





Fondation Copernic



Pour remettre à l'endroit
ce que le libéralisme
fait fonctionner à l'envers

Un an après l'élection de François Hollande

Tableau d'un glissement néolibéral

**Camille Jouve, Pierre Khalfa,
Patrick Le Moal, Claire Le Strat (coord.)**

© Éditions Syllepse, 2013
69 rue des Rigoles, 75020 Paris
edition@syllepse.net
www.syllepse.net
ISBN : 978-2-84950-386-7

Inventaire

17 octobre 1961	29	Enseignement	
Accidents du travail,		supérieur-Recherche	68
maladies professionnelles	30	Étudiants étrangers	70
Aide médicale d'État	31	Flexibilité	71
Amiens	31	Formation des enseignants	72
Accord national		Franchises médicales et	
interprofessionnel (ANI)	33	déremboursement de	
Arcelor	34	médicaments	74
Audiovisuel public	36	Fraude fiscale	75
Aurore Martin	37	Georges Ibrahim Abdallah	
Avortement (IVG)	38	_____	76
Base élèves	39	Guerre d'Algérie	77
Budget	40	Hôpital public	78
Cahuzac	42	Impôt sur le revenu	80
Chômage	44	Impôt sur les sociétés	81
Circulaire Valls	45	Impôt de solidarité sur	
Climat	47	la fortune	82
Code du travail	48	Journée de carence dans	
Collectivités territoriales	49	la fonction publique :	
Complémentaires santé	50	une suppression positive	83
Contrôle d'identité	52	Justice (Taubira)	83
Coût du travail	53	Justice des mineurs	85
Crédit impôt recherche	54	Licenciements	86
Délinquance	55	Livret A	87
Dette et déficit public	57	Livret personnel de	
Dialogue social	58	compétences	89
Droit de grève	59	Loi Ciotti	90
Droit de vote des étrangers	60	Loi d'orientation et de	
Éducation artistique	61	refondation de l'école	92
Égalité femmes-hommes	62	Maison de l'histoire de	
Emplois d'avenir	63	France	93
Emplois fonction		Mali	94
publique (création)	64	Mandats (non-cumul des)	96
Emplois fonction publique		MAP (Modernisation de	
(suppression)	66	l'action publique)	97
Encadrement des loyers	67	Mariage	98
		Médecine du travail	100
		Médecins (dépassements	
		d'honoraires)	101

Tableau d'un glissement néolibéral

Médecins		Smic _____	148
(déserts médicaux)	102	Socle commun _____	149
Medef _____	103	Soutien à la production	
Montebourg _____	105	de logements sociaux	150
Morale laïque _____	106	Taubira (Christiane)	152
Naturalisations _____	107	Taxation à 75 % _____	154
Niche fiscale Duflot _____	109	Taxe sur les transactions	
Notre-Dame-des-Landes	110	financières de Hollande	155
Pacte budgétaire (TSCG)	111	Temps partiel _____	156
Pacte de compétitivité	113	Transition énergétique	158
Palestine _____	114	TVA sociale _____	159
Partenariats publics		Valls _____	160
privés (PPP) _____	115	Violences, harcèlement	162
Pauvreté _____	116		
Pétroplus _____	117		
Pigeons _____	118		
Pôle emploi _____	120		
Politique agricole	121		
Politiques culturelles	122		
Pouvoir d'achat _____	124		
Précarité _____	125		
Prison _____	126		
Prostitution _____	128		
PSA _____	129		
PSE (plan de sauvegarde			
de l'emploi) _____	131		
Récidive _____	132		
Refiscalisation des heures			
supplémentaires _____	133		
Réforme bancaire _____	134		
Réforme du lycée	136		
Répression syndicale	137		
Retraites _____	139		
Roms _____	140		
RSA _____	141		
Rythmes scolaires _____	142		
Salaires des fonctionnaires	144		
Sans-papiers			
(circulaire Valls) _____	145		
Sans-papiers (expulsions			
et rétentions) _____	146		

Introduction

Si le temps du bilan du gouvernement Ayrault n'est pas encore venu, il est toutefois possible de porter une première appréciation sur les décisions prises, de pointer ceux des engagements qui ont été tenus, reportés ou abandonnés, mais aussi d'évaluer la portée de mesures qui n'avaient pas été annoncées lors de la campagne électorale. Ce travail présente des limites évidentes, puisqu'il ne porte que sur une dizaine de mois d'action gouvernementale, compte tenu des délais entre le moment où a été écrite cette note et sa publication. Cependant, sujet après sujet, on le verra, une logique politique se dessine, faite d'absences de réforme, qui maintiennent les mesures régressives des gouvernements antérieurs, et de réformes nouvelles, absentes du programme de la campagne électorale, qui donne déjà à ce quinquennat une orientation différente de celle annoncée.

Une crise systémique

Le contexte des élections et de l'année écoulée a été dominé par la crise économique, qui a des effets sociaux majeurs et crée un climat d'inquiétude généralisée. L'origine de la crise est à chercher dans la dégradation considérable des rapports sociaux et en particulier du rapport entre le capital et le travail.

C'est dès la fin des années 1960 que les difficultés de valorisation du capital se font sentir. L'apparition en 1968 – et jamais démentie depuis lors – d'un déficit extérieur aux États-Unis, la suspension de la convertibilité or du dollar en août 1971, et la brusque augmentation des taux d'intérêt étatsuniens en 1980, en ont été les symptômes les plus manifestes. Mais c'est au milieu des années 1980, sur la base de défaites ouvrières considérables, que se met en place un nouveau mode de gestion des entreprises, dont l'objectif est la valorisation continue du cours de l'action en Bourse et l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires. Il

s'accompagne d'une explosion de la rémunération des dirigeants d'entreprise (stock-options, salaire lié au cours de l'action, bonus...) et d'une stagnation de l'investissement productif. La financiarisation de l'économie a été alimentée par la baisse continue de la part de la richesse produite revenant aux salaires : la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée des entreprises a baissé de dix points en vingt-cinq ans dans les pays de l'OCDE. En France, les revenus nets distribués représentent 9% de la valeur ajoutée des sociétés non financières, niveau record depuis la Seconde Guerre mondiale, contre 5,6% en 1999.

Cette envolée des profits non réinvestis, en permettant de dégager des liquidités très importantes, a nourri la financiarisation de l'économie. Cette financiarisation a été permise et s'est développée avec la déréglementation des marchés financiers, organisée par les gouvernements. Les obstacles à la liberté de circulation des capitaux ont été levés et les contrôles publics sur les institutions financières ont été fortement réduits. La mondialisation néolibérale s'est déployée, qui a encore aggravé la crise sociale. Mais la stagnation des salaires, voire leur recul dans certains pays, a fait resurgir un vieux problème du capitalisme, vu en leur temps par Marx, puis Keynes. Le salaire est un coût pour chaque entreprise, qui cherche donc à payer ses salarié-es le moins possible. Mais c'est aussi un élément décisif pour assurer une demande solvable, surtout dans des pays où l'énorme majorité de la population est salariée. Ainsi, aux États-Unis et dans l'Union européenne, 60 à 70% de la demande est d'origine salariale et cette demande a des conséquences sur la hauteur de l'investissement productif. Comment donc soutenir l'activité économique, source de profits, quand les salaires stagnent ou régressent ?

La réponse du néolibéralisme à cette question a été : de moins en moins de salaires, mais de plus en plus de dettes. La facilitation de l'endettement des ménages a servi de substitut au salaire pour maintenir une demande solvable. Si tous les pays capitalistes développés n'ont pas adopté ce modèle de manière aussi totale que les États-Unis, tous s'y sont plus

ou moins engagés. Aux États-Unis, mais pas seulement, cette logique n'a pas concerné simplement les biens immobiliers, mais aussi les dépenses courantes des ménages, notamment les plus pauvres. Grâce à un marketing bancaire souvent à la limite de l'escroquerie et à des techniques financières « innovantes » (titrisation, réalimentation permanente du crédit...), les institutions financières ont repoussé au maximum les limites possibles de l'endettement. La crise a commencé quand les ménages les plus exposés ont été dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts, et elle s'est ensuite répandue comme une traînée de poudre, les pare-feu permettant de contenir l'incendie ayant été détruits par la déréglementation financière. Cette crise peut donc être considérée comme une crise du régime d'accumulation du capitalisme néolibéral. Il n'y a donc pas, d'un côté, le mauvais capitalisme financier et, de l'autre, le bon capitalisme productif. C'est ce qui s'est passé dans la sphère de production qui est à la racine de la crise actuelle, déclenchée dans la sphère financière.

Cette crise du régime d'accumulation du capitalisme néolibéral se combine avec une crise écologique majeure, dont le réchauffement climatique n'est qu'une des facettes, et dont les manifestations les plus visibles sont l'épuisement de certaines ressources naturelles, la réduction de la diversité biologique, la pollution globale (air, eau, sols, accroissement considérable des déchets toxiques). Son origine se trouve dans le productivisme mis en œuvre depuis la révolution industrielle et dont les politiques néolibérales ont aggravé les effets. Le libre-échange généralisé et l'accélération d'une nouvelle division internationale du travail ont entraîné une « bulle commerciale », qui s'est traduite par une explosion des transports polluants, notamment routiers et maritimes. Les politiques de déréglementation et de privatisation, en accroissant encore le champ d'action du capital, et en refusant toute limite à son déploiement, ont considérablement aggravé la crise écologique.

La crise économique a fait éclater au grand jour les contradictions de la construction européenne. Au lieu d'être un espace de coopération, l'Union européenne a fait de la

concurrence entre les États membres, dans le cadre du marché unique, l'axe central de sa construction. Elle s'est érigée sur un dumping fiscal et social. L'euro est donc pris dans une contradiction fondamentale : il est la monnaie unique d'États par ailleurs en guerre économique. L'Union européenne s'est mise volontairement dans les mains des marchés financiers. Le financement des déficits budgétaires s'est opéré par le recours aux banques privées et autres institutions financières, la Banque centrale européenne (BCE) ne voulant, ni ne pouvant, les financer. Nous assistons à l'aberration qui consiste à ce que les banques privées se refinancent auprès de la BCE à un taux d'intérêt très faible (0,75% en 2012) et prêtent à la plupart des États à des taux nettement plus élevés. Cette situation est une des causes immédiates de ce qu'il est coutume d'appeler la crise de la dette publique. La zone euro, censée être un havre de stabilité monétaire, est devenue une proie pour les marchés financiers.

Dans cette situation, les institutions et les gouvernements de l'Union ont décidé de mettre en œuvre une cure d'austérité massive et permanente, se traduisant par la volonté de couper plus encore dans les dépenses publiques et de réduire drastiquement le « coût du travail ». Pour ce faire, ils ont mis en place toute une série de mesures (*six packs*, pacte budgétaire, *two packs*), qui représentent un véritable déni démocratique, évacuant la souveraineté populaire et dessinant le visage d'un fédéralisme autoritaire européen.

Outre leurs conséquences sociales dramatiques, ces orientations sont économiquement aberrantes, qui réduisent la demande globale¹. Dans une Europe économiquement intégrée, dans laquelle les clients des uns sont les fournisseurs des autres, une politique d'austérité généralisée ne peut mener qu'à la récession. C'est la situation actuelle. Cette récession conduira à une réduction des recettes fiscales, qui aura pour conséquence de rendre encore plus difficile la réduction des déficits que l'austérité était censée favoriser,

1. Le constater ne signifie pas reprendre à notre compte un objectif de croissance productiviste.

justifiant ainsi un nouveau tour de vis, qui aggravera la situation, et ainsi de suite.

Pourquoi alors, les gouvernements européens mènent-ils une telle politique ? L'aveuglement idéologique et la bêtise ne sont pas à exclure, comme en témoigne la crise des années 1930, qui a vu les gouvernements de l'époque prendre à chaque fois les mauvaises décisions. Une autre hypothèse, non contradictoire, peut cependant être envisagée, celle de l'effet d'aubaine. Comme l'avait analysé Naomi Klein dans son ouvrage *La stratégie du choc*, il s'agit pour les classes dirigeantes de se saisir de l'occasion pour remettre en cause frontalement les droits sociaux concédés auparavant qu'elles n'avaient pas encore réussi à éradiquer. Dans cette hypothèse, la crise, produit des politiques néolibérales, serait ainsi une opportunité pour parachever le modèle néolibéral.

Cette situation n'est pas sans produire des contradictions. Dans ses *Perspectives de l'économie mondiale*, publiées en octobre 2012, le FMI, semblant esquisser une autocritique, indique que chaque euro de réduction de dépenses publiques entraîne une réduction du Produit intérieur brut (PIB) comprise entre 0,9 et 1,70 euro. C'est ce que les économistes nomment le « multiplicateur budgétaire ». Autrement dit, si l'on prend un multiplicateur égal à 1,5 (de nombreux économistes augurent que ce dernier serait en fait beaucoup plus élevé), une baisse de la dépense publique de 10 milliards (0,5 point de PIB) entraînerait une chute du PIB de 15 milliards et, avec elle, la baisse des recettes fiscales correspondantes. Il ne faut pas se méprendre sur la motivation du FMI, dont le problème n'est pas que l'austérité soit injuste, provoque trop de chômage, trop de souffrances à court terme ou que les pauvres soient plus touchés que les riches. Sa préoccupation essentielle est que l'austérité risque de ne pas permettre la réduction de la dette dans un délai raisonnable, ce en quoi il a parfaitement raison.

Une campagne électorale marquée par l'ambiguïté

François Hollande s'est appuyé sur le rejet des politiques libérales pour dénoncer le pouvoir du « monde de la finance ». Dans son discours de lancement de campagne au Bourget, le 22 janvier 2012, devant 20 000 personnes, il désigne ce nouvel ennemi, un adversaire qui « *n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti* », mais qui pourtant gouverne. « *Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies* », affirmait-il. Qui ? Les banques, qui « *mangent la main qui les a nourries* », les agences de notation, qui « *décident du sort des dettes souveraines des principaux pays* », ou encore les fonds spéculatifs, « *vecteurs de la déstabilisation qui nous vise* ». De la dénonciation verbale de la finance au contenu du programme électoral, s'est exprimé toute l'ambiguïté de la campagne, entre le refus du néolibéralisme incarné par Nicolas Sarkozy et le projet du PS et du candidat.

Ce projet affirmait l'objectif de réduire tous les déficits : celui des finances publiques, « bien sûr », mais aussi le déficit d'emploi, de justice, de démocratie. Pour cela, il proposait de remettre l'économie devant la finance, de relancer le pouvoir d'achat, de lutter contre les licenciements, de lancer la transition énergétique, de bâtir une égalité réelle, de défendre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de donner un nouvel élan démocratique et de réorienter la construction européenne en renégociant le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Vouloir s'attaquer aux marchés financiers nécessitait de prévoir des mesures à la hauteur de ces ambitions. Elles ne l'étaient pas. Les mesures avancées dans les soixante propositions se caractérisaient par un « réalisme » revendiqué. En refusant tout contrôle du système bancaire, en ne prévoyant pas une réforme fiscale d'ampleur, ni une modification sérieuse de la répartition des richesses, la logique même du projet constituait une impasse. Mais surtout, le discours du candidat insistait sur la nécessité de réduire dès 2013 le déficit budgétaire

à 3 % du PIB, reprenant ainsi l'objectif de Nicolas Sarkozy, et d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2017, toutes choses ne pouvant qu'entraîner une cure d'austérité massive.

Face à l'ampleur de la crise, ce programme marqué du sceau de l'ambiguïté, limité dans ses ambitions, allait vite se révéler vite inopérant, même s'il comportait des mesures positives contre les discriminations, par exemple en proposant le droit au mariage et à l'adoption pour tous les couples, le droit de vote des étrangers, l'expérimentation de l'attestation de contrôle d'identité...

L'évolution de la politique gouvernementale

La mise en scène médiatique des débats entre François Hollande, défendant la croissance, et Angela Merkel, lors du sommet des 28-29 juin 2012, n'aura pas masqué la réalité bien longtemps. Le pacte de croissance, « arraché » par le président de la République, se révèle être une supercherie. Les 120 milliards d'investissements, sur plusieurs années, pour les grands projets européens (somme dérisoire : 1 % du PIB) consistent pour moitié en un redéploiement de fonds déjà existants et qui étaient déjà programmés pour être dépensés d'ici 2014 ; 10 milliards sont prévus pour recapitaliser la Banque européenne d'investissement, afin qu'elle puisse éventuellement prêter aux entreprises. Dès la sortie du sommet, François Hollande annonce qu'il va demander au Parlement la ratification rapide du Pacte budgétaire européen. Son adoption, dès la rentrée, donne des gages aux marchés et constitue le signe que le gouvernement accepte de se plier à une construction européenne dont il avait pourtant annoncé vouloir pourtant réorienter le cours. Ce carcan disciplinaire, en instaurant une obligation de déficit structurel inférieur à 0,5 % du PIB, a pour fonction d'inscrire dans le marbre le remboursement de la dette et l'institutionnalisation de l'austérité. François Hollande renie là une de ses rares promesses électorales, celle de renégocier le traité « Merkel/

Sarkozy ». L'austérité est programmée. En quelques jours, elle va se concrétiser.

Les quelques mesures symboliques positives, comme l'abrogation de la circulaire Guéant contre les étudiant-es étranger-es, la suppression des tribunaux correctionnels pour les mineurs..., n'y changent pas grand-chose. Le coup de pouce promis pour le Smic est ridicule, 0,6% en plus de l'augmentation légale, pour partie sous forme d'avance sur l'augmentation de janvier 2013 : une hausse de 6 centimes d'euro de l'heure ! Le décret qui ramène la retraite à 60 ans ne concerne en réalité que les personnes travaillant depuis l'âge de 18 ou 19 ans, quasiment sans interruption, qui ont cotisé tous leurs trimestres (soit au final peu de monde... et encore moins de femmes) et confirme pour l'essentiel la loi combattue dans les rues par des millions de personnes à l'automne 2010.

Certes, le gouvernement annonce quelques mesures rectificatrices, comme la suppression de la TVA « sociale », le retour à 5,5% de la TVA sur les livres, la création d'une tranche d'imposition à 45% et une taxe provisoire à 75% sur les revenus annuels supérieurs à 1 million d'euros, l'ouverture du droit de vote aux élections municipales des étrangers présents en France depuis cinq ans, l'interdiction du cumul des mandats, et l'ouverture du droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. Mais, au nom du « réalisme de gauche », le gouvernement Ayrault applique dès juillet 2012 le pacte budgétaire, en conformité avec l'austérité imposée à tous les peuples d'Europe. Il décide entre 7,5 et 8 milliards d'économies supplémentaires d'ici fin 2012, entre 33 et 40 milliards pour 2013. Les services publics devront se serrer plus encore la ceinture, puisque les effectifs globaux diminueront de 2,5% par an. Le non-remplacement de deux départs en retraite sur trois est confirmé, hors les secteurs dits préservés (éducation, police, justice).

Le budget 2013 formalise l'objectif de réduire le déficit de 4,5% à 3% du PIB d'ici fin 2013. Il prévoit 24 milliards d'augmentation d'impôts, qui touchent en particulier les plus riches. Mais, la fameuse taxe à 75% sur les revenus supérieurs à

1 million d'euros ne prend pas en compte les revenus du capital, en outre, elle sera annulée par le Conseil constitutionnel. L'ISF revient à la hauteur qu'il avait avant les cadeaux du président Sarkozy, mais le bouclier fiscal est, en contrepartie, rétabli. La réforme fiscale promise pendant la campagne électorale aboutit en fin de course à bien peu de chose. En revanche, le gel du barème de l'impôt est maintenu, pénalisant, même si cette mesure a été atténuée pour les foyers les plus modestes, 16 millions de foyers fiscaux. Il entraînera entre 100 000 et 200 000 contribuables supplémentaires, qui n'étaient pas imposables auparavant. Le budget prévoit, de surcroît, une diminution de 10 milliards dans les dépenses publiques, confirmant la cure d'austérité des services publics annoncée en juillet : les postes créés dans les ministères prioritaires seront supprimés ailleurs. Et encore, le budget 2013 s'appuie sur des mesures fiscales qui touchent un peu les riches, celui de 2014 sera uniquement basé sur des coupes franches dans les dépenses publiques.

La conférence sociale des 9-10 juillet 2012 montre où veut aller le patronat : libéralisation du contrat de travail, disparition des possibilités de contestation des licenciements économiques, accords compétitivité-emploi permettant réductions de salaire et augmentations du temps de travail. Le gouvernement, se refusant à prendre des décisions qui pourraient s'imposer aux employeurs sur la base de la majorité politique issue des élections, décide de s'en remettre à la négociation entre les organisations syndicales et patronales en donnant une feuille de route qui priorise l'insertion des jeunes et la réflexion sur « *l'amélioration des outils permettant aux entreprises de faire face aux aléas conjoncturels sans préjudice pour l'emploi et l'activité* ». Dans cette logique, il assure aux organisations patronales un droit de veto sur toute avancée sociale. On en verra les effets six mois plus tard avec l'adoption, le 11 janvier 2013, de l'Accord national interprofessionnel (ANI). La feuille de route prévoit aussi d'accorder une attention particulière à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, totalement ignorée lors de la négociation. La direction de PSA, quant à elle, qui avait attendu la fin des

élections pour ce faire, annonce la fermeture d'Aulnay. Le gouvernement convoque le PDG, reçoit les syndicats, mais manifeste son impuissance. Les fermetures d'entreprises se multiplient, sans que le gouvernement puisse, ou, plutôt, veuille, réagir. Le cas de Florange est emblématique, de ce point de vue, de la capitulation face aux multinationales prédatrices.

Le gouvernement va encore plus loin en novembre, en reprenant à son compte l'essentiel des propositions du rapport Gallois, le Pacte pour la compétitivité de l'industrie française. François Hollande affirme alors que « *le coût du travail n'est pas tout, mais est tout sauf rien* ». La rengaine sur le « coût du travail, cause du déficit de compétitivité » est alors reprise, saluée par la présidente du Medef, Laurence Parisot, qui déclare qu'il s'agit d'une « *étape décisive vers un big bang économique salvateur* ». Le cadeau fait aux entreprises sous la forme de baisse des impôts, baptisée « *crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi* », est de 20 milliards. La réduction d'impôts est liée à la masse salariale et porte sur les cotisations sociales jusqu'à 2,5 fois le Smic. Ce cadeau est financé moyennant une nouvelle réduction des dépenses publiques de 10 milliards et une hausse de la TVA. C'est le retour de la « TVA sociale » qu'avait condamnée le candidat Hollande. On reste confondu devant un tel reniement au bout de quelques mois.

Le rapport Gallois proposait, de surcroît, trois négociations majeures au motif que « *chacun sent bien que le pacte négocié il y a soixante ans est à bout de souffle, qu'il ne fonctionne plus et qu'il "fossilise" le dialogue social. Il faut en bâtir un nouveau* ». Elles concernaient le financement des prestations sociales, les institutions représentatives du personnel et la sécurisation de l'emploi. Les employeurs vont avoir gain de cause avec l'ANI, ou « accord emploi » du 11 janvier 2013, signé par les représentants du patronat et trois organisations syndicales représentant une minorité de salariés. Cet accord représente un recul social majeur, qui articule une plus grande flexibilité des salariés et une plus grande facilité pour licencier, les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » étant

en réalité de portée limitée et soumis à nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement². Le gouvernement, en légalisant cet accord, se convertit au dogme patronal sur la flexibilité et aggrave la déréglementation du droit du travail mise en œuvre par les gouvernements précédents.

Sans surprise, l'objectif de ramener le déficit budgétaire à 3% du PIB, sur la base d'une prévision de croissance fantaisiste de 0,8% en 2013, alors même que la France entrait en récession, s'est avéré impossible à tenir. Devant les injonctions de la Commission européenne, le gouvernement a dû reconnaître qu'il allait l'abandonner. L'échec des politiques d'austérité, que cet abandon symbolise, aurait pu amener le gouvernement à en faire l'évaluation et à changer d'orientation. C'est le contraire qui s'est produit. L'abandon de l'objectif des 3% s'est accompagné de l'annonce de nouvelles mesures d'économies pour 2013, de mesures budgétaires encore plus sévères pour 2014 et d'une remise en cause de la protection sociale. La France s'engage ainsi sur le même chemin que d'autres pays européens, où les gouvernements ont ajouté de l'austérité à l'austérité, avec pour conséquence une aggravation de la récession et une paupérisation des populations.

Cette politique économique et sociale se combine avec l'affirmation d'une politique de plus en plus sécuritaire. La ministre de la justice, Christiane Taubira, a montré, notamment au travers de sa défense de la loi concernant le mariage pour tous, mais aussi par nombre de ses prises de position et engagements concrets en matière de justice, une volonté de rupture avec la période précédente. Mais, dans le même temps, le rôle de Manuel Valls à l'Intérieur est profondément négatif. De toutes les promesses du candidat Hollande dans ce domaine, ne restent que la suppression effective des tribunaux correctionnels pour mineurs, la mise en place de quelques tribunaux de première instance visant à créer une

2. Voir la Note de la Fondation Copernic, «ANI plus de flexibilité pour le patronat, plus de sécurité, pour le patronat» en accès libre sur son site www.fondation-copernic.org.

justice de proximité, et la suppression, mais uniquement sous la pression de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), du délit de séjour irrégulier des étrangers. Et même lorsque des mesures positives sont adoptées, par exemple en matière de justice ou de délinquance, les investissements qu'elles demandent pour répondre aux ambitions affichées ne sont pas garantis.

Le gouvernement réfléchit aux alternatives à la prison dans une conférence de consensus contre la récidive, mais les peines plancher sont toujours prononcées. La surpopulation carcérale est dénoncée en vain par le contrôleur général des lieux de privation de libertés, et les zones de sécurité prioritaires sont, après les démantèlements des camps de Rroms, un signe fort donné par Manuel Valls, comme gage de la continuité d'une politique sécuritaire de pénalisation de la misère. Il n'est plus question de faire cesser les contrôles au faciès en délivrant des récépissés de contrôle d'identité. La discussion, annoncée pour juin prochain, d'un nouveau projet de loi de politique pénale devrait, en tout cas, permettre de savoir rapidement si le discours de rupture de l'été 2012 n'aura été qu'une « parenthèse enchantée » de plus ou si le quinquennat en cours peut réellement répondre aux attentes de ceux qui pensent qu'une autre prison est possible. Adieu toute régularisation améliorée pour les sans-papiers : comme hier, l'objectif annuel de 30 000 reconduites à la frontière est affiché, même si « faire du chiffre » est dorénavant officiellement proscrit. Manuel Valls consacre et accélère l'*aggiornamento* de la gauche gouvernementale concernant la « sécurité » : sa conversion aux représentations étroitement policières du maintien de l'ordre, dans lesquelles la répression tient lieu de boussole. Enfin, la loi pour le droit de vote des étrangers est reportée à 2014... Pour être mieux abandonnée ensuite ?

Du côté de l'égalité entre les femmes et les hommes, il est indéniable que le gouvernement avait bien commencé avec la création d'un ministère des droits des femmes et la formation d'un gouvernement paritaire. Pourtant, si la question des droits des femmes est plus présente sur la scène politique

que précédemment, la poursuite des politiques d'austérité est incompatible avec la mise en œuvre d'une véritable politique de lutte contre les inégalités et la précarité de nombreuses femmes. Ainsi, on voit mal comment, dans ce cadre, créer les places de crèches pour les jeunes enfants, rouvrir les maternités et des centres d'IVG fermés dans la dernière période, multiplier par trois le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis en maternelle, comme promis par le candidat Hollande, etc.

Sur les questions écologiques, le bilan de la première année est particulièrement faible, comme l'ont souligné de nombreuses associations investies sur ce terrain. L'inertie prévaut, avec pour conséquence que les choix fondamentaux du gouvernement précédent demeurent. La continuité est également de mise en matière de transition écologique : poursuite du nucléaire, incapacité à engager une politique de rupture avec la dépendance aux énergies fossiles, reconduction de la PAC, etc. D'autre part, la politique d'austérité empêche toute politique offensive de transition écologique, à supposer que le gouvernement en eût jamais l'intention. Les investissements importants qui sont nécessaires ne peuvent tout simplement pas être financés, et ce d'autant moins que le président de la République se refuse à bousculer les règles européennes en matière de création monétaire. Enfin, comment penser la transition écologique sans mettre en place des dispositifs de protection des salariés des secteurs concernés, toutes choses en contradiction avec les mesures prévues par l'ANI du 11 janvier 2013, que le gouvernement a transposées dans la loi ?

Quand on dresse le bilan des mesures adoptées à ce jour, force est de constater que c'est la continuité qui domine dans les grands choix économiques et sociaux, de l'austérité et de la réduction des déficits à la flexibilité et à la baisse du coût du travail, jusqu'à la disparition de la référence aux « valeurs de gauche » dans la reprise mimétique des discours « de droite ».

De la social-démocratie au social-libéralisme et au néolibéralisme ?

L'évolution rapide des orientations du gouvernement Hollande confirme son alignement sur la transformation de la social-démocratie européenne. Historiquement, la perspective social-démocrate vise à construire un compromis entre le travail et le capital, la hauteur de ce compromis pouvant varier suivant les configurations nationales, les mobilisations sociales... Du point de vue anticapitaliste, une telle perspective est évidemment contestable, mais elle suppose, malgré tout, un certain degré d'affrontement et de résistance au le capital et à sa logique de développement, qui vise à tout marchandiser en faisant de la concurrence la règle suprême de la vie économique et sociale. La social-démocratie est historiquement antilibérale, même si elle accepte, *in fine*, le capitalisme.

La conversion dans les années 1980 de la social-démocratie au social-libéralisme change la situation du tout au tout. Le social-libéralisme ne vise pas à bâtir un compromis entre le travail et le capital. Il s'agit au contraire pour lui d'accompagner, voire d'anticiper, les transformations du capitalisme globalisé. Rappelons pour mémoire que c'est un gouvernement socialiste, avec Pierre Bérégovoy, qui a totalement déréglé la finance en France. On pourrait multiplier ainsi les exemples. Les sociaux-libéraux partagent avec les néolibéraux un certain nombre d'idées fondamentales comme, par exemple, la croyance en l'efficacité des marchés financiers, dont il suffirait d'empêcher certaines dérives, ou encore la nécessaire baisse du « coût du travail »...

Dès lors, la gestion loyale de la crise du capitalisme sous le diktat des logiques financières se module selon l'intensité de la crise, et ce quels que soient ceux qui gouvernent, libéraux ou sociaux-démocrates. On l'a vu dans le cas de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, où ces derniers n'ont pas hésité à mener des politiques d'austérité drastique, jusqu'à se féliciter ensuite de la victoire de la droite en Grèce. La posture social-libérale qui avait été celle de la campagne électorale

et du tout début du gouvernement Hollande s'est vite révélée impossible à tenir et le président de la République a fait le choix de mesures néolibérales d'une violence inattendue. « Ils n'ont pas été élus pour cela », disent à la fois le peuple de gauche, les syndicalistes et les propres électeurs de François Hollande. Et il est vrai que celui-ci remet sans arrêt en cause ses propos ou ses engagements de campagne et, comme dans une fuite en avant, est ainsi amené à remettre en cause le modèle social issu de la Libération.

Ce qui marque dans les choix du gouvernement, c'est qu'ils s'éloignent de plus en plus non seulement du programme de campagne de François Hollande, mais aussi du programme officiel du Parti socialiste. En quelque sorte, si le Parti socialiste français n'a pas jusqu'ici assumé sa conversion néolibérale, le gouvernement Hollande, de fait, lui fait franchir ce pas. Le même pas que celui qu'en mars 2003, Gerhard Schröder avait franchi avec son « Agenda 2010 » – mais avec un coût beaucoup plus élevé, correspondant aux exigences actuelles du capitalisme financier. Ce changement est porteur de contradictions au sein même du PS.

La composition de la haute administration, omniprésente dans les cabinets ministériels et pratiquant des allers-retours entre les grandes entreprises, l'administration centrale et les entourages ministériels et présidentiels, favorise la continuité de ces politiques. Cette circulation est plus rapide qu'elle ne fut jamais et se trouve, bien sûr, facilitée à mesure que Sciences-Po, Polytechnique et l'ENA se transforment, elles aussi, en *business schools*. Et à mesure que le cursus d'excellence de l'élite ne se borne plus aux grandes écoles, Sciences-Po, Polytechnique et l'ENA, mais conjugue ces formations avec HEC ou l'Essec, par exemple. C'est ainsi que les recettes et les modèles du privé, intériorisés très tôt par les futures « noblesses d'État » libérales comme les seules solutions « réalistes » et même pensables, leur font appréhender comme « naturelles » ou « incontournables » les recettes de « gouvernance » ou de « management » qu'ont mises en place leurs prédécesseurs dans les cabinets ministériels antérieurs. S'il ne faut pas tomber dans un déterminisme qui

évacuerait les choix politiques, ces évolutions sont à prendre en compte pour comprendre bon nombre de décisions de ce gouvernement.

Au final, d'alternance en alternance, jamais le Parti socialiste à la direction de ce pays ne remet en cause les choix libéraux les plus décisifs des gouvernements de droite qui l'ont précédé. Dans de nombreux cas, non seulement il entérine les réformes imposées par la droite mais il les consolide, les prolonge et les aggrave. Toute cette note de la Fondation Copernic le démontre pour ce gouvernement.

Notons que si, dans le domaine social, des droits des travailleurs, de la précarisation du salariat, des immigrés, etc., les évolutions sont régressives, il en va différemment dans le champ dit sociétal. La droite a autorisé la contraception en 1967, mis en place l'IVG en 1975, avec de très fortes oppositions en son sein. Bien sûr, la gauche au gouvernement ne les a pas remis en cause. Surtout, la droite n'a pas remis en cause des mesures importantes prises par la gauche, comme l'abolition de la peine de mort de 1981, le Pacs de 1998. Et déjà, il apparaît que le mariage pour tous ne sera probablement pas abrogé, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, si la droite revient au pouvoir. Le poids électoral, social et culturel des couches moyennes diplômées favorise cet « effet cliquet à l'envers ».

Est-il possible de faire autrement ?

La force du néolibéralisme est de tout faire pour apparaître comme la seule politique possible. On se souvient du TINA (« *There is no alternative* ») de Margaret Thatcher. L'hégémonie culturelle du néolibéralisme tend à étendre à toutes les formes de l'activité humaine l'évaluation et les normes du capitalisme financier. Le sens même des activités professionnelles et sociales s'en trouve affecté. L'intérêt général est rangé aux oubliettes de l'action politique. Pourtant, les propositions ne manquent pas, détaillées et précises³.

3. Voir, entre autres, la Note de la Fondation Copernic, *Changer vraiment! Quelles politiques économiques de gauche ?*, Paris, Syllepse, 2012.

Donnons-en ici simplement les grands axes, qui doivent articuler les réponses à la crise économique et financière avec la mise en œuvre des impératifs écologiques : imposer des mesures qui remettent la finance au service de la satisfaction des besoins humains, sociaux et écologiques, réduire les inégalités, réaliser l'égalité entre les sexes, lutter contre toutes les discriminations, imposer une nouvelle répartition de la richesse produite ; engager la transition énergétique et, plus globalement, la transition vers une économie de moins en moins carbonée.

Cela passe avant tout par le refus des diktats des institutions et des gouvernements de l'Union européenne, notamment en matière budgétaire. Aucun changement réel ne peut avoir lieu sans refuser les règles actuelles de l'Europe et sans engager une bataille pour sa refondation. Il faut immédiatement créer les conditions de cette transformation sociale : retrouver des marges de manœuvre financières en engageant un réarmement fiscal de la puissance publique⁴ ; imposer un autre partage de la richesse produite, qui limite drastiquement par la loi le montant des dividendes versés aux actionnaires, afin de permettre une revalorisation des salaires, une diminution du temps de travail et un meilleur financement de la protection sociale ; lever l'hypothèque de la dette en engageant une nouvelle politique monétaire ; prendre des dispositions qui permettent le contrôle de la finance. Dans la foulée, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurisation des salarié-es, parmi lesquelles la redéfinition du licenciement économique dans le code du travail⁵ et la mise en place d'un statut du salarié permettant l'existence

4. En 2010, Gilles Carrez, alors rapporteur UMP du budget à l'Assemblée nationale, indiquait, dans un rapport sur les finances publiques, que si la fiscalité française avait été la même qu'en 2000, la France aurait connu un excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008 et son déficit n'aurait été en 2009, année de la plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale, que de 3,3% au lieu de 7,5%.

5. Il s'agit de restreindre le champ d'application de cette notion aux entreprises en réelle difficulté économique, alors qu'aujourd'hui le licenciement économique est utilisé comme une simple variable d'ajustement aux difficultés de la conjoncture, ou pire, comme outil pour maintenir ou augmenter la rentabilité financière de l'entreprise. Le licenciement économique doit rede-

d'une sécurité sociale professionnelle. Sur ces bases, il s'agit d'impulser un nouveau développement des services publics et d'engager un processus de moyen/long terme pour recomposer un tissu industriel dans le sens d'une transformation écologique de la société.

Si les propositions alternatives existent, elles ne sont pas encore devenues une « force matérielle⁶ », faute de s'être vu appropriées par le plus grand nombre. Pourtant, l'idéologie néolibérale est de plus en plus contestée. Ces dernières années furent en effet marquées par l'apparition d'une contestation citoyenne du néolibéralisme : le mouvement altermondialiste, le mouvement des Indignés et, en France comme dans de nombreux pays européens, des mouvements sociaux de très grande ampleur qui, s'ils n'ont pas abouti à des victoires significatives, sont, néanmoins, l'expression d'un refus persistant et profond des politiques néolibérales. Cependant, la réorganisation du capitalisme s'est traduite par une désindustrialisation, une transformation et un éclatement du salariat, une montée importante de la précarité du travail, une marginalisation sociale de fractions toujours plus importantes de la population. Les politiques d'austérité renforcent encore cette situation, qui est propice à la résignation, à la recherche de boucs émissaires ou de solutions autoritaires, comme le montre la montée de la xénophobie et des courants d'extrême droite en Europe.

« *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* », écrivait Gramsci dans ses *Cahiers de prison*. Nous sommes précisément à ce moment, un moment charnière. Si ce système d'alternance sans changement social véritable perdure, il est à craindre que de larges pans des milieux populaires finissent par juger qu'il n'existe *de facto* aucune différence entre droite et gauche. Il faut donc rendre crédible l'idée

venir l'ultime issue et cesser d'être le moyen usuel de gestion des « ressources humaines ».

6. « *La théorie se change [...] en force matérielle dès qu'elle saisit les masses* », écrivait Marx en 1843, dans la *Critique de la philosophie du droit de Hegel*.

qu'une autre politique à gauche est possible, et qu'elle est même la seule solution à la crise. Cela passe par le rassemblement autour d'actions, de propositions et de perspectives communes de toutes celles et ceux qui se réclament de la gauche de transformation sociale, anticapitaliste, féministe et écologique. Une gauche qui redonne aux salarié-es, aux retraité-es, aux demandeur-euses d'emploi, à l'ensemble des citoyen-nes du pouvoir et des droits, qui impose un autre partage des richesses et d'autres choix économiques, sociaux et culturels. C'est ce à quoi travaille la Fondation Copernic, en essayant de construire les convergences nécessaires entre toutes celles et ceux qui partagent ces objectifs.

La ligne confirmée

François Hollande a donné jeudi 28 mars sur France 2 sa deuxième interview télévisée. L'exercice n'avait rien d'un engagement journalistique soucieux de mettre au jour les tenants et les aboutissants d'une politique. Il faut dire que, depuis des mois, les directions des rédactions des chaînes travaillent tant à faire entrer dans les têtes l'impérieuse obligation de l'austérité que l'espace des questions jugées légitimes se réduit comme peau de chagrin.

La France traverse sa plus grave crise économique depuis 1929, le nombre de chômeurs n'en finit pas d'augmenter, le pouvoir d'achat baisse (pour la première fois depuis 1984, selon l'Insee), la pauvreté s'enracine, l'investissement des entreprises est au plus bas et les dividendes versés au plus haut. La politique gouvernementale est, sans surprise, incapable de tenir les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés, le déficit budgétaire a été de 4,8 % du PIB au lieu des 4,5 prévus, les 3 % pour 2013 sont tombés aux oubliettes, et pourtant le président de la République ne change pas de ligne. Tranquillement, François Hollande répète que sa « *boîte à outils* » est complète, avec pour principaux d'entre eux le pacte de compétitivité et les coupes budgétaires massives. Mais, en fait, il en manquait encore. Il va y ajouter, d'abord, un « choc de simplification ». La formule, qui fleure bon son agence de com, ne fait que reprendre l'antienne libérale sur le poids des démarches administratives, qui complique-

raient la vie des entreprises. Trop de normes, laissons les entreprises faire ce qu'elles veulent! Ce discours du patronat est maintenant devenu celui d'un président de la République de gauche. La « boîte à outils » va ensuite s'enrichir d'autres mesures. Notons l'annonce d'une réforme visant à alléger la fiscalité sur les transmissions d'entreprises, nouveau cadeau au patronat, lors même que l'austérité budgétaire est la règle. Notons aussi l'annonce d'une nouvelle hausse de la durée de cotisation pour partir à la retraite à taux plein, François Hollande reprenant le sophisme selon lequel « on vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps⁷ ».

Enfin, le président de la République, tout en disant vouloir en maintenir le caractère universel, a annoncé la modulation des allocations familiales... ce qui justement remet en cause leur caractère universel, et égalitaire! S'il est juste que les foyers contribuent à hauteur de leurs revenus, c'est l'impôt sur le revenu qui a vocation à assurer cette fonction de redistribution : or, le gouvernement a renoncé à mener une vraie réforme fiscale et à renforcer la progressivité de l'impôt. De plus, la modulation des allocations met en danger l'universalité des droits sociaux. Transformer des prestations universelles en prestations destinées aux plus démunis, c'est prendre le risque que les plus riches refusent de payer pour ce dont ils sont exclus, « les droits pour les pauvres » devenant alors « de pauvres droits ».

Notons enfin une absente de taille : l'Europe. Sur une heure et demie d'interview, l'évocation de la crise européenne n'aura pris que quelques secondes. On peut comprendre que le président de la République n'ait guère eu envie d'en parler, après sa capitulation en rase campagne devant les gouvernements conservateurs et les institutions européennes. On aurait pu espérer une relance sur le sujet, bien qu'un « droit de suite » eût supposé que le journaliste soit immunisé contre les poncifs que les médias reprennent en boucle sur ce sujet.

7. Un chapitre de la note d'Attac et de la Fondation Copernic, *Retraites l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010, est consacré à démontrer le caractère inepte de cette affirmation.

Abécédaire



17 octobre 1961

« *Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes.* » François Hollande a répondu ainsi à la demande de reconnaissance officielle du 17 octobre 1961 – une demande essentiellement symbolique. La lutte contre l'oubli, qui avait émergé au sein du mouvement anti-raciste dans les années 1980-1990, n'a pas débouché sur des actions judiciaires – l'amnistie ne permet pas de porter plainte – ni sur des revendications d'indemnisation des victimes. La demande de reconnaissance a pris pour modèle le discours de Jacques Chirac, en 1995, sur les responsabilités françaises dans la déportation des Juifs.

Dans un contexte où prime le symbolique, la déclaration n'est pas à la hauteur de l'enjeu : un bref communiqué ne vaut pas un discours, dont la rédaction, le lieu et le cérémonial auraient pu être soignés. L'essentiel est dit et la reconnaissance enfin prononcée, mais la présentation de l'événement en gomme une dimension majeure. Ce soir-là, les Algériens bravaient le couvre-feu imposé par le préfet de police, Maurice Papon. Leur mobilisation était une démonstration de dignité face aux violences policières dont ils étaient victimes et qui s'étaient intensifiées depuis l'été – au point que l'extrême droite, à l'époque, déplorait le fait que la lutte contre le Front de libération nationale (FLN), contre-productive, touchait la « masse » des « innocents ».

À l'époque, à gauche, le sénateur Gaston Defferre avait bataillé pour la formation d'une commission d'enquête. C'est toutefois dans les rangs de la « gauche irrespectueuse » que les dénonciations avaient été les plus fortes, jusqu'à ce que Charonne recouvre le 17 octobre 1961 dans le souvenir des répressions policières de la guerre d'Algérie.

La déclaration de François Hollande évite de situer les responsabilités : les policiers ? Maurice Papon ? Le gouvernement de Michel Debré ? Le général de Gaulle ? Le paradoxe

est que la prudence de la déclaration n'a pas empêché la droite de renouer avec son parti pris de 1961 : la solidarité avec les forces de l'ordre doit l'emporter.

► **Guerre d'Algérie**

Accidents du travail, maladies professionnelles

Plus de trois salariés sur cent sont victimes d'un accident du travail déclaré chaque année. En 2011, il y a eu 670 000 accidents du travail déclarés, dont cinq cent cinquante-deux décès. Le travail tue en toute impunité en France, et plus encore quand les durées du travail s'allongent sur la journée, la semaine, la vie, comme, par exemple, dans le bâtiment et les travaux publics, ou pour les intérimaires. En sus de ces accidents déclarés, il faut également prendre en compte les 150 000 accidents cardiaques et 100 000 accidents vasculaires, dont l'estimation du professeur Grimaldi est « *qu'entre un tiers et la moitié ont un lien avec le travail* ». De surcroît, il y aurait près de quatre cents suicides liés au travail chaque année.

Les maladies professionnelles augmentent régulièrement : 55 000 en 2011, dont cinq cent soixante-dix décès. Elles restent largement sous-évaluées, notamment celles concernant les cancers. Trois sur quatre sont des affections périarticulaires, qui touchent plus les femmes que les hommes, compte tenu des professions concernées. Des modifications de la réglementation concernant une partie des ces pathologies, celles de l'épaule, ont été adoptées en octobre 2011. La nouvelle définition des travaux concernés va rendre beaucoup plus difficile la reconnaissance du lien entre la maladie et le travail. Les organisations syndicales de salariés et les associations de victimes ont critiqué cette modification qui diminue la possibilité pour les victimes de voir reconnues leurs affection en maladie professionnelle, et donc risque de faire artificiellement diminuer le nombre de maladies déclarées. Elle a malgré tout été mise en place.

En outre, la décision de l'équipe Sarkozy d'imposer les indemnités journalières des accidentés du travail au nom de la réduction des niches fiscales et d'abaisser le montant maximal des indemnités journalières versées aux 25% de salarié-es du privé malades qui touchent plus de 2450 euros brut par mois (environ 1960 euros net) n'a toujours pas été annulée.

Aide médicale d'État

Le gouvernement a supprimé la franchise de 30 euros imposée aux étrangers en situation irrégulière, pour leur permettre d'accéder aux soins grâce à l'aide médicale d'État (AME). L'AME donne la possibilité, depuis 2000, aux étrangers en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois, et dont les ressources sont inférieures à 634 euros par mois, d'accéder aux soins. La suppression de la franchise était exigée par l'ensemble des associations qui viennent en aide à ces personnes.

► *Sans-papiers (circulaire Valls), Sans-papiers (rétentions, expulsions)*

Amiens

Pour quelles raisons un contrôle de police finit-il en émeute ? Au Fafet, mi-août, à Amiens, une cérémonie de deuil se déroule, suite au décès de Nadir à moto. À quelques mètres, la Brigade anticriminalité (BAC), coutumière des interventions musclées dans le quartier, s'en prend violemment à un jeune en excès de vitesse. Des habitants s'interposent. La BAC tire des gaz lacrymogènes. « Baston » générale. Fafet vient d'être classé Zone de sécurité prioritaire par Manuel Valls. La police, encouragée à faire preuve de zèle, veut-elle « en remonter » au quartier ? Dès l'après-midi du deuil, elle s'est mise à contrôler les gamins qui jouent au ballon. Deux jours plus tard, la famille de Nadir organise dans le calme une marche blanche vers la préfecture. À leur retour, deux cents CRS encerclent le Fafet. C'est l'embrasement. Les jeunes s'énervent, les CRS répliquent aux lacrymos et

tirs de gomme-cogne. Bilan : un restaurant de collège, une salle de sport, un centre de loisirs et une maternelle incendiés, vingt voitures et cinquante poubelles brûlées. Ces interventions policières furent les gouttes d'eau qui ont fait déborder un vase rempli de colère et d'indignation. Parce qu'au Fafet, coincé entre la zone industrielle et les champs, comme dit un habitant, « tu vis dans une prison et t'as pris une longue peine ». Sans espoir d'en sortir. Pour tous, les boulots précaires sous-payés succèdent au chômage de longue durée, avant d'autres jobs dont on est vite jeté. Très tôt, les jeunes, éliminés de l'école, attendent, exclus et reclus, un destin sans avenir autre que les galères. Depuis vingt ans, les bâtiments et la vie au Fafet se dégradent, quand à deux pas Amiens se développe. S'avivent alors les frustrations de ceux qui se trouvent ici relégués, abandonnés des politiques publiques, sans boulangerie, sans zone de jeux ni terrain de sport, sans « maison pour tous » ni centre de loisirs, sans Poste ni banque... Les derniers commerces d'appoint ont fermé il y a quinze ans. Rénovation urbaine oblige, depuis quatre ans, les bâtiments de Brossolette, quartier proche, sont voués à la démolition. Mais les habitants craignent de perdre leurs HLM et se sentent dépossédés. S'exaspèrent donc les inquiétudes et les tensions, avec la seule solidarité de quartier pour soulager les injustices mille fois éprouvées. Ajoutez à cela des incursions policières vécues comme illégitimes (autant qu'agressives) et les conditions sont vite réunies pour qu'exploient les colères. En 2009, Amiens Nord avait connu des affrontements, après la mort d'un jeune motard pourchassé par la police. En 2010, des policiers avaient été caillassés une nuit durant « *sans raison précise ou connue* » (*sic*), selon un rapport officiel. En 2012, deux voitures de police furent incendiées et les habitants ont échangé des projectiles avec les policiers. Rien n'a été fait pour traiter les causes économiques et sociales de l'exaspération. Sinon davantage d'affichage policier. Manuel Valls a persévéré en août, indiquant seulement que « *rien, rien ne peut excuser que l'on tire sur les forces de l'ordre et que l'on brûle des équipements publics* ». Soit. Et après ? « *On nous prend pour*

des animaux», dit la mère de Nadir. Tout est là pour que s'exacerbent les colères.

► *Valls, Délinquance, Contrôles d'identité*

Accord national interprofessionnel (ANI)

C'est sans attendre la remise du rapport sur la compétitivité, commandé à Louis Gallois, et la présentation du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du gouvernement, que François Hollande sommat, au mois de septembre 2012, les « partenaires sociaux » de conclure dans les trois mois un « accord gagnant-gagnant » et un « compromis historique » en matière de droit du travail.

Le 11 janvier 2013, le patronat et les syndicats CFTD, CFTC et CGC concluaient un accord national interprofessionnel (ANI) « *pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés* ». Le même François Hollande le qualifie immédiatement de « *succès du dialogue social* » et demande au gouvernement « *de préparer, sans délais, un projet de loi afin de transcrire fidèlement les dispositions d'ordre législatif prévues dans l'accord* », chose faite le 11 février 2013.

Cet accord n'a rien d'un compromis. Il consacre bien plutôt une régression sociale majeure. Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » ne constituent, en réalité, que quelques avancées conditionnelles, très partielles, truffées de limites et de dérogations, dont la mise en œuvre n'est pas immédiate, mais reportée de plusieurs mois ou années (complémentaire santé, droits rechargeables à l'assurance chômage, CDD, temps partiel, etc.), tandis que de vrais nouveaux pouvoirs et droits d'application immédiate sont concédés au patronat : mobilité forcée, légalisation du chantage à l'emploi, assouplissement des procédures de licenciement économique collectif, mise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, réduction des droits des représentants du personnel et des possibilités de contestation des salariés, etc.

Cet accord est, enfin, illégitime. Outre qu'il n'appartient pas aux seuls « partenaires sociaux » de définir l'intérêt général ni de faire la loi, il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés (44,6 % selon les chiffres cumulés du ministère du travail rendus publics en mars 2013, 38,7 % des voix aux élections prud'homales organisées en 2008, 28,11 % lors du référendum de représentativité organisé en 2012 dans les TPE-PME), même si le cadre juridique leur donne la possibilité de signer un tel accord.

► **Code du travail, Coût du travail, Complémentaires santé, Dialogue social, Flexibilité, Licenciements, Medef, Précarité, Plan de sauvegarde de l'emploi, Temps partiel**

Arcelor

Les sidérurgistes de l'aciérie ArcelorMittal à Florange s'étaient jurés d'être le « cauchemar de Sarkozy ». Ce dernier avait alterné promesses de soutien financier et gazage devant son QG de campagne. Dans le même temps, le candidat Hollande en déplacement à Gandrange, déclarait : « Gandrange est devenu un lieu symbole de l'abandon de l'emploi comme priorité, de l'échec d'une politique industrielle, des manquements à la parole donnée. » Il promet, s'il est élu, de faire voter une loi prévoyant que « quand une grande firme ne veut plus d'une unité de production, elle soit obligée de la céder à un repreneur », afin qu'elle ne soit pas « démantelée » : « Je viens devant vous prendre des engagements [...] Je ne veux pas me retrouver dans la situation d'être élu un jour sur une promesse et ensuite de ne pas revenir parce qu'elle n'aurait pas été tenue. »

Deux mois après l'élection de François Hollande, un rapport commandé par Arnaud Montebourg conclut que le site est « viable, fiable et rentable », à condition d'investir, et le ministre souhaite que le groupe s'engage dans cette voie. En septembre, le président du groupe parlementaire PS, Bruno Le Roux, annonce qu'il est prêt à déposer un projet de loi visant à empêcher la fermeture des sites rentables. À cette date, le gouvernement a la conviction que Lakshmi Mittal n'a pas l'intention de redémarrer les hauts-fourneaux de

Florange. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault réaffirme la nécessité d'une « *loi pour obliger, lorsqu'une entreprise veut vendre, à rechercher un repreneur* » et Montebourg surenchérit en déclarant : « *Sans cette loi, nous ne sommes bons qu'à gérer des plans sociaux.* »

Début octobre, la direction d'ArcelorMittal annonce son intention d'arrêter la filière chaude et donne soixante jours au gouvernement pour trouver un repreneur, affirmant vouloir conserver les autres activités du site. En novembre, devant le Sénat, Arnaud Montebourg indique que « *l'éventualité d'un contrôle public, même temporaire* », du site doit « *faire l'objet d'une étude sérieuse par le gouvernement* », mettant en avant « *une dette fiscale que nous considérons comme astronomique* ».

Fin novembre, Montebourg déclare : « *Nous ne voulons plus de [Mittal] en France* », un groupe qui « *n'a jamais tenu ses engagements* » vis-à-vis de l'État français. Le ministre du redressement productif prononce alors l'horrible mot de « *nationalisation* » (temporaire) à propos d'Arcelor. Quelques jours de fureur, quelques soutiens au centre et à droite, une dénonciation virulente de Parisot, et le lâchage par Ayrault et Hollande, qui osent affirmer qu'il n'y aura pas de suppression d'emplois. De son côté, Mittal prend ses dispositions pour fermer le site dès mars 2013. Le 30 novembre, après plusieurs jours d'intenses négociations, le Premier ministre annonce un accord avec Mittal, prévoyant un investissement de 180 millions d'euros sur les cinq prochaines années et pas de plan social. Toute idée de nationalisation même partielle, même provisoire, est abandonnée. Arnaud Montebourg, désavoué, menace de démissionner.

Édouard Martin, de la CFDT, qualifie le Premier ministre de « *traître* » et menace : « *Nous avons été le cauchemar de Sarkozy, on pourrait être celui de ce gouvernement. Les rénovations et les investissements, c'est maintenant que nous les voulons, pas dans cinq ans.* » Le plan Ayrault-Mittal n'est, certes, pas un « *plan social* », mais il n'a rien évité, surtout pas le pire. C'est exactement ce que voulait Mittal qui est mis en œuvre : liquidation de six cent vingt-neuf emplois liés

à la fermeture des hauts-fourneaux, de centaines d'emplois d'intérim, et casse massive de l'emploi, difficilement chiffrable, chez les cent soixante sous-traitants et trois cent cinquante co-traitants.

► *Licenciements, Montebourg, Pétroplus, Plan de sauvegarde de l'emploi, PSA*

Audiovisuel public

Les médias publics ne sont manifestement pas une priorité des gouvernants socialistes.

Les réformes ou plutôt les contre-réformes se poursuivent, avec partout le même raisonnement comptable à court terme pour faire des économies à tout prix : fusion des rédactions de France 2 et de France 3, occasion de mettre au pas cette dernière, plus indépendante ; réforme de l'AFP ; rapprochement de RFI, France 24 et TV5-monde, etc.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) se refuse toujours à autoriser des chaînes de débat et d'information alternatives, jugées sans doute trop subversives et opte pour des chaînes proposées par les industriels. Le CSA, dirigé par Olivier Schrameck, ancien directeur de cabinet de Lionel Jospin à Matignon, sera-t-il capable de faire respecter la pluralité éditoriale et l'indépendance des chaînes, alors même que les hommes et femmes nommés par l'ancien gouvernement sont restés en place ?

Les dirigeants en place ont intériorisé l'idée que les programmes doivent être attrayants, atteindre un taux d'audience élevé (ou minimal) et entraîner de fortes recettes publicitaires. Ils sont donc soumis à une logique commerciale comme les médias privés. La suppression de la publicité après 20 heures n'a pas changé les structures mentales, d'autant que le financement public est plafonné. Il en résulte ? une absence de pluralisme. Somme toute, il existe très peu d'émissions où la critique sociale peut s'exprimer dans les médias publics, pourtant censés être au service des citoyens.

► *Politiques culturelles*

Aurore Martin

Aurore Martin, née à Oloron-Sainte-Marie en 1979, est une militante indépendantiste au Pays basque nord de Batasuna (parti politique en faveur de l'indépendance basque) puis de Sortu, le parti de la gauche abertzale au sud comme au nord du Pays basque, dès sa création le 9 février 2013.

Victime d'un mandat d'arrêt européen émis le 13 octobre 2010 en vue de poursuites pénales pour des supposées « *faits de participation à une organisation terroriste, et terrorisme* »., elle risque douze ans de prison simplement pour s'être exprimée sur son engagement politique, publiquement, dans l'État espagnol où Batasuna (légal en France) est interdit.

Le mandat d'arrêt européen (MAE) a été institué en 2002. Il substitue aux procédures politiques d'extradition une procédure purement judiciaire, imposant à chaque autorité judiciaire nationale de reconnaître, ipso facto et moyennant des contrôles minimums, la demande de remise à un État d'une personne, formulée par l'autorité judiciaire d'un autre État membre. Cette remise ne peut être refusée qu'en cas d'amnistie, de jugement déjà rendu dans un autre État ou si la personne concernée ne peut pas être considérée responsable en raison de son âge. Cela inclut donc l'obligation pour chaque pays de remettre à des autorités judiciaires étrangères ses propres nationaux, ce qui était auparavant prohibé par le droit français, notamment. Dans les faits le MAE c'est la possibilité d'être extradé pour des faits non répréhensibles en France.

Le 21 décembre 2010, suite au rejet de ses recours devant la justice française contre l'exécution du mandat d'arrêt européen, Aurore Martin annonce par communiqué qu'elle décide de se cacher. Dans la clandestinité, elle annonce qu'elle sera candidate aux élections cantonales de mars 2011. Elle sortira de la clandestinité le 18 juin 2011, à l'occasion d'un rassemblement à Biarritz. Une première tentative d'arrestation par la police française, le 21 juin 2011, sera empêchée par les habitants et habitantes de Bayonne. Elle sera finalement arrêtée le 1^{er} novembre 2012, au cours d'un contrôle routier (le candidat Hollande avait pourtant évoqué pendant la campagne

le « *principe de clémence* »). Elle sera remise à L'État espagnol le 2 novembre 2012, et libérée après cinquante-deux jours de prison à Soto del Real à Madrid et le versement d'une caution de 15000 euros. Elle devra se présenter entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois devant la justice espagnole. Plus que jamais, il faut exiger le non lieu pour Aurore Martin. Aujourd'hui, six cent vingt-quatre militant-es basques sont emprisonné-es, dont cent trente-sept en France. Quatorze sont gravement malades. Cent soixante-neuf pourraient être placés-es en liberté conditionnelle. Des prisonnier-es se retrouvent dispersés-es dans des prisons en général très éloignées du Pays basque. Herrera, mouvement social de défense des « *presos* » (prisonnier-es) et des réfugiés-es, porte deux revendications : la libération des premiers et le retour des seconds, détenteurs de tous leurs droits.

► *Georges Ibrahim Abdallah, Valls*

Avortement (IVG)

Conformément à l'engagement du candidat Hollande, le gouvernement a fait voter dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 le remboursement à 100 % de l'IVG pour toutes les femmes, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette mesure devrait être suivie cette année par une revalorisation de la tarification de l'acte d'IVG. Le candidat Hollande avait également promis « *un centre d'IVG dans chaque hôpital* », déjà prévu par la loi depuis 1979. Or, en dix ans, ce sont environ cent quatre-vingts centres d'IVG qui ont fermé leurs portes dans le cadre de restructurations de centres hospitaliers. La loi Bachelot (2009) a aggravé cette situation en instaurant la T2A (tarification à l'activité) et en poussant encore plus loin la logique de rentabilité des dépenses publiques de santé. Les fermetures n'ont pas cessé depuis l'élection de la nouvelle majorité et l'accès à l'IVG est, de fait, compromis par la disparition des centres de proximité. Les personnels travaillent en sous-effectif constant et les conditions d'accueil se dégradent. Le temps d'attente recommandé par la Haute autorité de santé (HAS) pour le

premier rendez-vous (cinq jours) est rarement respecté, au risque de dépasser les délais légaux de douze semaines de grossesse. Les examens demandés ne sont plus effectués à l'hôpital et les patientes doivent multiplier les rendez-vous en secteur libéral (échographies, prises de sang, etc.), augmentant d'autant les délais et les coûts. Pour les mêmes raisons d'économie, le choix de la méthode abortive n'est pas garanti aux femmes, qui peuvent se voir imposer l'IVG médicamenteuse.

Il est nécessaire d'abroger la loi Bachelot, d'arrêter immédiatement les fermetures et d'engager un plan d'action pour rouvrir des centres à la hauteur des besoins et améliorer le service rendu aux patientes.

Enfin, remarquons que le gouvernement actuel ne se distingue pas du précédent concernant les offensives des intégristes catholiques : ceux-ci multiplient les manifestations et prières de rue devant les centres d'IVG... Sous l'indéfectible protection de la police républicaine, en dépit de la loi Neiertz qui sanctionne le délit d'entrave à l'IVG.

► *Égalité femmes-hommes, Hôpitaux (TEPA)*

Base élèves

Durant le quinquennat de Sarkozy, la mise en place du fichier « Base élèves premier degré » (BE1D) avait suscité un tollé de protestations. « Base élèves » est un fichier national nominatif où les enfants sont recensés dès l'âge de 3 ans afin d'« assurer un suivi du parcours et de la scolarité des élèves ». Les champs renseignés dans ce qui est qualifié de simple « outil » comprennent, entre autres, les difficultés scolaires, les absences, le suivi médical et psychologique, la situation familiale et sociale de l'élève. La mobilisation conjointe d'enseignants, de directeurs d'écoles et de parents a permis le retrait des références à la nationalité et à la date de scolarisation en France, toutes choses qui auraient facilité le repérage des élèves sans-papiers. Les champs renvoyant à des suivis particuliers, notamment dans le cas des élèves handicapés, ont également été retirés.

Durant toute la campagne électorale, le candidat Hollande s'est bien gardé d'évoquer le sujet. Seul Bruno Julliard, ancien président de l'UNEF et maintenant au PS, s'est exclamé, dans un meeting à Saint-Étienne en mars 2012: « *Nous ne pouvons accepter ce fichage qui n'a aucune visée pédagogique, nous reviendrons dessus.* » Mais rien n'a changé, et le fichier « Base élèves » est toujours renseigné. Mieux, les directeurs d'écoles sanctionnés sous Sarkozy pour avoir refusé de le remplir n'ont pas été rétablis dans leurs droits.

Si le fichier « Base élèves » est maintenu, c'est qu'il constitue le principal maillon d'une chaîne qui vise à affecter à chacun un identifiant national élève (INE), sur lequel va se greffer tout le parcours scolaire de l'élève (y compris son livret de compétences), puis de l'étudiant – et pourquoi pas du futur travailleur? Avec le maintien de « Base élèves », le gouvernement socialiste poursuit une entreprise de fichage dont nous connaissons les dangers. Le problème de l'interconnexion des fichiers se pose ici avec acuité, augmenté d'un contrôle social renforcé des individus dès leur plus jeune âge. Rien ne garantit que les renseignements contenus dans ce fichier ne poursuivent pas les enfants dans leur vie d'adulte, devenant ainsi des stigmates numériques. Derrière « Base élèves » se pose la question des libertés, mais aussi celle du droit à l'oubli, au changement et à l'émancipation dans une société de plus en plus numérisée.

► *LPC, Loi d'orientation et de refondation de l'école*

Budget

La loi de finance votée pour 2013, que Jean-Marc Ayrault a qualifiée de « budget de combat » ou « de conquête », présente toutes les caractéristiques d'un budget de rigueur, sans précédent depuis 1945. Elle s'inscrit, en effet, dans l'objectif affiché par F. Hollande de parvenir à réduire le déficit public (État, Sécurité sociale, collectivités territoriales) à 3% du PIB (objectif dont on sait désormais qu'il ne sera pas atteint, notamment en raison de la faible croissance), et plus globalement dans sa décision de faire entrer l'économie

française dans les exigences du TSCG, dit aussi « règle d'or budgétaire ».

Ce budget programme 37 milliards d'euros d'économies. Plus des deux tiers doivent provenir d'une augmentation des recettes fiscales, d'un montant de 24 milliards d'euros : 4,4 milliards ont été votés durant l'été, et sur les 20 milliards restant, la moitié doit être prélevée sur les ménages, l'autre moitié sur les entreprises. Une augmentation de l'impôt sur le revenu, pour un montant de 3,5 milliards d'euros, doit peser en priorité sur les ménages riches et aisés (taxation accrue des revenus du capital, plafonnement du quotient familial, création d'une tranche à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part). L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est relevé pour 1 milliard d'euros.

Même si le gouvernement a prétendu mettre ainsi en œuvre une « réforme fiscale » censée « rétablir la progressivité de l'impôt », on est loin du compte. Ainsi, le nombre de tranches de l'impôt sur le revenu, qui était passé de quatorze à cinq sous le quinquennat de Sarkozy, reste inchangé. La « contribution exceptionnelle à 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à 1 million d'euros », qui de toute façon ne devait rapporter que 200 millions d'euros, et a été retoquée par le Conseil constitutionnel. François Hollande essaye d'en sauver le principe en la transférant sur les salaires versés par les grandes entreprises. De plus, un plafonnement, dont la logique s'apparente à celle du bouclier fiscal de Sarkozy, a été rétabli, de telle sorte que l'imposition directe nationale d'un contribuable ne puisse pas dépasser les trois quarts de ses revenus.

Côté entreprises, les modifications de l'impôt sur les sociétés réduisent les niches fiscales à 7 milliards €, et affichent l'objectif de réduire l'écart d'imposition effective entre les PME et les grands groupes. Là encore, quelques mesures cosmétiques et aucune réforme d'ampleur pour inverser la tendance au dumping fiscal à l'œuvre ces dernières années.

Et surtout, ce budget programme 10 milliards d'économies sur les dépenses de l'État, en plus de 2,5 milliards en moins sur les dépenses de l'assurance-maladie. Cela se fera au

prix d'une nouvelle dégradation des services publics. Ainsi, les 11 000 postes prévus dans les secteurs affichés comme prioritaires (éducation, sécurité, emploi) seront créés au détriment des autres : 12 298 postes de fonctionnaires doivent être supprimés dans les autres ministères en 2013.

Enfin, tout cela est à mettre en regard du paiement exorbitant du service de la dette publique : 46,7 milliards d'euros.

Il s'agit donc d'un budget d'austérité qui va contribuer à plomber une croissance déjà faible, accroître encore les inégalités et la pauvreté, tout en continuant d'enrichir les détenteurs de la rente publique.

- *Dette et déficit public, Emplois fonction publique (création), Emplois fonction publique (suppression), Impôt sur le revenu, Impôt sur les sociétés, ISF, Pigeons, Taxation à 75%*

Cahuzac

L'indignation face à l'« affaire Cahuzac » est justifiée. Elle ne représente pourtant que la face émergée d'un immense iceberg. Sa faute est individuelle, certes inexcusable. Elle témoigne d'une inconscience révélatrice à l'égard de la conception qu'un homme d'État devrait se faire de sa fonction. Mais cette faute procède d'une dérive collective des élites au pouvoir ; une dérive de longue durée. Car de quoi Cahuzac est-il le symptôme ? De l'indifférenciation entretenue entre les affaires de l'État, publiques s'il en est, et les affaires privées de l'industrie et de la haute finance. Cette collusion entre monde des affaires et direction de l'État et le positionnement interchangeable du personnel politique et des managers privés sont devenus affaire courante, que ce soit à droite ou à gauche depuis que cette dernière s'est convertie pour partie aux logiques néolibérales dominantes.

Le grand public n'en connaît que les exemples les plus frappants : Jean Peyrelevade passant de Matignon au Crédit Lyonnais, Jean-Charles Naouri des Finances à Rothschild puis à Casino, Louis Gallois de Matignon à EADS, Loïck Le Floch-Prigent du ministère de l'industrie à ELF, Louis Schweitzer de Matignon à Renault, etc. Tous firent des affaires en hommes d'affaires, avant, parfois, d'être

missionnés par des gouvernements, et ce quelle que soit leur couleur politique, pour indiquer à l'État comment se mettre plus efficacement au service des entreprises. Combien d'autres membres de cabinets ministériels firent de même ? Ils sont légion. Certains développements récents ont laissé pantois. Un secrétaire général adjoint de l'Élysée qui devient président de Natixis. Le directeur de cabinet de la ministre de l'économie promu président de France Télécom. Entre autres.

On dira que ce type de collusion a toujours existé. C'est vrai. Mais deux éléments sont relativement nouveaux dans la situation actuelle. D'une part, la circulation entre haute fonction publique d'État et direction des entreprises du CAC 40 est plus rapide et systématique qu'elle ne le fût jamais et se trouve facilitée à mesure que Sciences-Po, l'ENA et même Polytechnique, se transforment, elles aussi, sans cesse davantage, en business schools. C'est ainsi que les recettes et les modèles du privé, intériorisés très tôt par les futures noblesses d'État comme seules solutions « réalistes » et même pensables, leur font appréhender comme parfaitement « naturelles » ou « incontournables » les recettes de « gouvernance » ou de « management » qu'ont mises en place leurs prédécesseurs dans les cabinets ministériels antérieurs. De sorte, qu'au mieux ils les modifient de façon cosmétique, et que, communément, ils les reproduisent et les prolongent. D'autre part, la continuité des politiques développées par la gauche et la droite au pouvoir, favorisée par cette évolution de la haute administration, entérine, pour l'essentiel, le fonctionnement du capitalisme financier, et légitime ainsi certains modes de comportement personnel.

Quand rien n'est fait pour casser la cupidité des marchés financiers, quand l'activité économique des grandes entreprises n'a plus pour objet que de verser des dividendes toujours plus importants aux actionnaires, quand les rémunérations des grands patrons explosent, comment s'étonner que des individus, si haut placés soient-ils, ou parce qu'ils sont haut placés justement, ne se laissent pas eux aussi tenter ? Qu'a fait Jérôme Cahuzac ? Il était conseiller du ministre de la santé, il s'est reconverti dans l'entreprise privée (en

chirurgie capillaire) et le conseil aux multinationales (pharmaceutiques). On veut faire de lui un cas particulier. Il n'est que la manifestation la plus éclatante et la plus symbolique – un ministre chargé de lutter contre la fraude fiscale qui fraude –, de l'effacement progressif des frontières entre monde des affaires et haute fonction d'État. La fraude fiscale dont s'est rendu coupable Jérôme Cahuzac n'est que la manifestation de l'avidité érigée en système, son mensonge celle de la croyance en la toute-puissance du pouvoir. Il est dès lors trop simple d'accabler le seul Jérôme Cahuzac, malgré ses fautes, de tous les maux. Mieux vaudrait analyser quels processus sociaux et politiques ont favorisé un tel parcours.

Les mesures annoncées le 3 avril par le président de la République seront un emplâtre sur une jambe de bois. D'abord, parce que l'une d'entre elles témoigne d'une méconnaissance de la Constitution, les juges étant seuls à même de décider de la durée des peines à l'issue d'un procès. Et ensuite, parce que, en cette affaire, l'indépendance de la justice n'est pas en cause, même si une refonte du Conseil supérieur de la magistrature s'avère nécessaire. Mais surtout ces mesures ne disent rien quant à la nécessité de transformer les représentations actuelles de la réussite sociale, ce qui suppose s'attaquer à la racine du mal, un système économique et social basé sur la recherche du profit maximum et qui produit des individus à son image.

Chômage

Depuis l'élection de François Hollande, le chômage n'a cessé d'augmenter. Fin décembre 2012, 3,13 millions de personnes pointaient au chômage. Cela représente une augmentation de 10 % sur un an. La dégradation est continue jusqu'en février 2013. Nous avons atteint le chiffre record de 10,6 % de la population active au chômage, soit 3 187 700 personnes. La raison en est connue : face à la crise économique, les politiques d'austérité, menées par Nicolas Sarkozy et poursuivies par François Hollande, aggravent la situation

économique et sont porteuses d'une logique récessive, qui ne peut qu'engendrer toujours plus de chômage.

Parallèlement aux chiffres, somme toute parlants, il existe une réalité humaine de la précarité, de la pauvreté et de la misère, qui s'étend sans retenue à toutes les couches de la société. À un point tel que toutes les associations caritatives d'entraide sont prises d'assaut par les malheureux que le système exclut. Et ne peuvent plus suffire à la demande, tant la pauvreté augmente. Les jeunes et les femmes sont les premiers touchés, suivis par les seniors et tous ceux qui ont vécu ou vivent les plans de licenciement, notamment ceux dont on ne parle jamais, dans les petites entreprises. La destruction d'emplois sur l'année 2012 représente environ 100 000 postes. Les effectifs dans l'intérim décroissent aussi fortement (- 31 300 postes, soit - 5,7%). La baisse de l'intérim atteint - 74 400 sur un an. Et l'hiver a fait une vingtaine de victimes parmi les SDF.

Au-delà même du changement de politique économique, seule voie réellement efficace pour lutter contre le chômage, le gouvernement n'a pas pris les mesures a minima pour protéger les salariés contre les effets de la crise, comme, par exemple, la mise en place d'un statut du salarié, qui aurait permis une sécurité sociale professionnelle. Pire, l'ANI du 11 janvier 2013, que le gouvernement a traduit dans la loi, va permettre aux entreprises de licencier encore plus facilement.

De plus, ce gouvernement socialiste continue, comme le précédent, à distribuer de l'argent public aux patrons pour les inciter à embaucher, alors que toutes les études sérieuses, jusqu'à la Cour des comptes, considèrent que les exonérations de cotisations sociales ont quasiment aucun effet sur l'emploi.

► *Emplois d'avenir, Pauvreté, Pôle emploi, Précarité, RSA, Temps partiel*

Circulaire Valls

Publiée le 28 novembre 2012 et entrée en vigueur le 3 décembre 2012, la circulaire Valls était particulièrement

attendue. Il s'agissait du premier texte d'un gouvernement de gauche sur le droit des étrangers après dix ans de droite au pouvoir, après des années marquées par les mobilisations pour la régularisation des sans-papiers et de leurs enfants (en particulier à travers le Réseau éducation sans frontières) et le mouvement de grève des travailleurs sans papiers.

Dans la lignée de l'article 40 de la loi Hortefeux du 20 novembre 2007, qui ouvrait une possibilité de régularisation par le travail, la circulaire fait de l'activité salariée un motif de régularisation. Elle rend moins restrictive les conditions pour être éligible à cette procédure, en particulier avec la suppression de la liste des métiers (dits en tension) et de l'employeur unique.

Pour ce qui est des parents d'enfant sans papiers, il est exigé cinq ans de présence sur le sol français et trois ans de scolarisation des enfants. Si cela est moins contraignant que le cadre légal existant, c'est en deçà de ce qui a été appliqué en 2006 (deux ans de présence et un an de scolarisation). Pour les jeunes majeurs, les critères restent flous, évoquant des parcours scolaires « assidus et sérieux », renvoyant à une certaine idée du « bon sans-papiers ».

Le texte de Manuel Valls, s'il marque quelques avancées, ne rompt en rien avec la politique de ses prédécesseurs place Beauvau. Surtout, s'agissant d'une circulaire, il n'est pas opposable devant les tribunaux, et laisse aux préfets l'entière responsabilité de leur pouvoir discrétionnaire. D'ailleurs, le ministre de l'intérieur précisait lui-même que cette circulaire « *n'a pas vocation à augmenter le nombre de régularisations* », c'est dire si l'application des critères qui y sont retenus reste sous contrôle, Manuel Valls ne souhaitant pas voir augmenter le niveau de régularisations annuelles qui existait sous Sarkozy, soit 30 000 par an. Or, l'affirmation d'un nombre précis de régularisations est incompatible avec l'application de critères objectifs et avec l'objectif proclamé de rompre avec la politique du chiffre de son prédécesseur.

► *AME, Étudiants étrangers, Naturalisation, Rroms, Sans-papiers (réentions, expulsions), Valls*

Climat

Pour avoir une chance de ne pas dépasser 2,4 °C de hausse de la température moyenne à la fin de ce siècle, les pays développés doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25 à 40 % d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050 par rapport à 1990, selon le Groupe intergouvernemental sur le climat (GIEC). Cet objectif suppose une politique extrêmement volontariste, allant bien plus loin que le timide protocole de Kyoto. La politique suivie par le président de la République sur ce sujet est pour le moins timorée et contradictoire. Lors de la conférence environnementale de septembre 2012, il est resté sur un objectif de moins 20 % d'émissions de GES à horizon 2020, en deçà de celui de moins 30 % que se sont fixés des pays tels que le Royaume-Uni et l'Allemagne. S'il a évoqué la perspective d'une réduction de 40 % en 2030 et 60 % en 2040, il n'a fait là que reprendre les chiffres fixés dans la feuille de route de l'Union européenne. Audace en trompe-l'œil, donc. À mille lieues de ce que l'urgence de la situation commande de faire.

S'agissant des politiques sectorielles devant être mises en place pour opérer ces réductions, les perspectives sont floues ou inquiétantes. Floues en ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments. On nous promet un plan, mais on sait déjà que les fonds très conséquents nécessaires pour opérer ce gigantesque chantier vont manquer, austérité oblige. Inquiétantes en ce qui concerne l'absence de claire volonté du gouvernement de réduire, de manière progressive, mais résolue, de la dépendance aux énergies fossiles, source principale des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, lors de la conférence environnementale, le secteur des transports, pourtant le plus polluant, a purement et simplement été oublié. Cet oubli prend tout son sens lorsqu'on se penche sur les mesures d'aide au transport routier prises par le gouvernement. Celui-ci vient ainsi, par exemple, de décider d'augmenter jusqu'à 44 tonnes le tonnage maximal autorisé pour les poids lourds. Côté exploration de nouveaux gisements, il s'apprêterait à autoriser l'exploitation de gaz de houille en

Lorraine, après avoir facilité l'accès au forage de nouveaux puits de pétrole au large de la Guyane.

► **Notre-Dame-des-Landes, Transition énergétique, Politique agricole**

Code du travail

La montée en puissance de l'idéologie néolibérale a provoqué un retournement depuis le début des années 1970. La législation protectrice pour les salariés construite au cours du 20^e siècle serait, d'après le patronat, devenue une entrave au développement de l'économie et, donc, de l'emploi. Pour le Medef, *«le droit du travail ne doit pas être conçu comme ayant seulement une finalité de protection, mais également comme un outil d'organisation destiné à permettre l'adaptation du monde du travail à l'évolution du contexte économique et social»*. Les contre-réformes s'accumulent, augmentant la précarité des salariés. Peu importe que cette déréglementation n'ait eu aucun effet sur le taux de chômage, elle devient la règle à laquelle il ne doit pas y avoir d'alternative.

Aucune inversion de cette logique n'est engagée par le gouvernement actuel. Pire, en intégrant dans le code du travail les mesures de l'ANI du 11 janvier 2013 « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », le gouvernement socialiste va accentuer la déréglementation du contrat de travail, du temps partiel, des droits des comités d'entreprises et des CHSCT, et des procédures de licenciement économique. C'est probablement sur ces dernières que les modifications vont être les plus brutales.

La loi permet en cas de graves difficultés conjoncturelles de licencier un salarié qui refuserait des modifications, validées par un accord d'entreprise, de temps de travail, de salaire, de lieu de travail. Les recours devant les tribunaux judiciaires, qui ont souvent permis de contester le fond et la forme des licenciements, allant même jusqu'à quelques décisions d'annulation des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), nouveau

nom des plans sociaux, sont supprimés. La loi limite strictement les recours devant les tribunaux administratifs. Elle donne ainsi totalement satisfaction aux employeurs : après la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986, ils obtiennent la possibilité de licencier pour motif économique de manière « sécurisée ».

► *ANI, Coût du travail, Complémentaires santé, Dialogue social, Flexibilité, Licenciements, Medef, Précarité, Plan de sauvegarde de l'emploi, Temps partiel*

Collectivités territoriales

Moi président de la République, j'ai décidé de diminuer les moyens de fonctionnement des Villes, des Départements et des Régions de 4,5 milliards d'euros, deux années consécutives, en 2014 et en 2015. Pour les communes les plus pauvres, cela pourrait aller jusqu'à représenter une baisse de 20 % de leurs ressources. Les collectivités locales avaient vu, sous la droite, ces dix dernières années, s'accroître leurs missions sans qu'augmentent leurs ressources. Cela continue encore avec le gouvernement Ayrault.

Simultanément, pour certaines collectivités locales, la facture des emprunts toxiques reste à acquitter auprès des banques, et le sera jusqu'au bout, sauf décision de justice contraire ; pour toutes, la hausse des dépenses est inexorable, sous la pression de la crise sociale (qui accroît les responsabilités et les charges des collectivités locales) et de réformes financées seulement pour partie par l'État, comme la loi sur la refondation de l'école.

Toute la question, pour les collectivités locales, devient désormais de savoir dans quel secteur « faire des économies », que « couper comme budget », que « restreindre comme services ou comme aides ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Appliquer encore plus sévèrement la législation relative aux dispositifs d'aide sociale, comme le revenu de solidarité active (RSA), pour diminuer leur accès en catimini. Augmenter les tarifs dans les services au public, comme la cantine scolaire. Continuer à baisser les subventions aux associations, comme le planning familial. Ou bien

recourir encore davantage au privé pour financer ou faire fonctionner des équipements sportifs (stades). Ou annuler certains projets, envisagés un temps, telles la création d'un terrain de jeux pour les enfants, la rénovation du bureau de poste

Bref, pour les collectivités, c'est encore – et de plus en plus – le même sale boulot à exécuter : payer moins leurs agents, recruter mal, appliquer le service minimum, investir de moins en moins dans l'économie locale, voire plus du tout, se désengager de pans entiers de l'action publique (petite enfance, santé, aides sociales) Ce sont alors, très directement, les conditions de travail des agents et des citoyennes les plus précaires, dans les zones les plus pauvres, qui empirent : une triple peine salariale, sociale et territoriale, en quelque sorte.

Quant à l'acte de décentralisation promis, consistant à revoir l'organisation des territoires eux-mêmes, le projet de loi présenté en avril au conseil des ministres consiste d'abord à ajouter du flou au flou, puisque les collectivités pourront s'organiser à la carte, avec des « chefs de file » ici ou là : rien de fondamental. Mais surtout, les mastodontes que sont, notamment, les métropoles, créées par la droite dans le seul but d'organiser la concurrence entre les territoires, jusqu'à la mort sociale et économique des plus faibles, restent toujours d'actualité. À croire que l'aménagement du territoire et la solidarité entre les territoires ne sont plus, là encore, un principe défendu par l'équipe Hollande.

► *Dette et déficit public*

Complémentaires santé

Dans le projet de loi dit de « sécurisation de l'emploi », l'extension de la complémentaire santé est présentée comme un avancée sociale importante, contrepartie significative aux concessions faites au patronat en matière de flexisécurité. Outre que cette disposition ne concerne qu'une partie des salariés, et moyennant une participation financière, cette

extension pose une nouvelle fois la question de la restriction du champ de couverture de la Sécurité sociale.

Les assurances privées complémentaires (mutuelles, instituts de prévoyance et assureurs lucratifs) se sont faites discrètes pendant les négociations sur les dépassements d'honoraires, mais ce sont bien elles qui assurent une part du financement de ces dépassements, provoquant ainsi un véritable cercle vicieux : la Sécurité sociale se désengage en sous-finançant le secteur 1 ; ce désengagement induit des dépassements d'honoraires, que remboursent partiellement les mutuelles et les assureurs privés lucratifs, dans un marché régi par la libre concurrence ; avec comme résultat non pas la diminution, mais l'augmentation des coûts et l'aggravation des inégalités. C'est à qui fera les offres au plus bas prix, en réalité en remettant en cause la double solidarité, entre les bien portants et les malades et entre les riches et les pauvres. Les frais de gestion des assurances privées, mutualistes ou non, se situent entre 20 et 25 % du chiffre d'affaires et leurs tarifs sont deux à trois fois plus élevés pour les personnes âgées. Le montant de leurs primes a augmenté de 5 à 7 % par an ces dernières années. Tout recul de la Sécurité sociale en matière des assurances complémentaires est un recul de l'égalité et de la solidarité qui sape les fondements de notre système de santé. Le président de la République s'est engagé lors du congrès de la mutualité à ce que l'assurance complémentaire soit rendue obligatoire, d'abord au niveau des entreprises, ensuite dans tout le pays. Pour ce faire, elles bénéficieront d'une subvention de l'État de plusieurs milliards d'euros. D'ores et déjà, les exonérations fiscales et sociales pour les contrats d'entreprises, concernant seulement 44 % des salariés, coûtent 4 milliards à la collectivité. Leur généralisation à l'ensemble des salariés coûtera entre 2 et 3 milliards supplémentaires. L'extension éventuelle à tous les citoyens dépassera largement le trou de la Sécurité sociale ! Bien sûr, on exigera en échange le respect d'un certain nombre de critères, comme la non sélection des risques, aisément contournable, mais les fonds publics risquent d'être détournés pour financer des assureurs privés.

Si les dirigeants de la mutualité persistent dans la logique assurantielle qu'ils ont choisie depuis 1989, il serait normal pour un gouvernement de gauche de donner le droit à la Sécurité sociale d'être non seulement l'assurance principale obligatoire pour tous, mais aussi de faire une offre d'assurance complémentaire : la Sécu C. On généraliserait ainsi le système de Sécurité sociale d'Alsace-Moselle, qui permet un taux de remboursement des soins d'environ 90 %, pour des tarifs beaucoup plus bas que ceux des mutuelles avec des frais de gestion inférieurs à 2 % du chiffre d'affaires. L'affaiblissement du rôle de la Sécurité sociale dans le financement des soins peut, dans un premier temps, favoriser les mutuelles, mais elles ne doivent pas s'y tromper, ce seront les assureurs privés à but lucratif qui finiront par gagner. Les responsables de la mutualité apparaîtront alors comme ayant joué les apprentis sorciers au détriment des assurés et des patients.

► ANI

Contrôle d'identité

La réglementation sur les contrôles d'identité, née de la Loi sécurité et liberté du 2 février 1981, est très contestée depuis quelques années. Trop large, elle favorise les contrôles discriminatoires, comme l'a indiqué le défenseur des droits dans un rapport d'octobre 2012. Le candidat Hollande avait promis, sous la pression de plusieurs organisations parmi lesquelles l'Open Society Institute, le Syndicat de la magistrature ou la Ligue des droits de l'homme, de lutter « *contre le délit de faciès dans les contrôles d'identité pour une procédure respectueuse des droits de l'homme* ». Cette lutte supposerait en particulier de réformer le code de procédure pénale, de revoir le dispositif d'interpellation propre aux étrangers (ou présumés tels), d'envisager la remise d'un récépissé aux personnes contrôlées, d'encadrer la palpation de sécurité et de modifier la formation des policiers et des gendarmes. Le ministre de l'intérieur est parvenu sans aucune difficulté – il n'y a pas eu cette fois d'arbitrage à opérer avec la chancellerie – à

imposer sa position : point de récépissé et aucune réforme de la réglementation. Il s'est borné à proposer le retour du matricule sur l'uniforme des agents (mesure enterrée depuis) et projette de modifier le code de déontologie de la police nationale avec un article rappelant la condamnation des contrôles discriminatoires et le respect de la dignité de la personne interpellée. Le législateur, poussé par la Cour de cassation et le juge communautaire, a toutefois été obligé de revoir, pour partie, le dispositif spécifique régi par le code des étrangers. Ainsi la loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour pose quelques garanties : pour procéder à la vérification de la situation administrative d'un étranger, la police doit notamment fonder sa décision sur des éléments extérieurs lui ayant permis de présumer sa qualité... Mais outre que les agents ne sont pas tenus d'indiquer le cadre de leur intervention, ils ont toujours le loisir d'interpeller en procédant préalablement à un contrôle d'identité prévu par le code de procédure pénale. Il suffit alors de faire état d'un comportement « suspect » pour agir, en l'état du droit, en toute légalité.

► *Justice, Valls*

Coût du travail

Dans les « soixante engagements pour la France » du candidat François Hollande, le mot de compétitivité n'apparaissait qu'une fois et le « coût » du travail n'était même pas évoqué. Une fois élu, les choses ont été bien différentes, François Hollande affirmant notamment, avec son balancement circonstpect habituel, que « *le coût du travail n'est pas tout, mais est tout sauf rien* », lors d'une conférence de presse à la suite de la remise du rapport Gallois. L'ensemble des dirigeants socialistes s'est rapidement mis à réciter la rengaine libérale : la France connaîtrait un déficit de compétitivité dû à un coût du travail trop élevé.

Cette doctrine a permis de justifier médiatiquement le rapport Gallois, qui a été immédiatement mis en œuvre par le gouvernement, et chaleureusement salué par la présidente

du Medef, Laurence Parisot estimant qu'il s'agissait d'une «*étape décisive vers un big bang économique salvateur*». On connaît la suite : cadeau de 20 milliards d'euros au patronat, compensé en partie par une hausse de la TVA (pacte de compétitivité) et possibilité pour les chefs d'entreprises de baisser les salaires sans accord du salarié (accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013).

Les attaques contre le «*coût*» du travail sont à la fois socialement injustes et économiquement fausses. D'abord, parce que la propagande libérale ne prend pas en compte la productivité du travail, très élevée en France. Ensuite, parce qu'elle n'évoque jamais le coût du capital, qui a explosé ces dernières années, pendant que la part des salaires et de l'investissement dans la valeur ajoutée n'avait de cesse de chuter. En déroulant les poncifs libéraux sur le «*coût*» du travail et en conduisant des réformes visant à le réduire, le gouvernement va au-devant des vœux du patronat, celui-ci cherchant toujours à baisser les salaires (salaires bruts + cotisations patronales) au maximum, pour ponctionner davantage de richesses sur la valeur créée par la force de travail. Derrière ces mesures, un projet se dessine : multiplier les exonérations de cotisations sociales et les compenser (quelquefois pas en totalité) par l'impôt pour fiscaliser de plus en plus le financement de la protection sociale, avec pour conséquence probable une baisse des ressources. Derrière cette baisse des ressources, c'est une montée en charges des assurances complémentaires qui se profile, ce qui renforcerait encore les inégalités sociales.

► *ANI, Code du travail, Flexibilité, Medef, Pacte de compétitivité*

Crédit impôt recherche

Faisant le constat que la part des dépenses consacrées à la recherche rapportée au PIB stagnait en dépit de la montée en puissance du crédit impôt recherche (CIR), François Hollande avait proposé de le réformer.

Le CIR a été l'objet de multiples retouches au cours des années précédentes. Depuis 2008, il consiste en un crédit

d'impôt de 30 % des dépenses dites de recherche et de développement, jusqu'à 100 millions d'euros et 5 % au-delà. Son coût budgétaire varie entre 3 et 4 milliards d'euros par an. Mais son efficacité est discutée. Le CIR apparaît être davantage une niche fiscale qu'un véritable outil d'incitation à développer la recherche. Les autorités publiques mènent, en effet, de longue date une offensive pour la promotion du CIR dans la compétition fiscale actuelle, en vantant principalement l'attractivité fiscale de la France. Cette promotion pour « *le meilleur CIR des pays européens et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)* » montre que le principal objectif du CIR est de se positionner favorablement sur le terrain de la concurrence fiscale en invoquant un thème porteur qui, par nature, ne peut en théorie susciter aucune critique : la recherche et le développement.

Au regard des déclarations du candidat François Hollande, force est de constater que le CIR n'a pas été réformé. Or, il y a urgence à : établir un suivi détaillé et qualitatif du CIR, un suivi des bénéficiaires du CIR, rééquilibrer la part des aides directes dans les aides à la recherche au profit des aides en faveur de la recherche fondamentale, instaurer un lien dans le CIR entre dépenses éligibles au CIR et lieu d'exploitation des recherches (il faut en effet éviter que les brevets soient logés dans des structures domiciliées dans des pays fiscalement privilégiés, ce qui permet aux entreprises françaises de déduire des redevances payées à ces structures) et améliorer le contrôle du CIR. Pour l'heure, on est loin d'une telle réforme.

► *Pacte de compétitivité, Impôt sur les sociétés, Pigeons*

Délinquance

C'est en 1972 que sont rendus publics les chiffres de la délinquance avec la mise en place d'un index dénommé « État 4001 » répertoriant cent sept infractions, et destiné à orienter les politiques publiques en matière de sécurité. Cet index s'est vite avéré incapable de présenter une photographie suffisamment fine des actes délinquants pour aider à

la détermination des politiques publiques de lutte contre la délinquance. Notons que les chiffres de la délinquance sont à peu près stables depuis vingt ans (environ 550 000 infractions dont 3600 crimes), ce qui montre au passage que toutes les politiques sécuritaires sont sans effet sur la réalité, en tout cas sur celle mesurée par l'index.

Mais, les chiffres ont été utilisés comme outil de communication politique, avec une nette montée en puissance avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'intérieur en mai 2002. En 2003, a ainsi été mis en place l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). L'ONDRP a pu apparaître, aux yeux de certains, comme un progrès, puisqu'il a affiné l'indexation des infractions (atteintes aux biens, aux personnes et infractions économiques et financières). Mais il s'est lui aussi avéré être un outil insuffisant, et ce d'autant plus que la culture du résultat – prôné par le président Sarkozy – a amené les forces de l'ordre à privilégier la « bâtonite », le résultat fût-il piètre, comme, par exemple, l'interpellation de « chiteux » au détriment du démantèlement d'un réseau de trafiquants. Résultat : aujourd'hui le malaise des acteurs de terrain (police et gendarmerie) est plus qu'avéré, tandis que les observateurs un tant soit peu objectifs s'accordent pour reconnaître que l'outil statistique utilisé est totalement dépassé. Une remise à plat de la situation est nécessaire, mais elle n'est pas simple, car les lieux d'études sociologiques de la criminalistique, comme l'Institut des hautes études sur la sécurité intérieure (IHESI), ont été repris en mains par des hauts fonctionnaires policiers proches de la droite. Parallèlement, des institutions, à même de développer des analyses porteuses de solutions différentes, comme le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), ont été marginalisées.

Manuel Valls, ministre de l'intérieur a, dans une conférence de presse, le 18 janvier 2013, prôné la vérité des chiffres, sans « *stigmatisation, ni angélisme, ni course effrénée aux chiffres* ». Il a déclaré vouloir rompre avec l'indicateur du chiffre unique, il a rappelé la nécessité de rendre compte

des tendances peu étudiées, comme les délits routiers, les violences intrafamiliales, la grande criminalité ou la cybercriminalité, mais s'en donnera-t-il les moyens ? La mesure de la délinquance est une activité scientifique qui n'est pas compatible avec l'instrumentalisation politicienne, l'usage approximatif fait par tel ou tel gouvernement. La mesure de la délinquance deviendra crédible le jour où de vrais chercheurs pourront en dresser un tableau en confrontant toutes les mesures et leurs évolutions sur la durée. Ce n'est qu'à ce prix que pourra, alors, être élaborée une politique publique de sécurité enfin efficace.

► *Valls, Justice*

Dettes et déficit public

Reprenant l'objectif de Nicolas Sarkozy d'un déficit public réduit à 3 % en 2013 (alors même que le programme du PS s'était calé sur 2014), ainsi que celui de l'équilibre budgétaire en 2017, François Hollande ne pouvait que mener une politique de coupes drastiques dans les dépenses publiques. D'autant plus qu'il se refusait à mettre en œuvre une réforme fiscale d'ampleur et qu'il faisait un cadeau de 20 milliards d'euros au patronat avec le pacte de compétitivité. Basé sur une prévision de croissance fantaisiste de 0,8 %, l'objectif des 3 % de déficit, sans surprise, ne pouvait être tenu, et la dette publique devrait atteindre 91,3 % du PIB à la fin 2013. Une fois de plus, l'inefficacité d'une politique d'austérité en période de stagnation économique est démontrée. Non seulement, une telle politique est désastreuse socialement, mais elle ne peut tenir les objectifs qu'elle se fixe, réduire la dette et le déficit public. Alors que la consommation des ménages est au plus bas, que l'investissement des entreprises chute, couper le troisième moteur de l'activité économique, les dépenses publiques, ne peut qu'entretenir la récession. De plus, comme tous les pays européens font de même, les exportations ne peuvent pas non plus représenter une issue. Loin de tirer le bilan de l'échec de cette politique, les institutions européennes et les gouvernements de l'Union ajoutent encore

de l'austérité à l'austérité. Une spirale mortifère s'installe ainsi dans toute l'Europe : les politiques d'austérité menées conjointement produisent de la récession ; celle-ci empêche de tenir les objectifs de réduction des déficits publics et de la dette ; les gouvernements prennent alors de nouvelles mesures d'austérité pour essayer de tenir ces objectifs ; la récession s'accroît... Ayant renoncé à rompre avec cette logique, le gouvernement Hollande entraîne la France vers une catastrophe.

► *Budget, Pacte budgétaire*

Dialogue social

Le rôle de la négociation entre organisations syndicales et patronales se modifie considérablement. Sous la présidence Sarkozy, avec la loi de 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, un basculement important est opéré, avec, dans certains domaines, l'instauration de la primauté de la négociation collective d'entreprise dans la hiérarchie des normes en droit du travail. La règle du principe de faveur, qui faisait figure de principe général du droit du travail, est inversée. Jusqu'alors le code agissait comme un minimum commun, un Smic juridique en quelque sorte, chaque règle de rang inférieur ne pouvant pour l'essentiel contenir que des dispositions plus favorables : conventions collectives, accords d'entreprises et enfin contrat de travail. La négociation en entreprise ne pouvait qu'apporter une amélioration pour les salariés.

L'inversion du principe de faveur a changé la situation. Développant l'idée d'accords soi-disant « gagnant-gagnant », le patronat a pu attaquer les acquis sociaux en faisant avaliser ces dégradations par les organisations syndicales signataires. Aucune inversion de logique n'est engagée par le gouvernement actuel. En acceptant les conclusions de l'ANI du 11 janvier 2013, il se coule dans le moule de la loi de 2008. En transposant cet accord dans la loi, alors même qu'il n'est signé que par des organisations syndicales minoritaires (environ 30 % des suffrages des salariés), il se rend coupable

d'un déni démocratique et acte la transformation du dialogue social, qui devient un vecteur de la remise en cause des droits des salariés.

► *ANI, Code du travail, Medef*

Droit de grève

Beaucoup de lois contre le droit de grève ont été adoptées ces dix dernières années. La première date du 18 mars 2003 – modifiée en 2007. Elle introduit la possibilité pour le préfet de réquisitionner des grévistes, y compris d'un établissement privé, dans le cadre de mesures imposées par l'urgence constatée ou prévisible, et proportionnées aux nécessités de l'ordre public. Sa dernière utilisation, lors du mouvement des retraites, en octobre 2010, dans les raffineries et dépôts de carburants, a pesé sur le cours du conflit, en débloquent les livraisons de carburants. La seconde loi, qui date du 21 août 2007, concerne les travailleurs des transports terrestres et a été étendue en 2012 aux salariés du transport aérien. Elle allonge le préavis de grève de cinq à treize jours, et impose à chaque gréviste l'obligation de déclarer deux jours avant le début d'une grève s'il a l'intention d'y participer, et d'avertir 24 heures à l'avance pour arrêter. Elle limite considérablement la liberté de grève, puisque les salariés ne peuvent plus arrêter le travail sans délai à partir du préavis. En juillet 2008, une autre loi a rendu obligatoire l'organisation d'un service minimum d'accueil des enfants dans les écoles primaires et maternelles. Petit à petit, les moyens d'action des salariés sont limités, l'action collective qu'est la grève est individualisée, pour la rendre plus difficile. On ne peut que constater le maintien en vigueur de toutes ces dispositions adoptées sous les présidences de Chirac et Sarkozy. Certes, le candidat Hollande n'a fait aucune promesse sur le sujet, mais peut-être, naïvement, aurions-nous pu attendre une abrogation symbolique de ces atteintes au droit de grève de la part d'un gouvernement s'affirmant de gauche.

► *Répression syndicale*

Droit de vote des étrangers

La quatre-vingtième des « cent dix propositions pour la France » de François Mitterrand, dans le cadre de sa campagne pour l'élection présidentielle de 1981 annonçait : « *L'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux sera assurée [...]. Droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français.* » Le cinquantième des soixante engagements pour la France de François Hollande, dans le cadre de sa campagne pour l'élection présidentielle de 2012, annonçait : « *J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans.* »

Entre-temps, en 1998, les étrangers citoyens d'un pays de l'Union européenne résidant en France ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. Pendant que le gouvernement français tergiversait, treize États membres de l'Union européenne ont permis à tous les résidents étrangers de voter, au moins aux municipales.

Jean Marc Ayrault affirmait en juillet, puis en septembre 2012, qu'un projet de loi verrait bien le jour en 2013. Mais la position s'est infléchie. Pour mener à bien une telle réforme, il faut obtenir une révision constitutionnelle (afin de modifier, lors d'un congrès, l'article 3 de la Constitution). Le PS a fait ses comptes, il lui manquerait une trentaine de voix pour atteindre les trois cinquièmes des voix des sénateurs et députés nécessaires. Il existerait alors la possibilité d'avoir recours à un referendum. Mais François Hollande et son gouvernement s'y refusent.

Depuis plus de trente ans la gauche promet régulièrement d'accorder le droit de vote aux étrangers. Mais rien n'y fait. Chaque fois qu'ils sont élus, le gouvernement en place recule. Tant d'entêtement à ne pas tenir une même promesse sans cesse renouvelée laisse songeur. On devrait entendre à nouveau parler du droit de vote des résidents étrangers dans le programme du candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2017. Reste à savoir quel numéro portera la promesse cette fois-ci.

Éducation artistique

« *Je lancerai un plan national d'éducation artistique* », écrivait François Hollande dans ses « soixante engagements pour la France », alliant ainsi la priorité de son quinquennat, l'éducation, à la culture, fortement délaissée dans son programme. Ce sera d'ailleurs un thème récurrent de ses interventions lors de la campagne.

Dans un entretien à la revue *Mouvement* (n° 67), Aurélie Filippetti, ministre de la culture, affirmait ainsi en décembre 2012 : « *S'il y a un seul grand projet, c'est l'éducation artistique et culturelle.* » Et il est vrai, de prime abord, que la baisse significative du budget de la culture n'atteint pas l'éducation artistique qui connaît une augmentation de 8 % (33,2 milliards d'euros en faveur de l'éducation artistique et culturelle). Toutefois, ces 8 % sont à mettre en relation avec les difficultés financières des collectivités territoriales, à qui incombera en grande partie de mener à bien cette éducation artistique et culturelle.

En novembre 2012, la ministre installait, en effet, un « *comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle* », présidé par Marie Desplechin, dont l'agenda s'avérait pour le moins serré : le rapport remis en décembre énumère vingt-six propositions, par ailleurs très minimales. Depuis, la question de l'éducation artistique est au point mort. Et ceci alors même que les écoles d'art craignent de passer, comme le rapport du député Jean-Yves Le Déaut le préconise, de la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur à celle du ministère de la culture. Dans un texte « *Les écoles d'art doivent garder leur singularité* », une cinquantaine de directeurs d'écoles supérieures d'art, de design, d'art dramatique, de cinéma et du patrimoine se sont inquiétés de cette menace. Force est de constater que la réponse louvoyante des ministres de la culture et de l'enseignement supérieur n'a rien pour rassurer les écoles.

► **Politiques culturelles, Loi d'orientation et de refondation de l'école**

Égalité femmes-hommes

En juin 2012, pour la première fois, le gouvernement formé était paritaire : dix-sept femmes sur les trente-quatre postes du gouvernement et neuf femmes parmi les dix-huit ministres (hors le premier d'entre eux). En outre, conformément aux engagements de François Hollande, un ministère des droits des femmes était créé. Les associations féministes, tout en saluant ces décisions, ont regretté qu'il n'y ait qu'une femme à un ministère régalien et que l'écrasante majorité des personnes nommées dans les cabinets du président et des ministres soient des hommes. Elles ont rappelé qu'elles restaient attentives à la concrétisation de politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dès juillet, la Conférence sociale pour l'emploi et la croissance devait être le cadre de discussions sur les salaires, la lutte contre la précarité et le chômage. Des concertations sur le thème de l'emploi des jeunes et des seniors étaient prévues, mais rien sur l'emploi des femmes, alors qu'elles sont plus souvent que les hommes au chômage, précaires, représentent 75 % des salariés à bas salaires et touchent de plus faibles pensions. Aux côtés de la Fondation Copernic et d'Attac, une vingtaine d'associations féministes ont protesté auprès du gouvernement et, notamment, demandé que soit intégrée cette question, ce qui fut fait. Mais la négociation sur l'emploi, qui a fait suite à cette Conférence au second semestre 2012, a ignoré le thème de l'égalité professionnelle.

S'il est indéniable que la question des droits des femmes est plus présente sur la scène politique que précédemment, si des mesures adoptées vont dans le bon sens, il est également évident que la poursuite des politiques d'austérité est incompatible avec la majorité des engagements pris. On attend, notamment, la création des 500 000 places d'accueil des jeunes enfants, la multiplication par trois du nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis en maternelle, la réouverture des maternités et des centres d'IVG fermés, la revalorisation du Smic (qui est un marqueur idéologique de la gauche et qui réduirait immédiatement les inégalités de

salaires entre les sexes), la réduction des inégalités femmes-hommes dans les retraites comme dans la vie active, la mise en œuvre de la politique abolitionniste promise, etc. On attend aussi l'application de promesses comme le non-cumul des mandats et l'alourdissement des sanctions financières contre les partis qui ne respectent pas la parité, mesures importantes pour les femmes, mais sur lesquelles les résistances politiques semblent avoir fait reculer le gouvernement.

► *IVG, Prostitution, Harcèlement, Temps partiel*

Emplois d'avenir

Après les travaux d'utilité collective, contrats emploi-solidarité, contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi..., en octobre 2012, voici les emplois d'avenir. C'est la principale mesure du gouvernement pour lutter contre le chômage des 120 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. Ils sont à 45 % au chômage dans les quatre années suivant leurs études, et enchaînent sinon intérim et contrats précaires.

Elle propose à ces jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, notamment ceux des zones urbaines sensibles et rurales, des CDI ou CDD subventionnés d'une durée de un à trois ans, dans le secteur public et semi-public avec une aide de l'État représentant 75 % du Smic (35 % dans le secteur marchand). L'objectif est de créer 150 000 emplois, dont 100 000 dès 2013 et 50 000 en 2014. Par exemple, l'Éducation nationale en recrutera 18 000 d'ici 2015, essentiellement des étudiants boursiers qui veulent devenir enseignants.

Quatre mois après la promulgation de la loi, au début du mois de mars 2013, les services du ministère du travail établissaient à 5 200 ou 5 300 le nombre d'emplois d'avenir déjà signés et estimaient qu'il y en aurait 55 000 d'ici fin 2013. Plus de 50 % des jeunes recrutés n'ont pas de diplôme.

Mais, ces emplois aidés sont-ils la panacée pour lutter contre le chômage des jeunes ? Il s'agit d'une vieille recette qui, depuis trente ans, n'a pas montré son efficacité pour réinsérer durablement les jeunes sur le marché du travail,

même si l'on peut comprendre qu'un gouvernement puisse utiliser ce levier momentanément.

Certaines évaluations montrent même qu'une politique d'emplois aidés peut être porteuse d'effets pervers : les qualifications acquises sont faibles et ne correspondent pas aux attentes du marché du travail, les jeunes cessent leur recherche active d'emploi ou leur formation, et le secteur associatif ou public ne maintient ces postes que le temps de la subvention. Il arrive même que ces emplois aient un effet stigmatisant, les entreprises redoutant que les jeunes passés par ce type de programme aient plus de difficultés.

Enfin, et plus fondamentalement, cette politique ne s'attaque pas aux causes de l'absence de qualification des jeunes et aux raisons du chômage, qui n'est pas dû à la mauvaise volonté des chômeurs-euses, à un « coût du travail » trop élevé, ni à une rigidité des contrats de travail qu'il faudrait assouplir.

► **Chômage, Smic**

Emplois fonction publique (création)

François Hollande a pris l'engagement de rompre avec la règle sarkozyste dite du « un sur deux », soit un emploi supprimé dans la fonction publique d'État, pour deux départs en retraite. La stabilité globale des effectifs est le résultat de deux mouvements contraires : des créations d'emplois dans des secteurs prioritaires, des suppressions ailleurs.

Le trente-sixième engagement du candidat Hollande prévoit la création de « 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation » et le cinquante-deuxième celle, « chaque année, de 1 000 postes supplémentaires pour la police, la justice et la gendarmerie ».

Les 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation se répartissent entre 55 000 pour le scolaire, dont 1 000 pour l'enseignement agricole, et 5 000 dans le supérieur. La ventilation plus détaillée des 54 000 emplois scolaires, hors enseignement agricole, est la suivante :

- 27 000 emplois au titre de la réforme de la formation

initiale, le recrutement se faisant à la fin de la première année de master, soit une année plus tôt qu'auparavant ;

- 21 000 emplois de titulaires, soit après l'année de stage, avec priorité au primaire pour développer la scolarisation à deux ans et renforcer l'encadrement dans les zones de faible réussite scolaire ; autre objectif : mieux équilibrer l'attribution des emplois entre les différentes régions ;

- 6 000 au titre de la vie scolaire, des personnels médico-sociaux et de l'accompagnement du handicap.

Les 1 000 emplois supplémentaires annuels dans la justice et la sécurité sont répartis à quasi égalité entre les deux ministères de la justice et de l'intérieur.

Ces créations d'emploi supposent que soient pourvus les postes ouverts aux concours, notamment enseignants. Les années précédentes, la réforme dite de la mastérisation, en exigeant des candidats la possession d'un master, avait exclu beaucoup de candidats potentiels et provoqué un effondrement du nombre des présents aux concours. Faute de candidats d'un niveau suffisant, beaucoup de postes n'avaient pas été pourvus. Les inscriptions enregistrées en février 2013 laissent espérer une inversion de la tendance. Elle n'est pas garantie, eu égard notamment à la paupérisation des agents publics, parmi lesquels les enseignants.

Par ailleurs, les emplois ne correspondent pas tous à des temps pleins. Ainsi, dans le budget 2013, les 11 000 emplois créés dans l'enseignement scolaire équivalent à 9 011 emplois à temps plein, car les enseignants en formation ne travaillent pas et ne sont pas rémunérés à temps plein.

Les créations d'emplois auxquelles s'est engagé François Hollande, marquent un changement avec la logique dévastatrice du sarkozysme. Mais elles ne permettent pas de revenir sur les suppressions antérieures, les postes créés le sont pour faire face aux nouveaux départs en retraites et à la remontée des effectifs. Et, en tenant compte des heures travaillées et rémunérées, elles n'empêchent pas une diminution globale du nombre d'agents de l'État en équivalent temps plein, contrairement à la stabilisation promise. Ceci sans compter l'impact sur les fonctions publiques territoriale

et hospitalière de l'austérité aggravée dont sont victimes collectivités territoriales et établissements de santé.

► **Budget, Emplois fonction publique (suppression), Formation des enseignants, MAP, Salaires fonction publique**

Emplois fonction publique (suppression)

Derrière le parti pris de créer 65 000 postes dans l'Éducation nationale et 5 000 dans la sécurité durant le quinquennat, il y a l'envers du décor : les coupes drastiques programmées (Défense, Finances, Écologie...), quitte à déroger largement à la règle tant fustigée du un sur deux ! Impossible, sinon, de tenir l'objectif d'une stabilisation du nombre des fonctionnaires.

François Hollande a promis des postes supplémentaires dans trois secteurs prioritaires : l'enseignement, la sécurité et la justice. Comment financer ces embauches en période de vaches maigres budgétaires, d'austérité ? Toute création de poste est gagée par... la suppression d'un emploi dans d'autres administrations. Au total, 12 298 postes vont disparaître en 2013. Entre les créations et les suppressions de postes, il y aura donc 2 317 fonctionnaires d'État de moins. La cure d'amaigrissement continue, même si elle est moins importante que sous la droite.

La défense et l'économie sont les ministères qui seront les plus touchés en 2013 par les suppressions d'emplois, pour permettre au gouvernement de tenir son objectif de stabilité des effectifs de la fonction publique.

C'est le ministère de la défense qui sera le plus mis à contribution avec une diminution de 7 200 postes, une évolution déjà prévue dans la loi de programmation militaire actuelle, qui prévoit une baisse de 55 000 des effectifs militaires entre 2008 et 2015. Bercy devrait, pour sa part, supprimer environ 2 500 postes et les ministères de l'écologie et du logement près de 1 300 chacun. Les autres ministères se partageront le reliquat de suppressions. Un ministère « prioritaire » verra quand même diminuer ses effectifs globaux, celui de l'Intérieur, les suppressions de poste touchant tous

les services, notamment préfectoraux, autres que ceux de la sécurité. Mais ce n'est pas tout, les opérateurs publics, verront aussi leurs effectifs diminuer, à hauteur de 1 303 postes équivalent temps plein.

► **Budget, Emplois fonction publique (création), MAP, Dette et déficit public**

Encadrement des loyers

Une grande loi-cadre sur le logement est attendue à l'automne, avec au programme des dispositifs pour parvenir « à une réelle maîtrise des loyers dans le parc privé », des mécanismes pour la « prévention des expulsions » et un projet de garantie de loyers universelle. Gardons-nous donc de juger trop tôt le ministère Duflot. Néanmoins, son premier décret sur l'encadrement des loyers devait constituer une mesure phare. Publié le 1^{er} août, il interdit, dans trente-huit agglomérations, d'augmenter les loyers au-delà de l'indice de référence des loyers, fixé par l'Insee. Enfin un texte favorable aux locataires ? Sauf que le décret borne tellement son périmètre d'application qu'il n'a eu aucun effet. D'abord, la mesure ne visait que les logements reloués et les renouvellements de baux. Ensuite, que de dérogations... Les propriétaires s'y sont engouffrés. L'encadrement visait seulement les logements vides, non meublés. Évidemment, de plus en plus de meublés ont été mis sur le marché. Et puis, un grand nombre d'habitations continuaient à pouvoir être proposées avec un loyer librement fixé : les logements neufs, les logements mis en location pour la première fois ou les logements vacants ayant fait l'objet depuis moins de six mois de travaux d'un montant égal à une année de loyer. Il a donc suffi aux propriétaires, dans bien des cas, d'effectuer environ 6 000 euros de travaux pour relouer des appartements hier peu chers à des prix nettement plus élevés. Le plus grave n'est toutefois pas là. Le décret indiquait que c'étaient aux locataires eux-mêmes, pour faire baisser leur loyer, de saisir d'abord la commission départementale de conciliation des rapports locatifs et puis, si aucun accord n'était trouvé entre les deux

parties, de se tourner vers le tribunal de grande instance pour obtenir remboursement de l'indu. Le tout sous deux mois, et après avoir signé le bail auparavant. Une procédure longue et coûteuse, autant dire un parcours du combattant! En plus, pour démontrer la surévaluation du loyer, encore eût-il fallu que le locataire sache le montant du loyer réclamé lors de la location précédente. Mais le décret n'obligeait d'aucune façon les bailleurs à communiquer au nouveau locataire le montant de la quittance antérieure! Comment pouvait-il alors, sauf à connaître l'occupant précédent, situation fort rare, contester le niveau du loyer fixé par le bailleur? Résultat: aucun effet sur les propriétaires. En moyenne, le numéro vert mis en place pour informer sur la procédure de contestation a, depuis le 1^{er} août, connu un sommet... d'absence de fréquentation: moins de trois appels par jour! Du jamais vu. Mieux, en 2012, comparés à 2011, les montants demandés pour les appartements remis en location ou au bail renouvelé, ceux précisément ciblés par le décret, ont augmenté de 2,4%, bien au-dessus de l'inflation (1,9%). Plutôt inefficace quand, sur dix ans, le prix des loyers a doublé.

► *Livret A, Niche fiscale Duflo, Soutien à la production de logements sociaux*

Enseignement supérieur-Recherche

De Valérie Pécresse à Geneviève Fioraso, le changement est imperceptible. La méthode est, certes, améliorée. On annonce la tenue d'assises à l'automne. Leurs déclinaisons régionales sont déjà bien verrouillées, les participants soigneusement triés, la « société civile » est industrielle (piochée côté patrons plutôt que salariés), les institutionnels sont là. Puis vient la grand-messe, au Collège de France, excellence oblige. Le grand prêtre – un président d'université social-libéral rend une synthèse des travaux. La ministre n'a fait qu'écouter, mais le rapport lui va bien et cela devient un projet de loi... De la belle ouvrage!

L'exposé des motifs éclaire le projet. On y parle de « *performance de notre recherche* », laquelle est immédiatement

accolée au « *transfert vers l'industrie* ». Sont évoquées « *les innovations de rupture, l'amélioration de notre compétitivité, la création de nouvelles activités économiques, d'entreprises et d'emplois...* ». Tout de go, il est dit que « l'accent sera mis sur le transfert et la valorisation ». Cinq ans auparavant, Valérie Pécresse avait emballé sa loi LRU d'une façon moins voyante. La finalité assignée à l'enseignement supérieur et à la recherche est ouvertement libérale. La continuité est donc au rendez-vous, à l'opposé des valeurs qu'avaient portées le mouvement de 2009 dans les universités et de la rupture que demandaient les forces syndicales non inféodées au PS (FSU, CGT, Solidaires)...

Le parti-pris est d'ailleurs reconnu au détour d'une phrase : « *Nous avons évité la remise en cause systématique des mesures récentes.* » Dont acte. La continuité n'exclut pas d'en rajouter une louche, par exemple sur la « gouvernance » – par ce terme technocratique à la mode, entendez le gouvernement des universités, la démocratie en moins – qui est au centre du projet. Ainsi, « *pour favoriser l'ouverture du projet de l'établissement sur son environnement* », les personnalités extérieures auront « *les mêmes droits que les autres administrateurs* » et participeront donc à l'élection du président... Une autonomie bien encadrée!

La réelle « innovation » de ce projet est sa cohérence avec l'acte 3 de la décentralisation. Les regroupements déjà amorcés vont prendre une autre forme. Les « communautés d'universités » seront compatibles avec les « métropoles » à dimension européenne. À l'occasion, l'élection de ces superstructures devient facultative.

Les universités de proximité, privées de la manne du crédit impôt-recherche, à la discrétion des grands groupes industriels, seront définitivement étranglées. Il leur restera, pour trouver les ressources nécessaires à leur fonctionnement, la possibilité d'augmenter les frais d'inscription... Ce qui peut se révéler explosif!

C'est le point d'orgue du processus de Bologne, diligenté dès 1999 par Claude Allègre, alors ministre de Lionel Jospin... Le financement de la recherche sur projets continue, et donc

ses conséquences en termes de soumission aux commanditaires et de précarité des personnels. Continuité encore sur l'inepte organisation de la formation des enseignants, dans l'autre projet de loi sur la refondation de l'école.

► *Loi d'orientation et de refondation de l'école*

Étudiants étrangers

On compte 288 000 étudiants étrangers en France, dont 80 % soumis à l'obligation du titre de séjour. Pour eux, la seule nouveauté par rapport à l'ère Sarkozy est l'abrogation de la circulaire du 31 mai 2011, qui durcissait les conditions du changement de statut – délicat passage pour les étudiants qui veulent passer d'un titre de séjour étudiant à un titre de séjour « salarié ». Mais la nouvelle circulaire ne fait qu'adoucir un dispositif qui reste fondé sur l'arbitraire d'une décision souveraine de l'administration.

Pour le reste, le carcan demeure. Au départ, l'étudiant doit passer par Campus France, une agence créée en 2006 qui double l'action des universités en prétendant donner un avis pédagogique sur la demande de visa – et prend au passage près de 200 euros au candidat, sans garantie de résultat. Une fois en France, l'étudiant est exclu des aides sociales. S'il redouble, s'il change d'orientation, il se met en danger, car la préfecture risque de considérer qu'il n'est pas « sérieux », et s'empressera de le priver de statut. Ainsi, le changement de gouvernement n'a pas empêché la traditionnelle avalanche d'« obligations de quitter le territoire » de l'automne-hiver, qui frappe des étudiants entrés régulièrement en France.

Alors que le candidat Hollande avait promis des titres de séjour pluriannuels, dont la durée correspondrait aux cycles d'études engagés, la mesure ne semble plus à l'ordre du jour, et même le syndicat UNEF peine à se faire entendre. Les étudiants ne sont pas même évoqués par la circulaire du 28 novembre 2012, qui ne concerne que les travailleurs et membres de famille.

Pour les étudiants sans papiers, une autre bataille s'engage, celle de l'inscription. La majorité des établissements

font en effet du zèle et cherchent à exclure de leurs rangs les irréguliers. Il avait même fallu que Valérie Pécresse, alors ministre du gouvernement Fillon, rappelle qu'aucun texte n'exigeait un titre de séjour pour s'inscrire. Face à la persistance de ces pratiques d'exclusion, on attend toujours une mise au point de la nouvelle ministre

► *AME, Naturalisation, Sans-papiers (circulaire Valls), Sans-papiers (rétentions, expulsions), Roms, Valls*

Flexibilité

« *Il faut que le concept de flexibilité soit enfin accepté* », affirmait Laurence Parisot dès le début des négociations conclues par l'ANI du 11 janvier 2013. Pour les patrons, le travail est une marchandise vendue par les salariés pour subvenir à leurs besoins. Conçu comme une marchandise, le travail n'a donc pas à être protégé par un droit quelconque. Depuis le 19^e siècle, les salariés ont combattu cette vision des choses et ont arraché au patronat un certain nombre de protections et de droits (Code du travail, CDI, congés payés, Smic, retraites, etc.). Le Medef se bat constamment, quant à lui, pour détricoter tous ces acquis en affirmant que le droit du travail est un élément perturbateur des mécanismes du marché, lui imposant un cadre trop rigide pour pouvoir s'adapter aux difficultés conjoncturelles et affronter la concurrence internationale. Ses revendications ont déjà en grande partie été appliquées par les gouvernements précédents. Le travail est aujourd'hui très flexible, avec le développement des contrats précaires et l'inversion de la hiérarchie des normes, qui permet aux employeurs de déroger au code du travail.

La crise actuelle aide considérablement le patronat à aller encore plus loin vers la marchandisation du travail. La flexibilité serait, selon lui, le remède miracle : pouvoir se séparer plus facilement des salariés, leur imposer des mobilités ou des baisses de salaire, permettraient aux entreprises d'éviter la faillite et de se sentir plus libres de prendre le « risque » d'embaucher. Le patronat a dans ces revendications un précieux allié : le gouvernement de François Hollande, qui

accepte la déréglementation du travail au nom de la sacrosainte compétitivité.

L'ANI en est le symbole le plus tragique. Conscients des difficultés à faire avaler aux travailleurs les balivernes sur la flexibilité ou la « flexisécurité » (aberrante oxymore), le gouvernement l'a appelé « *accord de sécurisation de l'emploi* ». Employer un terme pour un autre et mentir sur le contenu de l'accord est le seul moyen trouvé par le pouvoir en place pour faire accepter le concept de flexibilité, c'est-à-dire le travail pensé comme marchandise, donc interchangeable, malléable et corvéable à merci.

► *ANI, Code du travail, Coût du travail, Medef, Précarité, Temps partiel*

Formation des enseignants

Le trente-sixième des soixante « engagements pour la France » du candidat François Hollande prévoyait de mettre en place « *un prérecrutement des enseignants avant la fin de leurs études* » et le rétablissement d'une « *formation initiale digne de ce nom* ».

Le sarkozysme scolaire avait tout bonnement détruit la formation initiale des enseignants et fait, d'ailleurs, à peu près de même pour la formation continue. Les nouveaux enseignants étaient recrutés à bac + 5 (la « mastérisation »), ce qui augmentait la ségrégation sociale, puisque l'âge d'entrée dans la fonction publique était repoussé et que la formation aux « métiers de l'enseignement » risquait, en cas d'échec aux concours, de se transformer en impasse. Les candidats n'avaient, au moment du passage du concours, suivi que très peu de stages, voire aucun. Pourtant, ils devaient immédiatement effectuer un service complet, contrairement à la situation antérieure où leurs obligations de service n'étaient que de 35 % d'un temps plein. Tout cela était prétendument compensé par l'accompagnement bricolé que des enseignants titulaires s'efforçaient d'assurer en dehors du temps de classe des nouveaux enseignants. Les véritables objectifs

étaient d'économiser 16 000 postes, avec pour conséquence de dégrader la qualité du service public de l'école.

Le projet du gouvernement dit de « refondation de l'école » crée les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), chargées de la formation initiale et continue des enseignants. Il envisage de faire passer les concours à la fin de la première année de master, soit à bac + 4, une année plus tôt qu'aujourd'hui. Les reçus suivront, d'une part, une formation, d'autre part, des stages en responsabilité en classe, pour un tiers-temps avec une rémunération à hauteur d'un mi-temps. Si leur année est jugée satisfaisante, ils seront titularisés. Il s'agit là de faire face aux nouveaux départs en retraite et à la remontée des effectifs d'élèves. L'entrée dans la profession sera plus progressive et l'adossement des ESPE à l'université est un atout. Par ailleurs, le gouvernement crée les « emplois d'avenir professeur » qui, en contrepartie d'une rémunération de l'ordre de 900 euros par mois et d'un travail, qui ne sera pas un enseignement, de douze heures, engagent des boursiers à passer les concours enseignants.

Si elle marque un progrès en comparaison du désastre actuel, cette réforme n'est pas à la mesure des défis. Les connaissances acquises en quelque mois, en première année de master, avant de passer le concours, puis les quelques stages qui sépareront le succès au concours de la titularisation risquent de se révéler insuffisants pour garantir une maîtrise satisfaisante des savoirs disciplinaires et didactiques. Une formation de deux ans, avec recrutement à bac + 3, et rémunération pleine dès ce moment, permettrait de mieux conjuguer le temps de l'apprentissage des savoirs et l'accès des enfants des classes populaires, pour lesquels la perception d'un salaire est décisive.

Enfin, les « emplois d'avenir professeur » sont tout à fait insuffisants pour démocratiser le vivier des recrutements enseignants. Contrairement aux anciens Instituts préparatoires à l'enseignement du second degré (IPES supprimés en 1978), dont les principes sont d'une criante actualité, leur rémunération n'est guère supérieure aux bourses les plus

élevées ; de plus, le travail demandé en contrepartie ne peut que nuire à la réussite aux concours.

► **Emplois fonction publique (création), Loi d'orientation et de refondation de l'école**

Franchises médicales et déremboursement de médicaments

En novembre 2007, Nicolas Sarkozy décidait d'imposer les franchises dites « médicales ». Pour chaque acte médical ou paramédical le patient doit acquitter une « franchise », tout comme l'automobiliste devant faire réparer sa voiture après un accident. Ces franchises s'élèvent à 50 centimes par boîte de médicaments et par acte paramédical et à 2 euros par transport sanitaire. Elles sont plafonnées à 50 euros par an. Le 29 septembre 2007, une journée de mobilisation était organisée à l'appel de dizaines d'associations, de syndicats et de partis contre l'instauration des franchises. L'appel à cette journée, signé par le parti socialiste disait : « *Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu.* » Interpellé pendant sa campagne sur la suppression des franchises, François Hollande répondit encore au Dr Lehman : « *J'ai toujours exprimé ma ferme opposition à cette idée de soi-disant responsabilisation, qui est en réalité une sanction et une culpabilisation du malade. Ce concept a par ailleurs démontré sa totale inefficacité pour rétablir les comptes de l'assurance-maladie.* » Mais il annonçait quelques jours plus tard qu'il ne ferait finalement rien contre l'une des mesures les plus impopulaires du précédent quinquennat. Il a hélas tenu parole. La politique de « réduction des déficits publics » s'est également traduite par le refus de toute remise en cause du « forfait hospitalier » (18 euros par jour d'hospitalisation) ou du déremboursement de médicaments, pourtant utiles et efficaces, sous couvert d'« *insuffisance de service médical rendu* ». Dans ces conditions, le renoncement à des soins ou leur report, qui touchent actuellement un malade sur quatre, ne risquent guère de se réduire.

► **AME, Complémentaires santé, Journée de carence, Hôpital**

Fraude fiscale

Alors qu'en 2007 la fraude était estimée entre 40 et 50 milliards d'euros, elle est désormais estimée entre 60 et 80 milliards. Pour combattre la fraude fiscale et éviter qu'elle ne se développe, la question des moyens de l'administration fiscale est centrale.

Il en va ainsi des moyens juridiques. La législation fiscale est de plus en plus inadaptée, elle constitue le premier facteur du développement de la fraude (absence de véritable harmonisation fiscale européenne, existence de nombreux régimes dérogatoires complexes, utilisés pour dissimuler un contournement illégal de l'impôt...). Elle est, enfin, insuffisamment ferme en termes d'obligations déclaratives et de contrôle fiscal : il n'existe, par exemple, aucune obligation générale de déclaration de montages fiscaux des grands groupes, ce qui rend la détection de la fraude particulièrement ardue. Les moyens humains sont en baisse. Les gouvernements successifs ont supprimé des emplois dans les services fiscaux de gestion, d'expertise et de recherche, autant de services essentiels, car ils détectent les anomalies à l'origine du contrôle fiscal (près de 18% des emplois y ont été supprimés depuis 2002). Autant dire que la capacité de débusquer la fraude a fortement diminué, alors que celle-ci se développe. Enfin, les moyens matériels sont également insuffisants. Pire, ils baissent.

Depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir, la tendance à la baisse des moyens humains et matériels n'a pas été inversée, elle est au contraire confirmée. Certes, des moyens juridiques ont été donnés et des annonces ont été faites dans le cadre du Comité national de lutte contre la fraude. Mais faute d'effectifs suffisants pour les mettre en œuvre, le risque est qu'ils soient bien peu efficaces. Renforcer la lutte contre la fraude fiscale demeure plus que jamais un enjeu majeur. Son renforcement, ou son absence de renforcement, traduisent des choix politiques.

Georges Ibrahim Abdallah

La libération de ce militant communiste libanais, emprisonné en France depuis vingt-neuf ans, sera-t-elle enfin décidée pendant la présidence de François Hollande ?

Combattant révolutionnaire, il s'engage à la fin des années 1960 dans la résistance palestinienne et libanaise contre les agressions israéliennes. Devenu l'un des responsables de la Fraction armée révolutionnaire libanaise (FARL), il est arrêté à Lyon en 1984 et d'abord condamné à quatre ans de prison, puis, en 1987, à la réclusion criminelle à perpétuité pour complicité dans l'exécution par les FARL d'un diplomate israélien et d'un attaché militaire états-unien, par la cour d'assises spéciale (exception du droit français). Depuis 1999, il a terminé la peine de sûreté assortie à sa condamnation : il est donc légalement libérable.

Le 21 novembre 2012, le tribunal décidait qu'il pouvait sortir de prison, sortie suspendue à la signature d'un arrêté d'expulsion par le ministère de l'intérieur avant le 14 janvier 2013. Depuis, le refus par Manuel Valls de signer cet arrêté d'expulsion et les appels et pourvois en cassation à l'initiative du Parquet interdisent à Georges Ibrahim Abdallah de regagner son pays, le Liban. M. Bonnet, directeur de la DST lors de l'arrestation de Georges Ibrahim Abdallah, a déclaré publiquement : « *Cette injustice a assez duré, elle a même dépassé les limites du raisonnable, plus rien ne justifie son incarcération.* »

Mais Manuel Valls semble ne pas entendre la multitude d'appels à libérer Georges Ibrahim Abdallah. Entend-il garder indéfiniment Georges Igrahim Abdallah captif de l'État français ? Veut-il continuer à donner des gages à ses amis israéliens et états-uniens dans ce dossier ? Il est plus que temps de libérer Georges Ibrahim Abdallah. Et il est plus que temps d'abolir les lois d'exception, les lois sécuritaires et répressives mises en œuvre depuis trente ans, telle la loi Sarkozy-Dati, qui fut appliquée de manière rétroactive à Georges Ibrahim Abdallah.

► **Aurore Martin, Valls**

Guerre d'Algérie

L'élection présidentielle de 2012 a coïncidé avec le cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie. Dans ce contexte considéré comme propice au règlement du contentieux historique entre les deux pays, François Hollande se devait de redéfinir la politique française en la matière. En interne, celle-ci avait épousé, depuis une dizaine d'années, la tendance « *nostalgérique* ». La date du cessez-le-feu, le 19 mars 1962, avait été écartée du calendrier commémoratif, au nom des violences subies par les Français d'Algérie, puis les harkis – façon, aussi, de remettre en débat les accords franco-algériens d'Évian, qui prévoyaient l'indépendance. Deux journées d'hommage avaient, en revanche, été instituées : le 25 septembre, dédiée aux harkis, et le 5 décembre, dédiée aux « morts pour la France » pendant le conflit. En 2005, l'article 4 de la loi du 23 février, finalement abrogé, avait insisté sur les « *aspects positifs de la colonisation* ». Enfin, les demandes de condamnation de la colonisation étaient stigmatisées comme une « exigence » de « repentance ». Par réalisme, cependant, la France devant ménager ses intérêts en Algérie, la politique extérieure avait suivi une tout autre voie. En 2005, à Sétif, l'ambassadeur de France avait reconnu les massacres de 1945, tandis qu'en 2007, à Constantine, Nicolas Sarkozy avait qualifié la colonisation d'« *entreprise d'asservissement et d'exploitation* ».

François Hollande a accédé à la demande de reconnaissance officielle du 17 octobre 1961 et, le 7 décembre 2012, une loi a fait du 19 mars une Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes du conflit. Au même moment, face à l'accusation de « repentance », il est resté prudent dans son discours prononcé à Alger. Célébrant la « *vérité* » qui « *répare* » et « *rassemble* », il a condamné la colonisation comme un « *système profondément injuste et brutal* » et reconnu les « *souffrances* » infligées aux Algériens. Parallèlement, il a rendu hommage à Maurice Audin, ce militant communiste disparu après son arrestation par les parachutistes à Alger, en 1957. Il a aussi permis à sa

famille d'avoir accès aux archives relatives à cette affaire. L'ensemble dessine une ligne qui, pour modérée qu'elle soit, n'en constitue pas moins une rupture avec le gouvernement précédent.

► 17 octobre 1961

Hôpital public

Un certain nombre de décisions du gouvernement Holland-Ayrault, ont suscité l'espoir : « *réinscription dans la loi du service public hospitalier* », « *fin de la convergence tarifaire entre les hôpitaux publics et les cliniques commerciales* », « *remboursements à 100 % des IVG* », « *augmentation du financement des missions d'intérêt général et diminution de la place laissée à la tarification à l'activité (T2A)* »...

Le prérapport d'Édouard Couty, marquait une volonté de rupture avec le volet hospitalier de la loi « Hôpitaux, Patients, Santé, Territoires » (HPST) de juillet 2009, mais a suscité des résistances.

Rompre avec l'hôpital-entreprise, c'est d'abord réaffirmer que les structures de base de l'hôpital sont les structures de soins, et non des pôles, structures de gestion. C'est rompre avec le « tout financement par la T2A », en limitant cette tarification aux activités standardisées programmées (chirurgie standard et médecine interventionnelle), soit environ 30 % de l'activité des hôpitaux publics et 80 % de celle des cliniques commerciales. Il faut donc réintroduire d'autres modes de financement, qu'il s'agisse de la dotation globale pour la prise en charge des maladies chroniques, du prix de journée pour les soins palliatifs, la réanimation ou des soins de suite polyvalents. Chaque mode de financement devrait être assorti d'une forme adaptée de régulation des coûts, permettant aux professionnels de sortir du dilemme : « soit je défends mon hôpital, soit je défends la Sécu ».

La question la plus brûlante est celle de la régulation des dépenses nationales de santé. L'Assemblée nationale vote un objectif national des dépenses de l'assurance-maladie (ONDAM) correspondant pour 2013 à une augmentation

globale de 2,5% pour l'hospitalisation, pour une augmentation des charges hospitalières de 3,5%. Il s'agit donc de trouver près d'un milliard d'économies. Le précédent gouvernement « gelait » le financement des missions d'intérêt général (MIG) et réduisait automatiquement les tarifs. L'actuel gouvernement a décidé, à juste titre, de ne pas amputer le financement des MIG, mais vient d'annoncer une baisse des tarifs quatre fois plus importante pour les hôpitaux publics que pour les cliniques commerciales, d'autant moins justifiable que les cliniques bénéficieront de centaines de millions d'euros au titre du « crédit d'impôts compétitivité ». On programme ainsi le « déficit des hôpitaux », qui nécessitera un « plan de retour à l'équilibre » imposant la suppression de milliers d'emplois. Une autre voie consiste, d'abord, à diminuer les dépenses injustifiées pour la santé publique, quitte à s'affronter aux lobbies de l'industrie pharmaceutique, pharmaciens d'officine, transports sanitaires, fabricants de tabac et buralistes... Plusieurs milliards d'euros sont en jeu. Il faudrait ensuite favoriser la prise en charge médicale ambulatoire sans diminution de personnel soignant, et surtout réduire les activités médicales inutiles. La Sécurité sociale dispose des bases de données montrant la variabilité, inexpliquée par les besoins des populations, d'un certain nombre de prescriptions et d'actes, depuis les appendicectomies jusqu'à la chirurgie de l'obésité. La régulation des tarifs devrait porter en priorité sur ces activités, et se faire par établissement. Il s'agit de remplacer la concurrence plus ou moins organisée sur un marché administré par une planification sanitaire régionale, déclinée au niveau des bassins de vie. Mais cela suppose une véritable démocratie sanitaire. En son absence, on peut craindre que les portes ouvertes par le rapport Couty soit refermées en silence par la machine techno-administrative, dont la devise reste : « Il faut bien que tout change pour que rien ne change ».

► *Franchises médicales et remboursements, Médecins (dépassements d'honoraires) Médecins (déserts médicaux)*

Impôt sur le revenu

Le candidat Hollande avait fait de la réforme fiscale l'un de ses thèmes de campagne. Pour que « *la contribution de chacun soit rendue plus équitable* », il promettait dans son quatorzième engagement une « *grande réforme permettant à terme la fusion de l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée* » (fusion qui est loin de faire l'unanimité dans le mouvement social). Il promettait aussi : la création d'une tranche supplémentaire de 45 % – ce qui a été réalisé –, l'alignement de l'imposition des revenus du capital sur celle des revenus du travail – les dividendes sont désormais taxés au même niveau que les revenus du travail, mais il reste des mesures dérogatoires pour d'autres revenus du capital, notamment les dérogations accordées aux entrepreneurs suite à la contestation dite des « pigeons » – et, rajout en cours de campagne, la taxation à 75 % sur les très hauts revenus (voir taxation à 75 %). Nous sommes loin de la grande réforme fiscale promise.

L'impôt sur le revenu (IR) est l'impôt le plus juste, parce que progressif. Or, depuis une trentaine d'années, l'évolution de la fiscalité, en France comme en Europe, est marquée à la fois par la baisse de la progressivité de l'IR (par la diminution du nombre de tranches et du taux supérieur d'imposition), ce qui allège l'impôt sur les plus riches, et par la baisse du poids de l'IR dans l'impôt global, qui s'accompagne de la montée en puissance d'autres impôts, comme la CSG, non progressive. L'IR ne représente en France que 7,5 % du PIB en 2011, contre 9,3 % en Allemagne ou 12,4 % en Belgique, par exemple. De plus, il existe un grand nombre de mesures dérogatoires – les niches fiscales – coûteuses, peu efficaces et qui rendent l'impôt particulièrement complexe et inégalitaire.

Rendre l'impôt plus équitable signifie donc aller dans le sens inverse des évolutions passées, en le rendant plus progressif (la tranche à 45 % est un pas nettement insuffisant) et en augmentant son poids. Dans le contexte actuel, l'objectif d'une réforme fiscale est en même temps de se

libérer de l'emprise de la finance, en dégagant de nouvelles ressources fiscales pour financer l'action publique. Il faut supprimer toutes les mesures qui permettent d'exclure certains revenus de la progressivité de l'impôt et engager une mise à plat des « niches fiscales ». Dans ce cadre, l'avantage fiscal résultant du quotient familial, qui profite essentiellement aux plus hauts revenus, doit être supprimé et remplacé par un forfait égal pour chaque enfant. Augmenter le nombre de tranches permettra de mieux « lisser » le passage d'un taux à un autre, et il faut élargir fortement l'éventail des taux. L'éventualité d'un taux marginal à 100 % est liée au débat sur la mise en place d'un revenu maximum.

► *Budget, Impôt de solidarité sur la fortune, Taxation à 75%*

Impôt sur les sociétés

S'appuyant notamment sur le constat unanime du déséquilibre des taux effectifs d'imposition existant entre grandes et petites entreprises, François Hollande avait annoncé dans ses 60 engagements qu'il mettrait en place trois taux à l'impôt sur les sociétés (IS) : le taux actuel de l'impôt sur les sociétés (33,3 %) devait passer à 35 % pour les grandes entreprises, mais devait être ramené à 30 % pour les petites et moyennes, et à 15 % pour les très petites entreprises (TPE). Il avait également indiqué que les bénéfices réinvestis devaient être moins imposés que les bénéfices distribués sous forme de dividendes aux actionnaires et qu'il fallait que le crédit impôt recherche puisse favoriser réellement la recherche et l'innovation.

Or, pour l'heure, les mesures concernant l'impôt sur les sociétés se sont bornées à retoucher légèrement le crédit impôt recherche et, surtout, à mettre en œuvre un « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » déjà contesté. L'impôt sur les sociétés n'a donc pas été réformé.

En la matière, les enjeux sont pourtant énormes. Les taux effectifs d'imposition demeurent profondément déséquilibrés. Tous les travaux le montrent : les grands groupes réduisent voire échappent largement à tout impôt sur les sociétés, ils

profitent des nombreux régimes dérogatoires que leur offrent les États, paradis fiscaux ou non (la France est de ce point de vue toujours attractive, du fait de l'existence de régimes particuliers ciblés sur les grands groupes ou du crédit impôt recherche, par exemple). Une véritable réforme de l'impôt sur les sociétés consisterait à élargir son assiette en supprimant ou en réformant ses régimes dérogatoires, afin d'imposer davantage les grands groupes que les petites et moyennes entreprises, et la distribution de dividendes que les réinvestissements des bénéficiaires. En outre, il s'agit d'engager l'Union européenne sur la voie de l'harmonisation de l'IS afin d'en finir avec la concurrence fiscale. Il y a urgence.

► *Coût du travail, Crédit impôt recherche, pacte de compétitivité, Pigeons*

Impôt de solidarité sur la fortune

En juin 2011, la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) engagée par Nicolas Sarkozy conduisait à en diviser le nombre de redevables et le rendement par deux. Critiquant cette mesure, François Hollande avait déclaré qu'il restaurerait l'ISF. Mais celui-ci, budgétairement peu rentable (un peu plus de 1 % des recettes fiscales), n'a pas fait l'objet d'une véritable réforme : il n'a été que partiellement rétabli dans la loi de finances 2013. Rappelons qu'avant 2011, les patrimoines supérieurs à 800 000 euros étaient soumis à l'ISF. Le taux marginal était alors de 1,8 % pour les patrimoines supérieurs à 16,79 millions d'euros. Désormais, ce sont les patrimoines supérieurs à 1,3 million d'euros qui seront soumis à l'ISF, et son taux marginal sera de 1,5 % au-dessus de 10 millions d'euros. Ce nouvel ISF rapportera près d'un milliard € de moins que celui d'avant 2011. Aucune refonte de l'ISF n'est donc envisagée. Or, il comporte de nombreuses niches fiscales qui représentent un manque à gagner important : près de 2 milliards d'euros (et ce sans tenir compte de l'exonération des biens professionnels). Ces niches n'ont pas apporté la preuve de leur efficacité, elles sont surtout utilisées pour réduire l'impôt.

Pour les détracteurs de la fiscalité du patrimoine, ce retour partiel de l'ISF entraînera une hausse des expatriations fiscales. Cette dramatisation n'est pas nouvelle, mais elle se heurte à la réalité : les données disponibles sur les entrées et les sorties de redevables de l'ISF montrent au contraire que le nombre et l'impact (budgétaire et économique) des départs est marginal, voire nul. En réalité, la fiscalité du patrimoine a besoin d'une refonte d'ensemble, en matière de fiscalité de la transmission (droits de mutation, par exemple) et de la détention de patrimoine. Le rétablissement partiel de l'ISF est, certes, un petit pas, mais un trop petit pas... En matière de fiscalité du patrimoine aussi, une véritable réforme fiscale reste à faire.

► *Impôt sur le revenu, Taxation à 75%*

Journée de carence dans la fonction publique : une suppression positive

Au nom de l'« égalité » de traitement entre le secteur public et privé, Nicolas Sarkozy avait décidé à partir du 1^{er} janvier 2012, en cas de congé de maladie non professionnelle, l'instauration d'une « journée de carence », en d'autres termes la non-rémunération de la première journée d'un congé de maladie. Le 20 février 2013, Marilyse Lebranchu, ministre de la fonction publique, annonçait aux fonctionnaires la poursuite du gel de leurs salaires. Elle leur a en même temps fait part d'une « bonne nouvelle » : l'abrogation de la journée de carence.

► *Salaires des fonctionnaires*

Justice (Taubira)

Le 6 février 2012, François Hollande détaillait son programme pour la justice au théâtre Dejazet. Il promettait de rétablir la confiance des Français en leur justice en modifiant le mode de nomination et de promotion des magistrats du parquet, ainsi que la composition du Conseil supérieur de la magistrature, pour les rendre plus indépendants du pouvoir

politique. Le futur président assurait qu'il augmenterait les moyens de la justice ainsi que le montant de l'aide juridictionnelle, qui permet aux plus démunis de faire-valoir leurs droits.

Il proposait notamment :

- d'unifier la justice des conflits du travail et des contentieux sociaux, qui concerne chaque année environ 250 000 personnes ;
- de rendre efficace la justice pénale en exécutant effectivement les peines, en supprimant les peines planchers, qui entraînaient des années de prison pour le moindre délit commis en récidive ;
- de redonner un rôle éducatif à la justice des mineurs, en supprimant les tribunaux correctionnels pour mineurs ; mais il voulait aussi doubler le nombre de centres fermés, pourtant très contestés, en le portant à quatre-vingts à la fin 2017 ;
- de supprimer la Cour de justice de la République, où les hommes politiques sont jugés par leurs pairs, dans une inégalité flagrante avec les citoyens ordinaires ;
- de supprimer la rétention de sûreté, double peine visant à maintenir les malades mentaux en prison, s'ils sont jugés dangereux, après avoir effectué leur peine ;
- de lutter contre le « *délit de faciès dans les contrôles d'identité par une procédure respectueuse des citoyens* ».

Qu'en est-il un an après, alors que le candidat est devenu président ? Un couple justice/police occupe le ministère de la justice et celui de l'Intérieur, à la façon d'une Mère Noël et d'un Père Fouettard. Tel Janus, Christiane Taubira et Manuel Valls sont les deux faces d'une même médaille, symbole des doutes du pouvoir socialiste quant à ses propres valeurs humanistes.

De toutes les promesses du candidat Hollande, ne restent que la suppression effective des tribunaux correctionnels pour mineurs, la mise en place de quelques tribunaux de première instance visant à créer une justice de proximité, et la suppression, mais uniquement sous la pression de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), du délit de séjour irrégulier des étrangers. Il n'est plus question de faire

cesser les contrôles au faciès en délivrant des récépissés de contrôle d'identité.

Le gouvernement réfléchit aux alternatives à la prison dans une conférence de consensus contre la récidive, mais les peines plancher sont toujours prononcées. La surpopulation carcérale est en vain dénoncée par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les zones de sécurité prioritaires sont, après les démantèlements des camps de Roms, un signe fort donné par Manuel Valls à la droite, comme gage de la continuité d'une politique de pénalisation de la misère.

► *Aurore Martin, Contrôle d'identité, George Ibrahim Abdallah, Justice des mineurs, Prison, Récidives, Valls*

Justice des mineurs

Après les années noires vécues par la justice des mineurs sous Nicolas Sarkozy, les annonces programmatiques du Parti Socialiste, lors de la campagne présidentielle de 2012, permettaient aux éducateurs et aux juges des enfants d'espérer, sinon une éclaircie radicale, du moins une accalmie, et le retour vers un équilibre tempéré entre l'aspect éducatif et l'aspect répressif de la justice des mineurs.

En 2012, l'ordonnance fondatrice de la justice des mineurs, celle du 2 février 1945, trente-cinq fois réformée, était devenue un texte défiguré et contradictoire, alignant de plus en plus le régime pénal des mineurs sur celui des majeurs : quasi comparutions immédiates des mineurs, disparition des investigations permettant de connaître leur personnalité, ouverture des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et des centres éducatifs fermés (CEF) et, pour clore le cycle du tout répressif, tentative par la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2), censurée par le Conseil constitutionnel, de créer des peines planchers pour les mineurs, et création d'un Tribunal correctionnel des mineurs, sonnante la disparition du juge des enfants pour les mineurs récidivistes de 16 à 18 ans.

L'essentiel du programme de François Hollande pour la justice des mineurs était énoncé lors de son discours

électoral au théâtre Dejazet à Paris. Son élection mettait un coup d'arrêt à l'entreprise sarkozyste de démolition de ce service public. Mais le travail de reconstruction semble bien lent aux professionnels de l'enfance. Si la suppression du tribunal correctionnel des mineurs est annoncée et effective, les CEF seront non seulement maintenus, mais doublés, pour arriver à quatre-vingt à la fin du quinquennat, alors que ces établissements éducatifs fermés coûtent très cher au contribuable, sans résultats probants, selon les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et les juges des enfants. Ceux-ci soulignent qu'il n'y a pas de recette miracle pour la délinquance des mineurs, sinon la multiplicité des réponses éducatives possibles, adaptées à la personnalité de chacun.

La spécificité du juge des enfants est cependant aujourd'hui réaffirmée, avec la nécessaire adaptation du droit français à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), qui exige, pour respecter le principe d'impartialité, que le même juge des enfants ne puisse pas tout à la fois instruire et juger une même affaire pénale.

► *Justice*

Licenciements

« *Le gouvernement va agir, et agir vite sur les licenciements boursiers, qui ont pour seul motif d'augmenter encore un peu plus les dividendes versés à l'actionnaire* », affirmait le ministre du travail Michel Sapin dans un entretien accordé à BFM TV, le 3 juin 2012, confirmant ainsi une promesse de campagne du candidat François Hollande.

Depuis, les licenciements boursiers, c'est-à-dire les licenciements réalisés dans des entreprises en bonne santé financière pour augmenter leur rentabilité, se sont multipliés en France. Le plan social le plus emblématique dans ce domaine est peut-être celui de Sanofi. Le géant pharmaceutique français compte supprimer neuf cent quatorze postes d'ici à 2015, alors qu'il affiche des bénéfices considérables (2,2 milliards € pour le seul troisième trimestre 2012) et ne connaît aucune

difficulté financière. Une loi donnant une nouvelle définition du licenciement économique, plus restrictive, et permettant au juge de casser les plans sociaux non justifiés économiquement serait simple à mettre en place et pourrait empêcher de telles pratiques, qui font aujourd'hui des ravages sociaux, au nom de la création de valeur pour l'actionnaire.

Alors que les plans sociaux s'accumulent (Fralib, PSA, Technicolor, Électrolux, ArcelorMittal, etc.), le gouvernement a choisi l'impuissance. Pire, avec la transposition dans la loi de l'ANI du 11 janvier 2013, les licenciements vont être considérablement facilités et accélérés. Un employeur pourra désormais mettre en place un plan de licenciement moins protecteur que ce que prévoit le code du travail, si l'administration ne s'y oppose pas dans les huit jours. L'absence de motif économique ne pourra pas permettre d'invalider le plan. Les licenciements individuels vont être également facilités et les recours aux prud'hommes largement limités : un salarié ne pourra contester son licenciement que pendant deux ans, contre cinq auparavant, et plus de trente ans avant 2008. Le gouvernement a donc fait sienne la logique patronale selon laquelle plus on facilitera les licenciements, plus les entreprises seront incitées à embaucher. La réalité prouve pourtant l'inverse, chaque jour, dans toute l'Europe.

► ANI, Arcelor, Code du travail, Montebourg, Pétroplus, Plan de sauvegarde de l'emploi, PSA

Livret A

À quoi sert le Livret A ? Il finance le logement social (depuis 1945, 75 % du parc social ont été financés par ce biais), mais aussi la politique de la ville (renouvellement urbain, désenclavement des quartiers...), l'hébergement des personnes fragilisées, la construction et la mise aux normes de maisons de retraite, de centres d'hébergement pour personnes handicapées, de places d'hébergement d'urgence, la modernisation des bâtiments hospitaliers, la réhabilitation des bâtiments universitaires... Le doublement du plafond du Livret A devait être rapidement adopté, « *entre le 6 mai et le 29 juin* », le candidat

Hollande l'avait promis, de façon à financer la construction de 150 000 logements sociaux par an. Un premier arbitrage fut rendu en août: le livret A a vu son plafond doubler... du quart de la hausse promise par François Hollande, son montant n'étant relevé que de 25 % à la mi-septembre, pour être porté à 19 125 euros. Nous sommes passés de la hausse immédiate à la progression façon escargot. Il faut dire que les banques, relayées par le ministère de l'économie, s'étaient fortement mobilisées contre le doublement du livret A. Elles ont sans peine obtenu gain de cause. La Fédération française des banques dénonçait le « risque de détournement » d'une part importante des fonds placés dans les banques par les particuliers, en cas de doublement du livret A. Le plafond du livret A fit l'objet en ce début d'année 2013 d'un deuxième relèvement de 25 %, le plafond étant porté à 22 950 euros depuis le 1^{er} janvier 2013. Mais en février, le taux de rémunération du livret A s'est vu diminué, passant à 1,75 % contre 2,25 % auparavant, pour cause de baisse de l'inflation. Si cette baisse est bénéfique pour le financement du logement social, qui est la destination première des fonds collectés par le livret A, elle a aussi profité aux banques. Car avec un taux de 2,25 %, la rémunération du livret populaire était un concurrent sérieux à l'assurance-vie dont le rendement en 2012 s'est établi en moyenne à 2,85 %. Ce ne sera désormais plus le cas. Les banques auront ainsi plus de facilité à réorienter l'épargne de leurs clients vers des placements plus intéressants pour elles, comme les actions, les obligations et l'assurance-vie. Tant pis pour le logement social... Rappelons que le Collectif pour un pôle public financier réclame toujours le doublement immédiat du plafond du livret A, la centralisation immédiate à la Caisse des dépôts et consignations des fonds collectés sur le Livret A par l'ensemble des réseaux bancaires, pour financer prioritairement le logement social, et contribuer à d'autres missions d'intérêt général, ainsi que la fin de la capture de 35 % de la collecte du livret A accordée par Sarkozy aux banques privées (100 milliards d'euros en 2011). Nous en sommes loin.

► *Soutien à la production de logements sociaux*

Livret personnel de compétences

La loi d'orientation et de refondation de l'école de 2013, élaborée par Vincent Peillon, a, contre toute attente, maintenu le livret personnel de compétences (LPC). Le LPC, mis en place sous Nicolas Sarkozy, est intimement lié à la création d'un identifiant national pour chaque élève grâce au fichier « Base élèves », dans lequel le parcours scolaire des enfants est renseigné depuis leur entrée en maternelle. Ce livret, entièrement dématérialisé, accessible uniquement par internet, n'a en réalité rien de personnel, puisque nombreux sont ceux qui peuvent y accéder sans autorisation de la personne concernée. Il compile des données numérisées, abusivement appelées compétences, dès lors même que celles-ci sont variables individuellement et leur évaluation toujours plus complexe qu'une simple validation binaire. De plus, parmi les compétences choisies, certaines ciblent le comportement des individus, leur capacité à se comporter en groupe, à respecter l'institution et les valeurs de la République. Il s'agit bien là d'un contrôle social renforcé.

Le LPC s'inscrit dans deux projets européens. L'un, appelé Europass ou portfolio numérique, permet de suivre un individu tout au long de sa vie, de savoir tout ce qu'il a appris, et à terme, de se substituer aux diplômes et aux équivalences en permettant une négociation totalement individualisée des salaires à partir de la publication d'un parcours personnel. Pour l'instant, le livret de compétences ne concerne que les écoles et le collège, c'est-à-dire uniquement des enfants et des adolescents, mais le code du travail autorise déjà la présentation du LPC lors d'un entretien d'embauche.

L'autre projet européen, défini par le processus de Bologne, se base sur le concept d'« économie de la connaissance », dont le but affiché est de faire de l'Europe « *l'économie la plus compétitive du monde* ». Il s'agit donc bien de donner à la connaissance une définition strictement économique. En d'autres termes, l'économie fournit le modèle de la connaissance, soit une information rentable, un capital cumulable. Et c'est cela le LPC doit valider. Désormais, les élèves ne sont

plus censés acquérir des connaissances, mais des compétences qui se distinguent des premières en ce qu'elles sont plus facilement évaluables, donc monnayables sur le marché.

L'éducation peut ainsi être découpée en modules, qu'il sera possible de valider dans le temps, et d'acheter par segments. On le voit déjà pour les « certifications » en anglais, en « premiers secours » ou en utilisation des techniques de l'informatique, indispensables pour présenter certains concours, et accessibles uniquement de manière payante. Il s'agit là d'un marché juteux. À tel point que lors de la « concertation » sur la « refondation de l'école » orchestrée par Vincent Peillon en juillet 2012, le chantier de l'informatique a été confié à François Monboise, l'un des patrons de la Fédération de la vente à distance. On ne saurait être plus clair... En maintenant le LPC, le gouvernement socialiste s'inscrit dans une vision utilitariste de l'éducation où la connaissance et l'émancipation sont abandonnées au profit de ce qui est mesurable et rentable économiquement.

► *Base élèves, Loi d'orientation et de refondation de l'école, Morale laïque, Socle commun*

Loi Ciotti

La loi dite loi Ciotti, du nom du parlementaire UMP qui en prit l'initiative, a été promulguée le 28 septembre 2010. En résumé, elle prévoyait la suspension du versement des allocations familiales en cas de deux absences non justifiées d'au moins quatre demi-journées, chacune de ces absences intervenant sur une durée d'un mois. Le rétablissement des prestations était possible en cas de reprise de la fréquentation scolaire pendant une période suffisante. Cette loi était une illustration de la « philosophie » punitive de la droite sarkozyste, qui désignait les parents comme responsables de l'absentéisme de leurs enfants, là où la crise et la précarisation croissante des catégories populaires précipitent des millions de familles dans des situations invivables. Ce sont ainsi des familles en grande difficulté qui se voyaient menacées de perdre une part importante de leurs faibles ressources. Cette

loi s'inscrivait aussi dans la campagne contre le prétendu « assistanat », voire la « fraude sociale », qui vise à faire croire que nombreux sont les bénéficiaires des prestations sociales qui les perçoivent indûment, alors qu'au contraire beaucoup de bénéficiaires potentiels ignorent leurs droits n'osent pas s'en prévaloir de leurs droits par crainte de la stigmatisation.

Au final, la loi Ciotti aura aidé à légitimer certains des thèmes, à la jonction de la droite et de l'extrême droite, repris, lors de sa campagne, par le candidat-président battu, mais elle n'aura eu que peu d'effets concrets. La grande complexité de la procédure à suivre et l'indéniable résistance de nombreux enseignants, conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement et même inspecteurs d'académie, en auront réduit la portée. Sur l'année scolaire 2011-2012, six cent quarante-neuf familles ont vu leurs prestations suspendues alors que, de façon très approximative, plusieurs centaines de milliers d'élèves auraient pu être concernées.

À l'initiative de la socialiste Françoise Cartron, la loi Ciotti a été abrogée à l'automne 2012. Une nouvelle loi a été promulguée le 1^{er} février 2013. Elle prévoit, « *en cas de persistance du défaut d'assiduité, que le directeur de l'établissement d'enseignement réunit les membres concernés de la communauté éducative afin de proposer aux personnes responsables de l'enfant une aide et un accompagnement adaptés et contractualisés* ». Mais, dans la réalité, la lutte contre l'absentéisme scolaire nécessiterait une politique d'envergure construite autour des facteurs essentiels de réussite que sont les moyens humains (enseignants, conseillers pédagogiques d'éducation, surveillants, assistants sociaux, médecins scolaires, psychologues...). Or, ceux-ci font cruellement défaut.

Loi d'orientation et de refondation de l'école

Ce projet de loi fait suite à la concertation lancée en juillet 2012 par le Premier ministre. Il est porté par le ministre de l'éducation Vincent Peillon. La loi affirme la priorité accordée à l'école primaire, avec un objectif « plus de maîtres que de

classes» dans les zones difficiles et l'affectation des deux tiers des nouveaux postes d'enseignants. La scolarisation dès deux ans devrait à nouveau progresser, après la régression historique imposée par la droite. Ce sont les modifications des rythmes scolaires et la création d'un bloc « école-collège » qui forment pourtant l'essentiel de la refondation du primaire. Pour le collège, les dispositifs d'éviction précoce des élèves ont été supprimés, ainsi que la note de vie scolaire. Mais la mise en place de l'« école du socle » de Luc Châtel se poursuit, avec la réaffirmation du socle commun et le maintien du livret de compétences, à peine réformés. De nouveaux enseignements sont introduits (enseignement moral et civique, parcours d'éducation artistique et culturelle, éducation au numérique). Quant au lycée, le projet en parle peu, et ne remet pas en question la réforme faite par le ministre précédent. La scolarité obligatoire reste fixée à seize ans, au lieu des 18 ans qui seraient nécessaires. L'apprentissage pour les jeunes dès 14 ans est supprimé, l'âge légal étant de nouveau fixé à 15 ans.

L'inscription dans la loi de la création de 60 000 postes d'enseignants semblait constituer une rupture par rapport au gouvernement précédent. Or, les recrutements prévus pour 2013 et 2014 permettront seulement de compenser les nouveaux départs à la retraite et l'accroissement des effectifs d'élèves. L'ambition de reconstruire une véritable formation initiale des enseignants est affirmée, avec la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Mais le concours est maintenu après une année de master et une formation à mi-temps est prévue l'année suivante en cas de succès, ce qui ne donnera pas les moyens suffisants de former les enseignants de demain. Enfin, le pouvoir accru des collectivités territoriales, qui compteront désormais deux représentants au conseil d'administration et seront associées dans les contrats d'objectifs passés entre les collèges et les lycées et le rectorat, ouvre la voie à un désengagement de l'État, non seulement dans le domaine de l'orientation, mais aussi dans celui de la pédagogie, comme le préconisait le traité de Lisbonne.

Ainsi, la loi d'orientation et de refondation de l'école, qui se veut le grand chantier du quinquennat, s'inscrit en grande partie dans la continuité de la politique scolaire de Nicolas Sarkozy, mais surtout dans le droit fil des grands projets européens pour libéraliser le service public de l'éducation.

► *Emplois fonction publique (création), Enseignement supérieur-recherche, Formation des enseignants Socle commun, Livret personnel de compétences, Morale laïque, Réforme du lycée, rythme scolaire*

Maison de l'histoire de France

En janvier 2009, Nicolas Sarkozy annonce la création d'un nouveau musée destiné à « *renforcer l'identité nationale et répondre à un besoin de sens* ». Le 12 septembre 2010, le président annonce l'implantation de son projet à l'hôtel de Soubise, siège des Archives nationales, dans le 3^e arrondissement de Paris. Cette annonce crée immédiatement une très forte mobilisation, de la part des personnels des Archives et d'historiens de renom. Cette « Maison » pose en effet différents problèmes. Extrêmement coûteuse, elle nécessite le déplacement d'archives et l'évacuation de certains bureaux sur le nouveau site de conservation des archives de Pierrefitte-sur-Seine, prévu pour libérer de l'espace à Soubise et valoriser en particulier les minutes de notaire et les registres parlementaires, dont l'état de conservation inquiétait. La réquisition pour le projet présidentiel de cet espace difficilement libéré heurte experts et personnels. Les craintes valent pour l'institution et pour les emplois : à partir du 16 septembre 2010, les salariés des Archives occuperont nuit et jour pendant dix-huit mois les lieux. C'est surtout l'orientation idéologique de cette « Maison » et l'instrumentalisation de l'histoire à des fins politiques que dénoncent des historiens comme Arlette Farge, Christophe Charles, Michèle Riot-Sarcey, Nicolas Offenstadt, Jacques le Goff, Pierre Nora ou encore Daniel Roche. La « Maison » prévoit en effet d'offrir une vitrine de l'identité nationale à travers deux thèmes principaux : les grands personnages historiques et les grands événements de l'histoire française, dont le choix serait fait

par un comité scientifique nommé par le gouvernement. Par ailleurs, le conflit s'illustre par une forte répression antisyndicale : blâmes envers les responsables de l'intersyndicale, intervention des CRS. Le 11 septembre 2012, la ministre de la culture, Aurélie Filippetti, annonce l'abandon de ce projet emblématique de la politique sarkozyste.

► *Politiques culturelles*

Mali

L'intervention française engagée le 11 janvier 2013, pour répondre à la demande d'aide du président malien face à une agression de groupes djihadistes mettant en danger « *l'existence même du Mali* », avait pour objectif annoncé de bloquer leur avancée vers le sud du pays. La barbarie de la dictature imposée par ces groupes aux populations du nord du pays (femmes voilées de force, couples non mariés lapidés, voleurs aux mains tranchées, cigarette, alcool ou danse interdits, coups de fouets pour « mauvaises mœurs ») provoquait une légitime inquiétude des maliens. La persistance d'une dictature djihadiste sur le nord du Mali, et, a fortiori, son extension à l'ensemble du pays aurait eu des conséquences désastreuses, non seulement pour le peuple malien, mais aussi pour tous les peuples de la région. L'armée malienne, dont la décomposition était largement avancée, était incapable de bloquer ces quelques milliers de djihadistes.

Même si la France, ancienne puissance coloniale, largement responsable du chaos existant dans la région, n'était pas la mieux placée pour éradiquer l'influence des djihadistes et résoudre les problèmes du Mali, son intervention a reçu un soutien populaire important. Depuis, l'objectif s'est étendu : il s'agirait maintenant pour l'armée française de « *rétablir l'intégralité territoriale du Mali* », c'est-à-dire reconquérir un territoire plus grand que la France, avec le risque d'un enlèvement dans une guerre sans fin.

La situation au Mali résulte de décennies de politiques coloniales, puis post-coloniales, qui ont soutenu des gouvernements souvent corrompus, sans construire un État réellement

démocratique, et se sont montrées incapables de donner une réponse viable à la question touareg, avivée par la création de frontières artificielles. Elle est aussi le résultat des politiques d'ajustement structurel, imposées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale au Mali pour le remboursement de sa dette, et qui ont eu des conséquences destructrices sur les populations et les services publics (santé, éducation, etc.), laissant leur grande majorité souffrir de faim, de soif, de maladie, d'analphabétisme.

La stabilité du Mali est un enjeu stratégique pour toute cette zone d'Afrique de l'ouest. L'opération militaire française, unilatérale, sans vote au parlement, n'est pas en rupture avec la tradition de la Françafrique. Si son résultat immédiat a été de mettre fin à l'emprise barbare des groupes djihadistes sur les populations du nord Mali, cette intervention permet aussi de relégitimer le rôle néocolonial, politique et économique, de la France dans cette région, par rapport à l'Union européenne et vis-à-vis des nouveaux rivaux que sont les États-Unis et la Chine. Elle traduit, enfin, également le refus de laisser les djihadistes déstabiliser ou s'emparer de cette région, alors que des pays voisins sont riches en ressources naturelles, pétrole, minerais, uranium (les gisements du Niger représentent le tiers des approvisionnements en uranium de la France).

Les solutions politiques émanant de toutes les composantes de la société malienne doivent primer sur les logiques guerrières, qui ne pourront résoudre aucun des problèmes de fond de ce pays. Au-delà du respect des populations civiles, la restauration de la souveraineté territoriale du pays doit aller de pair avec la reconstruction d'un État de droit, la mise en œuvre de processus démocratiques, l'instauration d'une souveraineté malienne sur les ressources naturelles, une négociation des droits du peuple Touareg. La France, qui a pris la responsabilité d'intervenir au Mali, ne pourra se dédouaner à cet égard de l'évolution de la situation dans ce pays. Le gouvernement français doit rompre clairement avec une conception et une pratique néocoloniales dans ses rapports avec l'Afrique, et en particulier avec le Mali.

Si, comme c'est le cas pour l'instant, la politique française devait se limiter à intervenir militairement, le gouvernement Ayrault serait bien éloigné du discours de Cancún de 1981, et d'une politique ambitieuse d'aide économique et sociale aux pays du Sud, envers lesquels la France a une dette.

Mandats (non-cumul des)

C'est l'engagement n° 48 de François Hollande. Ou plutôt, c'était l'engagement 48. L'application du non-cumul d'un mandat de parlementaire avec celui d'un exécutif local est devenue, en effet, bien incertaine. Pourtant, l'histoire commençait bien. Jean-Marc Ayrault l'annonce pour 2014 dans son discours de politique générale, le 3 juillet 2012. Lionel Jospin en réaffirme la nécessité dans le cadre de sa commission sur « *la rénovation et la déontologie de la vie publique* »... Nécessaire, mais pas indispensable, il faut croire, car, désormais, elle est promise pour 2016, voire 2017, soit quasiment dix ans après que les militant-e-s socialistes ont voté à 75% pour cette mesure, lors d'une convention extraordinaire. Il reste ainsi quelques belles années aux champions du cumul des mandats.

Autre mandat, même difficulté, le principe d'un binôme homme-femme pour les élections cantonales peine à passer. Maintenant majoritairement à gauche, le Sénat goûte peu à la nouveauté ; il a refusé par deux fois d'adopter ce mode de scrutin inédit, qui va pourtant clairement dans le sens de la parité et de l'égal accès de tous-tes aux responsabilités publiques.

Bref, la rénovation, ce n'est pas pour maintenant. D'ailleurs, on voit la difficulté à ce qu'une telle rénovation puisse être conduite par des professionnels de la politique qui vivent aujourd'hui de plus en plus dans « l'entre-soi et en apesanteur sociale », comme le montre le sociologue Rémi Lefebvre. Ses études sur le PS soulignent que la part de leurs élu-es dans le nombre total des adhérent-es s'est considérablement accrue, à mesure que la gauche remportait les élections locales. Le parti socialiste en tête, la plupart des partis de gouvernement

se sont maintenant structurés autour de cette spécificité institutionnelle française : la quantité importante de mandats électifs liés à l'empilement des institutions locales. Dès lors, la lutte des places tend bien vite à se substituer à la lutte des classes, coupant les partis de gauche des revendications et du vécu quotidien des groupes sociaux qui les soutenaient traditionnellement (ouvriers, employés, enseignants).

MAP (Modernisation de l'action publique)

Vous aimez la révision générale des politiques publiques (RGPP)? La « modernisation de l'action publique » (MAP) va vous plaire. La RGPP, lancée en juin 2007, comprima comme jamais la surface et les fonctions des services de l'État, au nom d'une vision étroitement comptable de l'action publique. Bilan du sarkozysme : 200 000 emplois en moins sur cinq ans dans la Fonction publique d'État. Présentée en décembre, la MAP veut promouvoir un « État stratège », qui « *permette au pays de relever la compétition économique* », « *dépense mieux et plus efficacement* », en réalisant des « économies ». Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites. Alors, traduisons. La MAP va « *évaluer la performance* » de quarante politiques publiques. Cette fameuse « performance » était déjà l'idée-force de la RGPP. L'objectif affiché de la MAP est d'engranger 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires, au moins, en 2014 et 2015, pour financer le crédit d'impôt compétitivité. Les politiques publiques soumises à « rationalisation » (sic) sont diverses : gestion de l'assurance-maladie, territorialisation de la politique du logement, politique de l'eau, formation des chômeurs, aides directes aux entreprises... Mais le Comité interministériel de décembre a été clair : est demandé aux ministères d'identifier, « *à partir des attentes prioritaires des entreprises* », comment « *faire baisser significativement la complexité perçue et vécue dans leurs champs de compétences* » ! Rien sur les « attentes prioritaires » des agents et des usagers de la Fonction publique. Pour imposer la RGPP, les chefs de service promus « managers » sur le modèle du privé, seront inévitablement amenés à intensifier

le travail, jusqu'à le rendre mission impossible. La « modernisation de l'action publique » n'envisage strictement aucune amélioration des conditions de travail. Elle ordonne juste de « faire mieux avec des moyens en baisse », note la CGT-Service public. La RGPP programmait le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Le gouvernement veut créer, sur cinq ans, 60 000 postes dans l'Éducation nationale, 5 000 dans la justice, la gendarmerie, la police. Mais ces emplois devront être financés, donc compensés, par des suppressions dans les autres ministères : environ 13 000 par an. Les ministères « sanctuarisés » – Éducation nationale, justice, intérieur – représentent 55 400 départs annuels à la retraite sur 83 000 au total dans la Fonction publique, en 2010. Les redéploiements se feront donc sur les 27 600 départs annuels restant. Mais 13 000 créations de poste par an pour 27 600 départs à la retraite, cela signifie un non-remplacement de 47 %. Un sur deux. La MAP a pour fonction d'énoncer où et comment l'objectif clé de la RGPP sera réalisé. Formidable « modernisation », à n'en pas douter, d'une Fonction publique dont toutes et tous ont tant besoin.

► *Budget, Emplois fonction publique (création), Emplois fonction publique (suppression), salaires des fonctionnaires*

Mariage

« *J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels* » : telle est la teneur de l'engagement n° 31 de François Hollande, lors de la campagne présidentielle. Cet engagement a été réitéré une fois élu, de sorte que l'ouverture du mariage civil et de l'adoption devrait être effective courant 2013. Mais il aura fallu franchir de nombreux obstacles. Le président Hollande a vraisemblablement commis une erreur politique en ne faisant pas adopter ce texte dans les 100 jours suivant son élection. À moins qu'il ne s'agisse là d'un choix délibéré, destiné à ce que le débat sur l'égalité des droits serve d'écran de fumée et à la droite et à la gauche pour ne pas aborder les questions de réorientation économique et sociale si cruciales en cette période d'austérité.

L'adresse aux parlementaires du cardinal André Vingt-Trois, lors de la fête religieuse du 15 août 2012, a donné le la. Depuis, il n'y a pas eu un jour sans que soient publiés des articles sur le sujet, sans que soient proférés des propos profondément irrespectueux à l'égard des lesbiennes, des gays et de leurs enfants (de la polygamie à l'inceste, en passant par la supercherie, le terrorisme et la marchandisation des enfants). Le président de la République s'est lui-même égaré sur ce chemin, lorsqu'il a évoqué la liberté de conscience, réintroduisant implicitement la religion au cœur de la République. Sans oublier les juristes conservateurs, les psychanalystes réactionnaires, autant de discours qui, lorsque nous les relirons dans quelques années, nous paraîtront aberrants, tout comme nous paraissent aujourd'hui aberrants les discours tenus dans le passé, par les conservateurs de tous bords, contre le vote des femmes, le divorce par consentement mutuel, la contraception, l'IVG, etc.

La loi sur l'ouverture du mariage civil et l'adoption va donc devenir réalité. Pourtant, alors que le vote de cette loi aurait dû être une source de satisfaction et de fierté, puisqu'elle met fin, en grande partie, à la discrimination légale qui frappe les homosexuels en France, elle laisse, cependant, un goût d'inachevé. Parce que nombre de questions ne sont pas résolues : qu'en est-il de l'ouverture de l'adoption à tous les couples, mariés ou non ? Qu'en est-il de l'ouverture de la procréation médicalement assistée, possible aujourd'hui pour les seuls couples hétérosexuels, mariés ou non ? Qu'en est-il de la place de celle ou celui que l'on appelle le parent de fait (par opposition au parent légal) ? Autant de questions dont on ignore si elles seront traitées, et quand. Une circulaire de la ministre de la justice a cependant résolu positivement le traitement juridique des enfants nés dans le cadre d'une gestation pour autrui dans l'un de ces pays où elle est légale.

L'annonce d'un projet de loi sur les familles par la ministre en charge de la famille, Dominique Bertinotti, n'est pas faite pour nous rassurer. En effet, ce projet prévu pour mars 2013 a déjà été repoussé à l'automne, afin d'attendre, notamment, l'avis du Comité consultatif national d'éthique,

dont la composition laisse déjà augurer du positionnement. Car, après la virulence du débat sur le mariage pour tous les couples, qui peut croire que le gouvernement est prêt à aborder un second débat au moins aussi polémique durant ce quinquennat ?

► *Taubira*

Médecine du travail

La médecine du travail mise en place en 1946 est une fantastique idée progressiste : une médecine préventive de proximité, chargée de dépister toutes les maladies et souffrances professionnelles, et exercée par des médecins spécialement formés et indépendants des employeurs.

Cette médecine est aujourd'hui en grave danger. D'abord pour des raisons démographiques : 75 % des médecins du travail ont plus de 50 ans. Une étude de 2009 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) estime que le nombre de médecins du travail d'ici 2030 va être divisé par plus de 2,5, passant de 6 139 à 2 353. Et aucune mesure n'est prise pour endiguer cette évolution, alors que le nombre de salariés à suivre augmente régulièrement : les visites régulières sont de plus en plus espacées.

Ensuite, par les réformes successives qui ont diminué son efficacité, comme celle adoptée en 2011, qui reprenait le texte que le Medef avait tenté, en vain, de faire signer aux organisations syndicales auparavant. La mise en œuvre de la santé au travail n'est plus placée sous la seule responsabilité des médecins du travail, mais de structures pluridisciplinaires comprenant « *des intervenants en prévention des risques professionnels et des internes, infirmiers, ergonomes, psychologues* », qui n'ont pas d'indépendance reconnue vis-à-vis des employeurs. Cette évolution réduit encore l'autonomie des médecins du travail, qui mettent en relation l'état de santé des salariés avec leurs conditions de travail. Elle tend aussi à réduire les coûts de réparation des risques professionnels et les risques juridiques pour les employeurs, qui souhaitent que

la prévention soit considérée comme une question technique, plutôt que sociale ou politique.

Le silence actuel sur le sujet est inquiétant, car il y a urgence. L'ampleur des souffrances au travail impose le retour à une véritable médecine de prévention indépendante des employeurs et pourquoi pas en tant que service public, composé de fonctionnaires ?

► *Accidents du travail et maladies professionnelles*

Médecins (dépassements d'honoraires)

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, s'est difficilement sortie de l'ornière où elle s'est mise sur le sujet des dépassements d'honoraires. Ceux-ci représentent, effectivement, un vrai problème, puisqu'ils dépassent officiellement 2,5 milliards d'euros pour 18 milliards d'honoraires versés par la Sécurité sociale, auxquels il faut ajouter 4 milliards pour les chirurgiens dentistes... Ces dépassements sont devenus un motif de renoncement aux soins. Si on défend un système de santé public égalitaire et solidaire, la manière d'aborder cette question est d'abord la revalorisation du secteur 1 sans dépassement d'honoraires. En effet, par exemple, rembourser à 400 euros une colectomie pour un cancer du colon ne permet pas à un chirurgien de rentrer dans ses frais.

Pour valoriser le secteur 1, il faudrait également créer une assurance professionnelle publique, quand les assurances civiles professionnelles privées ont des coûts croissants pouvant dépasser 10 000 euros par an. Il faudrait remettre en cause le « tout paiement à l'acte », notamment pour la prise en charge des maladies chroniques et des activités de prévention. Enfin, et surtout, il faudrait discuter avec les professionnels de la réduction des prescriptions inutiles ou inutilement coûteuses, en faisant de cette réduction la condition de la revalorisation du secteur 1.

Parallèlement à cet effort de revalorisation du secteur 1, la Sécurité sociale aurait dû, après les sommations d'usage, prendre un certain nombre de sanctions vis-à-vis des

quelques dizaines de médecins, exerçant en ville et à l'hôpital, pratiquant des dépassements d'honoraires extravagants. Il aurait suffi de les interdire d'activité privée à l'hôpital et/ou de les déconventionner en ville. La décision, sans réelle portée financière, aurait eu une forte signification éthique et politique.

Quant à la négociation avec les syndicats de médecins libéraux sur le montant des dépassements pratiqués en secteur 2, il aurait semblé logique de la confier à ceux qui paient ces dépassements, c'est-à-dire les mutuelles, les assureurs lucratifs, les représentants des usagers, les associations de patients, l'UFC-Que Choisir, qu'au directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). L'argent public va servir à financer une part des dépassements d'honoraires sans réelle contrepartie. Bilan : les dépassements d'honoraires vont sûrement croître, dépassant les 3 milliards par an, tandis que le nombre de médecins s'installant en secteur 2 va augmenter. Finalement, la ministre a été obligée de faire des concessions importantes à la médecine libérale, tout en parvenant à mécontenter les internes et les spécialistes.

► *Franchises médicales et déremboursement, Hôpital public, Médecins (déserts médicaux)*

Médecins (déserts médicaux)

La ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, a voulu s'attaquer à la question des déserts médicaux sans recourir à des mesures contraignantes, mais en renforçant les mesures dites incitatives. Elle a mis l'accent sur l'amélioration des conditions de travail plus que sur les avantages financiers. En effet, les jeunes médecins ne veulent plus travailler seuls, mais en équipe. Les hôpitaux sont mis à contribution pour effectuer des consultations dites « avancées », c'est-à-dire des consultations médicales hebdomadaires dans le territoire de santé environnant. Mais, la plupart n'ont plus la marge de manœuvre suffisante pour assurer ces missions. Il faudrait avancer, enfin, sur la question de la délé- gation de tâches médicales aux paramédicaux : orthoptistes

pour l'ophtalmologie, infirmières cliniciennes... Le statut de l'« infirmière clinicienne », apte à prendre des décisions thérapeutiques, n'existe toujours pas.

La question clé reste celle de la liberté d'installation. Il s'agit d'un principe de la médecine libérale, qu'aucun gouvernement n'a osé remettre en cause, même très partiellement. Pourtant, il est choquant que les médecins en secteur 2, c'est-à-dire pratiquant les dépassements d'honoraires, s'installent non pas en fonction des besoins de la population, mais en fonction des revenus des « clients », c'est-à-dire là où il y a déjà trop de médecins en secteur 2. C'est pourquoi il aurait semblé opportun, tout en maintenant la liberté d'installation totale en secteur 1 sans dépassement d'honoraires, de déterminer des quotas pour l'installation en secteur 2, en fonction des différentes spécialités et des différents bassins de vie. Il ne s'agirait pas d'une véritable remise en cause de la liberté d'installation, mais d'une simple limitation, dans la mesure où des bassins de vie excédentaires en médecins jouxtent bien souvent à quelques kilomètres des bassins de vie nettement déficitaires.

► *Franchises médicales et déremboursement, Hôpital public, Médecins (dépassements d'honoraires)*

Medef

« Nous attendons plus qu'une déclaration d'amour, nous attendons des preuves d'amour », affirmait Laurence Parisot avant l'arrivée de Jean-Marc Ayrault à l'université d'été du Medef en août dernier. La venue d'un Premier ministre en exercice à ce rassemblement est une nouveauté historique. Le défilé à l'université du Medef a été impressionnant : outre Jean-Marc Ayrault, le grand patronat a eu droit à sept ministres, dont Arnaud Montebourg, Michel Sapin, Jérôme Cahuzac... Des preuves d'amour, le gouvernement n'a cessé d'en donner à la patronne du Medef depuis le début de ce nouveau quinquennat : la promesse d'une loi d'interdiction des licenciements boursiers semble définitivement enterrée, la lutte contre la finance s'est résumée à une loi bancaire

pathétique (en dessous des préconisations européennes et de ce que fait le Royaume-Uni), la révolution fiscale n'a pas eu lieu, et la loi d'amnistie sociale promise a été vidée de son sens par les députés PS.

Non content de revenir sur toutes ses promesses, François Hollande a aussi appliqué à la lettre les revendications du Medef absentes de son programme présidentiel : le chèque en blanc de 20 milliards d'euros (crédit d'impôt compétitivité emploi) au patronat a été suivi par le simulacre de négociations aboutissant à l'ANI, qui récite les préconisations du manifeste Besoin d'air du Medef pour la mise à mort du droit du travail.

Au-delà des réformes précises mises en place, le gouvernement a repris la méthode du Medef en matière économique et sociale. « *L'approche de François Hollande sur le dialogue social correspond très largement à ce que nous préconisons depuis longtemps* », soulignait déjà Laurence Parisot dans *Les Échos* en mai 2012. L'ANI en est un exemple frappant : le texte de base a été intégralement rédigé par le Medef, les négociations ont eu lieu au siège du Medef et l'accord est jugé valide, alors qu'il a été signé par des organisations ne représentant qu'une minorité de salariés.

Bref, le gouvernement actuel a donné toute sa place au Medef. S'il le fait, ce n'est pas uniquement par connivence ou lâcheté, mais simplement parce qu'il partage avec ce dernier nombre de postulats. Déjà, quand ils enseignaient en duo l'économie à Sciences Po dans les années 1980, François Hollande et Pierre Moscovici y vantaient l'inévitable ouverture des économies et des marchés. « Nous sommes loin des projets de la première gauche. Le keynésianisme lui-même paraît une vieille lune. Cette conversion n'est ni honteuse ni injustifiée », expliquaient-ils à l'époque pour défendre le tournant de la rigueur. Ayant pris le pouvoir en mai 2012, ils peuvent désormais appliquer directement leur doctrine, c'est-à-dire un social-libéralisme, qui, la crise aidant, s'est transformé en un simple néolibéralisme.

► ANI, Code du travail, Coût du travail, Complémentaires santé, Dialogue social, Flexibilité

Montebourg

Quelle place occupe Arnaud Montebourg dans le dispositif gouvernemental ? Le ministre du redressement productif est-il productif ? Ou plutôt, que produit-il ? « Des mots, toujours des mots, rien que des mots », comme chantait Dalida ? D'abord, légèrement acides contre certains employeurs. Et puis, au final, il entérine voire légitime les suppressions de postes décidées. En juillet 2012, Arnaud Montebourg s'emporte ainsi contre la famille Peugeot qui veut fermer PSA-Aulnay. Mais en décembre, il juge cette fermeture « *inéluçtable* », car « *nous n'avons pas trouvé d'autre solution* », dit-il. Idem pour Florange. « *On ne veut plus de Mittal en France* », s'écrie-t-il dans *Les Échos*, avant de prôner une « *nationalisation temporaire* ». Conclusion : Mittal conserve Florange, puis se retire du projet européen Uicos pour le captage et le stockage du CO², sur lequel le gouvernement fondait l'espoir de salut du site. Arnaud Montebourg, désavoué, se tait. Sur Sanofi, le ministre jure, par contre, l'avoir emporté. La direction envisageait 2500 suppressions de postes, Arnaud Montebourg se félicite d'avoir limité la casse à neuf cent quatorze départs volontaires... Sauf que, pour l'intersyndicale appelant à la grève, ces chiffres officiels ne tiennent compte ni des sept cent six salariés soumis à une mobilité forcée ni des quatre cent huit chercheurs de Toulouse toujours menacés. Résultat : Sanofi dégraissera autant que prévu. Début 2013, pour Renault, dont l'État est le principal actionnaire, la position du ministre est en tout cas plus nette. Sitôt l'annonce de 7500 suppressions d'emplois par la multinationale, d'ici 2016, Arnaud Montebourg juge que cette « *restructuration [...] fait partie du cadre normal* » de gestion des effectifs. « *L'État ne peut pas tout* », disait Lionel Jospin, pour justifier la soumission aux marchés. Il avait tort, et Montebourg le prouve. Un ministre peut. Un ministre peut servir. Il peut faire du bruit, afficher fort sa solidarité avec les salarié-es, le verbe haut. Même si ce bruit n'est d'aucun effet sur leurs licenciements ; « *faire la grosse voix* », et une fois les décisions prises, se faire « *tout petit* », et conserver son poste. De la poudre aux

yeux, puis la poudre d'escampette. Sauf, dira-t-on, sur le « made in France ». Là, le ministre, défenseur des patrons français, paie de sa personne, en Une du *Parisien*, marinière collée au corps, Seb en main, montre Herbelin en évidence. Courageux ? À condition d'oublier, par exemple, qu'Armor Lux n'assure que 40% de sa production en France. Mieux vaut en rire ? Pas si sûr : la communication peut-elle remplacer une politique d'État volontariste, lorsque le chômage touche 10% de la population active ? Nous passerons sur la promotion du gaz de schiste, à laquelle s'emploie Arnaud Montebourg, et sur son éloge du nucléaire, « *filière d'avenir* »... Le « redressement productif » n'a, on le sait, rien à voir avec les lobbys industriels.

► *Arcelor, Licenciements, Pétroplus, PSA*

Morale laïque

Une fois n'est pas coutume, nous serons d'accord ici avec Luc Châtel, ancien ministre de l'Éducation nationale qui a vivement critiqué Vincent Peillon pour avoir repris une phrase de Pétain sur l'enseignement de la morale comme vecteur de redressement intellectuel et moral de la France. Mais, à la décharge du nouveau ministre de l'Éducation nationale, il faut noter que ce dernier s'inscrit dans la droite ligne de ses prédécesseurs qui, de droite comme de gauche, n'ont eu de cesse ces dernières années de remettre la morale au goût du jour. Instaurée en 1882 par la 3^e République, supprimée en 1968, la morale fait son retour en 1985 dans les programmes de l'enseignement primaire sous l'impulsion de Jean-Pierre Chevènement qui, en fervent républicain, invente cette discipline des plus ambiguës qu'est l'éducation civique. Ses successeurs, de Bayrou à Claude Allègre, se chargeront de la diffuser dans les enseignements au collège et au lycée.

Certes, le glissement sémantique du civisme à la morale laïque n'est pas anodin, mais il s'agit surtout ici d'une opération de communication. À y regarder de plus près, derrière l'effet d'annonce se dissimule une coquille vide. L'éducation civique remplit parfaitement les offices de la morale laïque,

puisqu'on y inculque déjà les valeurs de la République, avec une dimension morale et laïque importante, et sans le moindre esprit critique. Au point qu'il n'est pas facile dans les établissements les plus défavorisés, d'enseigner des concepts comme l'égalité ou la solidarité à des élèves qui subissent la violence sociale au quotidien.

Plus grave encore, l'enseignement « moral et civique », comme entériné par la loi d'orientation et de refondation de l'école de 2013, ne recouvre plus seulement des valeurs à connaître, mais des compétences à valider par chaque élève dans son livret personnel de compétences (LPC). Grâce à la morale laïque, l'institution scolaire peut attester, ou pas, qu'un élève est apte à se comporter en groupe, à agir en citoyen et à respecter les valeurs de la République. Sachant que le LPC est destiné à suivre l'élève, puis l'étudiant, dans toute sa scolarité et qu'il pourra, à terme, être utilisé sur le marché du travail, la morale laïque peut se transformer en instrument de contrôle social renforcé.

► **Livret personnel de compétence, Loi d'orientation et de refondation de l'école**

Naturalisations

Très vite après son entrée en fonction, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a déclaré vouloir faciliter l'accès à la nationalité française pour « *retrouver les chiffres qui étaient ceux d'il y a deux ou trois ans* ». De fait, la baisse du nombre annuel des naturalisations au cours des dernières années était spectaculaire : le taux de décisions défavorables, qui était de 20 à 25 % entre 2000 et 2005, est passé à 53 % en 2011.

Les instructions contenues dans la circulaire ministérielle du 16 octobre 2012 ont toutefois une portée limitée : il est demandé de ne plus écarter systématiquement les personnes momentanément au chômage ou titulaires d'un CDD, de réserver un « examen attentif » aux demandes émanant de jeunes entrés en France avant l'âge de quinze ans et scolarisés pendant au moins cinq ans, et de ne plus considérer

les périodes passées en séjour irrégulier comme un critère conduisant à ajourner systématiquement la naturalisation.

La circulaire est en revanche muette sur un motif très fréquemment invoqué pour justifier un ajournement : le fait d'avoir hébergé des proches ou même son conjoint en situation irrégulière des années auparavant. Il n'est pas non plus question de revenir sur les principaux aspects du dispositif mis en place au fil des réformes précédentes : ni la compétence des préfetures, ni le mode d'appréciation de la connaissance du français par voie de tests qui rehaussent mécaniquement le niveau des exigences linguistiques requises et renchérit le coût de la naturalisation, ni l'obligation de connaître l'histoire, la culture et la société françaises et d'adhérer aux principes et valeurs essentiels de la République. Tout au contraire, la circulaire rappelle qu'il est normal qu'un candidat à la nationalité française « *n'ignore ni l'héritage commun, ni les institutions de la Nation, ni les valeurs du peuple qu'il entend rejoindre* ».

Et l'on voit ainsi perdurer, et même se généraliser, la pratique – rapportée par de nombreux témoignages – consistant, face à des postulants musulmans ou supposés tels, à poser des questions insidieuses : « Que pensez-vous de l'interdiction du port du foulard à l'école ? Des horaires réservés aux femmes dans les piscines publiques ? », « Voyagez-vous sans votre mari ? », etc.

Les valeurs de la République autorisent décidément bien des dérives.

► **AME, Étudiants étrangers Sans-Papiers (circulaire Valls), Sans-papiers (rétentions, expulsions), Roms, Valls**

Niche fiscale Duflot

Trois ans, c'est la durée de vie assignée au « Duflot », niche fiscale mise en place le 1^{er} janvier 2013. C'est un nouvel avantage fiscal accordé aux ménages les plus aisés qui achètent un logement neuf dans le but de le louer. Ces derniers peuvent désormais déduire de leurs impôts 18 % de leur investissement. L'investissement est limité à 300 000 euros par contribuable et à deux acquisitions maximales par an.

L'achat d'un T2 de 150 000 euros à Toulouse fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 27 000 euros. L'achat d'un T3 de 300 000 euros à Lyon fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 54 000 euros. Donc, plus vous pouvez investir, plus vous gagnez en réduction d'impôt.

D'évidence, ceci ne représente pas une inflexion structurelle par rapport à la politique conduite ces dernières années, qui peut se réduire au postulat suivant : en donnant envie aux ménages riches d'investir dans l'immobilier, cela aidera à réduire la « crise de l'immobilier », appréhendée comme crise de l'offre. L'« envie », en l'occurrence, consiste à leur permettre de dégager un complément de revenus, tout en diminuant le montant des impôts qu'ils doivent acquitter à la collectivité. C'est ce qui est appelé officiellement le « gagnant-gagnant ». Un « gagnant-gagnant » toujours très ciblé socialement. Car, en France, les 150 000 sans logis mis à la rue, ignorés, n'ont, eux, toujours rien gagné, même si l'Insee dénombre 2,4 millions de logements vides... Quand l'espérance de vie moyenne dans la rue ne dépasse pas 48 ans.

Si le « Duflot » n'est pas en rupture avec l'orientation politique ambiante, qui n'a jamais montré son efficacité sociale, il constitue néanmoins une avancée de trois ordres par rapport aux mesures antérieures, dont la défiscalisation « Scellier ». D'abord, parce que cette niche fiscale est accordée aux ménages qui investissent dans des zones précises, dans des villes où les besoins en logement sont les plus importants. L'aide publique est ainsi concentrée là où le besoin existe. Ensuite, parce que l'avantage fiscal accordé aux classes les plus aisées s'inscrit dans un cadre un peu plus social qu'auparavant. Les loyers fixés par les acquéreurs-propriétaires doivent être inférieurs de 20 % à ceux du marché locatif libre. Quant aux locataires, leurs ressources ne doivent pas dépasser certains plafonds. Enfin, parce que le « Duflot » fait partie des niches fiscales que le gouvernement Ayrault a décidé de plafonner en 2013, à hauteur de 10 000 euros annuels par foyer. Que les plus riches se rassurent néanmoins, des échappatoires ont été prévues. Ne sont pas concernés les immeubles classés achetés pour être rénovés à des fins

d'habitation, les achats d'appartements loués meublés, ou encore les achats réalisés outre-mer (et ce pour tout type de bien)...

► *Encadrement des loyers*

Notre-Dame-des-Landes

Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est né en 1967. Vieux projet, envisagé à une époque où tout le monde, ou presque, ne jurait que par la croissance, où la crise climatique était imperceptible et la défense des terres agricoles un enjeu de moindre importance qu'aujourd'hui. Paradoxalement, ce projet, en instaurant en 1974 une « zone d'aménagement différé » (ZAD) a permis de sauver les terres agricoles et les zones humides, dans lesquelles flore et faune ont pu être préservées. En 2000, le gouvernement de la gauche plurielle a relancé le projet, afin de transférer l'aéroport actuel, Nantes-Atlantique, vers Notre-Dame-des-Landes.

Le décret d'utilité publique autorisant le début des travaux est signé en 2008 par Dominique Bussereau, Jean-Louis Borloo et François Fillon et, en 2010, Vinci emporte le marché, désigné comme concessionnaire pour la construction du futur aéroport, ainsi que pour la gestion des deux aéroports les plus proches, Nantes et Saint-Nazaire. Cette concession s'inscrit dans un partenariat public-privé et est établie pour cinquante-cinq ans.

Plutôt que de remettre à plat un projet fortement contesté, ce dont attestent les mobilisations ininterrompues depuis le milieu des années 2000, le gouvernement nommé par François Hollande s'entête à mener le dossier à son terme. Outre le poids politique acquis par Jean-Marc Ayrault, les projets de développement de la métropole nantaise et le partenariat avec la multinationale Vinci pèsent lourd dans les choix gouvernementaux.

Cependant, les résistances multiformes qui ont gagné en ampleur après les tentatives d'expulsion des habitants de la ZAD (zone d'aménagement différé rebaptisée zone

à défendre) en octobre 2012, ont privé de légitimité ces orientations.

Quel que soit l'angle sous lequel on analyse sa politique, le gouvernement encourt des critiques sociales, écologiques et démocratiques : par le recours à la répression brutale, il fait usage de la violence d'État contre la contestation sociale ; concernant l'aménagement du territoire, il se fait le promoteur des bétonneurs et sacrifie zones humides et terres agricoles ; plutôt que de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre, il continue une politique qui les augmente, en développant la croissance du trafic aérien ; concernant l'emploi, il fait disparaître des emplois agricoles et incite les compagnies aériennes *low cost*, dont on connaît les conditions de travail antisociales, à venir s'installer ; enfin, en pleine contradiction avec ses propres orientations de réduction de l'endettement, il privilégie les partenariats public-privé, qui coûtent très cher, en définitive, aux collectivités publiques, et offre des marchés en or à une multinationale comme Vinci.

► *Climat, Partenariat public-privé, Transition énergétique*

Pacte budgétaire (TSCG)

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) se présente comme un carcan disciplinaire. Le pacte de stabilité et de croissance adopté à Amsterdam en 1997, qui reprenait les critères de Maastricht, imposait déjà une dette publique inférieure à 60 % du PIB et un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB. Ces règles limitaient très fortement les marges de manœuvres budgétaires, alors même qu'avec la création de l'euro, la monnaie cessait d'être un outil de politique monétaire.

Le TSCG durcit encore ce pacte en instaurant, entre autres, l'obligation d'un déficit structurel inférieur à 0,5 % du PIB. Il s'agit d'un déficit budgétaire calculé hors des variations dues à la conjoncture. Pure construction statistique, sa mesure ne fait pas l'unanimité, elle est différente selon les économistes et dépend d'un certain nombre d'hypothèses qui influent considérablement sur le résultat. C'est la Commission

européenne qui calculera le déficit structurel des États. On peut donc craindre le pire. Le rapport annuel 2012 de la Cour des comptes indique que le déficit structurel de la France était de 5% du PIB en 2010, soit 96,6 milliards. Le ramener à 0,5% du PIB aurait supposé une économie de près de 87 milliards d'euros!

Lors de la campagne électorale, le candidat Hollande avait fortement critiqué le TSCG, et s'était engagé à le renégocier. Il n'en a rien été et le président de la République l'a fait ratifier à la va-vite par le Parlement, au prétexte qu'il aurait obtenu, en contrepartie, une réorientation de la construction européenne, avec la mise en œuvre d'un « pacte de croissance » de 120 milliards d'euros. Outre que cette somme est dérisoire (1% du PIB), qui plus est déployée sur plusieurs années, elle ne met en œuvre quasiment aucun nouveau financement. La moitié provient du redéploiement de fonds structurels soi-disant « dormants », mais qui en réalité étaient déjà bel et bien programmés pour être dépensés d'ici 2014. Quant à l'autre moitié, elle se réduit... à 10 milliards d'euros octroyés à la Banque européenne d'investissement pour augmenter sa capacité de prêt de 60 milliards d'euros, comme si le problème de la zone euro était que les entreprises manquent de ressources pour investir: les grands groupes regorgent, au contraire, de liquidités, qu'ils distribuent d'ailleurs pour une large part à leurs actionnaires. La supercherie du pacte de croissance a fait long feu avec l'entrée de l'Europe dans la récession.

► *Dette et déficit public*

Pacte de compétitivité

Le pacte de compétitivité représente un deuxième tournant, après l'austérité budgétaire, de la politique gouvernementale. Alors que le candidat Hollande avait indiqué que le coût du travail n'était pas un problème en France, le président de la République a brusquement fait sien le discours patronal sur le sujet. Mesure phare du pacte de compétitivité, le « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » pour les entreprises

représente un cadeau de 20 milliards d'euros. L'allègement du coût du travail, réclamé par le patronat, va prendre la forme d'un crédit d'impôt sur les cotisations sociales, ciblé sur les bas et moyens salaires (jusqu'à 2,5 fois le Smic). Quelle sera l'utilisation de la mesure par les entreprises ? Quelle garantie a-t-on que les entreprises vont effectivement baisser leurs prix ou investir, et non pas rémunérer encore mieux leurs actionnaires ? En fait, le gouvernement s'apprête à faire un chèque en blanc de 20 milliards d'euros au patronat. Aucune conditionnalité n'est mise à cette mesure. Cette baisse du coût du travail sera financée de deux façons. Directement par les ménages à travers une augmentation de la TVA, qui devrait rapporter 10 milliards d'euros : le taux normal de TVA passera de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire de 7 à 10 % ; pour faire passer la pilule, le taux réduit baissera de 5,5 à 5 %. La TVA est un impôt particulièrement injuste, car il touche de manière disproportionnée ceux qui consomment l'essentiel de leur revenu, c'est-à-dire les classes populaires. Il s'agit du retour de la « TVA sociale », que Nicolas Sarkozy voulait mettre en œuvre, que le candidat Hollande avait condamnée et que son gouvernement avait abrogée. Mais ce n'est pas tout, car les ménages vont aussi payer indirectement, avec une baisse supplémentaire des dépenses publiques de 10 milliards d'euros, ce qui signifie encore moins de services publics, de protection sociale, d'investissements pour l'avenir. Cette baisse des dépenses publiques va se rajouter à celles, massives, déjà programmées jusqu'en 2017.

► *Coût du travail, Crédit Impôt-recherche, Impôt sur les sociétés, Pigeons, TVA sociale*

Palestine

François Hollande écrivait dans le point 59 de son projet présidentiel pour 2012 : « *Je prendrai des initiatives pour favoriser, par de nouvelles négociations, la paix et la sécurité entre Israël et la Palestine. Je soutiendrai la reconnaissance internationale de l'État palestinien.* » Le vote par la France en faveur d'une résolution faisant de la Palestine un État

observateur de l'Organisation des Nations unies pouvait aller dans ce sens.

Mais, lorsqu'il rencontre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, il n'évoque à aucun moment le grave problème de la colonisation, qui met en péril la paix dans cette région. Depuis 1967, 325 000 colons se sont installés en Cisjordanie, 200 000 à Jérusalem, créant ainsi des espaces de ségrégation totale entre les colons israéliens et la population palestinienne des territoires occupés, en violation du droit international (4^e convention de Genève, résolution 446 du Conseil de sécurité des Nations unies) et en contradiction avec les engagements pris par le gouvernement israélien.

Face à la décision du gouvernement israélien de relancer la colonisation après le vote de l'ONU, la France manifeste sa forte réprobation, mais ne rappelle pas son ambassadeur, se refusant à entrer dans une logique de sanction, et enjoignant simplement les Israéliens à « *manifester clairement leur volonté de reprendre les négociations* » avec les Palestiniens sur un accord de paix.

En octobre dernier, le Parlement européen a approuvé le protocole relatif à l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels entre l'Union européenne et Israël (ACAA) : la France ne s'y est pas opposée, fermant ainsi les yeux sur les manquements au droit international de l'État israélien.

La situation en Palestine reste catastrophique : la population gazaouie vit toujours sous blocus, plus de six cents *check points* sont toujours en place en Cisjordanie, l'accès aux besoins les plus fondamentaux comme l'eau, la nourriture, l'éducation ne sont pas assurés, le droit au retour des réfugiés palestiniens (prévu par la résolution 194 de l'ONU depuis 1948) reste lettre morte, et plus de 4 000 prisonniers politiques palestiniens, dont deux cent dix enfants, subissent l'arbitraire de la justice israélienne.

Partenariats publics privés (PPP)

Créés par ordonnance le 17 juin 2004, sous l'impulsion d'Alain Madelin, les PPP permettent à une entité publique de confier à un opérateur privé le financement, la conception et la construction d'un équipement (hôpital, prison, musée, école, ligne de chemin de fer...), puis son exploitation et sa maintenance. Depuis 2004, les PPP ont représenté 18 milliards d'euros. L'enveloppe pourrait atteindre 60 milliards d'ici à 2020, dont 15 milliards pour 2011.

L'attributaire d'un PPP est principalement rémunéré sous forme de loyers payés par la collectivité publique, l'objectif annoncé étant d'alléger la dette publique en diminuant le montant de l'investissement initial. Lignes à grande vitesse, travaux du Grand Paris, centre hospitalier sud-francilien (Corbeil-Essonnes), rénovations de campus universitaires, collèges : les investissements sont partagés entre public et privé, mais seules les entreprises ont la garantie d'une rémunération par l'entité publique sur vingt, trente ou quarante ans !

Pour l'État, les collectivités locales et les contribuables, ce mode de financement constitue un piège. Ainsi pour la ligne TGV Tours-Bordeaux, l'État, les collectivités locales et l'actuel gestionnaire des voies, Réseau ferré de France, fournissent les deux tiers des travaux qui se montent à 6,8 milliards ; le reste, soit 33 %, est apporté par le concessionnaire et ses partenaires. En contrepartie, ce dernier s'est vu attribuer 100 % des recettes. Le loyer de l'hôpital sud-francilien (ouvert en janvier 2012), dont la maintenance est assurée par le constructeur, se monte pour les trente années à venir à 40 millions d'euros annuels, alors que l'État a versé pour sa construction 115 millions supplémentaires par rapport au devis d'origine.

Ce système dissimule deux bombes à retardement. Tout d'abord, les loyers versés au privé reviennent au final à payer deux à trois fois plus cher l'équipement initial. Le montant de la construction et de la maintenance du futur Pentagone français, à Balard, est évalué à 1,8 milliard d'euros, cela coûtera à l'État 4,5 milliards de loyers sur vingt-sept ans

(154 millions par an). Ensuite, ils posent un problème démocratique, puisque les finances des entités publiques risquent à terme d'être asphyxiées par ces charges incompressibles, diminuant ainsi leur marge de manœuvre et obérant les choix qui pourraient être faits par les citoyens.

Lors du débat sur le projet de loi de finances 2013, le gouvernement a déposé un amendement qui visait à maintenir un régime fiscal favorable aux projets de partenariat public-privé, mesure estimée à 300 millions. Il n'a finalement pas été adopté. La réponse des acteurs du secteur: il faudra faire supporter à l'utilisateur une partie, voire la totalité de ces surcoûts. En clair, lors de la construction d'une université, l'État pourrait s'acquitter d'un loyer plus élevé. Dans le cas d'une concession autoroutière, c'est l'automobiliste qui verrait augmenter son ticket de péage. Solution censée répondre aux difficultés de financement des collectivités publiques, les PPP sont, pour reprendre les termes de la Cour des comptes, des « *formules juridiques contraignantes et des financements aléatoires* », dont il est plus que temps de se débarrasser.

► *Notre-Dame-des-Landes*

Pauvreté

Fin avril 2012, Nicolas Sarkozy signe un décret qui permet aux conseils généraux de couper les derniers moyens de survie aux personnes allocataires du revenu de solidarité active (RSA), en diminuant progressivement le maigre montant de ce revenu jusqu'à le supprimer. À ce jour, malgré les demandes des associations, ce décret est toujours en vigueur, et des départements suppriment le RSA, jetant les gens dans des difficultés dramatiques, sinon à la rue.

Une conférence sur la pauvreté a eu lieu en décembre 2012. Les propositions faites par le Premier ministre à cette occasion sont totalement insuffisantes, et passent largement à côté de l'urgence de la situation. Il a parlé de faire baisser la misère, sans accorder aucun moyen financier. Résultat, aucun effort pour augmenter de manière significative les minima sociaux ridiculement bas. Un vague 10 % sur cinq

ans, qui laissera les titulaires en dessous du seuil de pauvreté. 8 000 places d'hébergement, pour plus de 80 000 SDF référencés en France, c'est-à-dire à peine 10 % des besoins, même si l'augmentation du plafond pour accéder à la couverture médicale universelle (CMU) est positive.

En septembre 2012, toutes les associations de chômeurs avaient demandé au gouvernement Hollande le retour de l'allocation équivalent retraite (AER), sans condition pour éviter que les seniors ne connaissent la précarité des minima sociaux en attendant la retraite, suite à un licenciement. Il a fallu attendre janvier 2013 pour qu'un décret soit signé, permettant d'élargir le versement de l'allocation transitoire de solidarité (ATS) – destinée aux demandeurs d'emploi justifiant du nombre de trimestres d'assurance-vieillesse requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein mais qui n'ont pas encore atteint l'âge de départ à la retraite –, mais uniquement à celles et ceux nés entre 1952 et 1953. C'est un décret nettement insuffisant qui ne rétablit pas le droit à l'AER pour tous.

Le gouvernement aurait pu, au moins, se rattraper par la création d'un vrai revenu pour les moins de 25 ans, mais il en restera à une vague aide financière à l'activité, sans remise en cause du RSA jeunes créé par Nicolas Sarkozy. Or, ce RSA ne sert à rien sans modifications des conditions d'accès, puisque pratiquement aucun jeune ne peut y prétendre. Là encore, le gouvernement Hollande botte en touche.

► *Chômage, RSA, Smic, Précarité, Temps partiel*

Pétroplus

La raffinerie Pétroplus, près de Rouen, vendue par Shell en 2007, est devenue l'un des symboles de la campagne présidentielle. Pétroplus a décidé d'arrêter les productions entre 2011 et janvier 2012, date à laquelle elle a été placée en redressement judiciaire.

Le 5 janvier 2012, François Hollande, se rend sur le site et déclare : « *Où est l'État, où est le gouvernement, où est le président de la République ? C'est un enjeu local, mais c'est aussi une responsabilité nationale.* »

Lorsque Nicolas Sarkozy, un mois après, annonce le redémarrage pour six mois sur la base d'un accord avec Shell, François Hollande l'accuse de « *parer au plus pressé* ». Et dépose une loi dite « *contre la fermeture des entreprises* ». En fait, ce projet est plus modeste que son titre, puisqu'il vise simplement à empêcher la fermeture définitive d'un site quand celui-ci est rentable et bénéficie de repreneurs approuvés par le tribunal de commerce et les représentants du personnel.

Un an, jour pour jour, après sa visite, les salariés de Pétroplus s'invitent auprès de François Hollande de passage dans la région pour l'exhorter à tenir ses promesses. Le président déclare qu'il n'y aura pas de nationalisation de Pétroplus : « *C'est difficile de trouver un repreneur. Nous devons tout faire pour aller le chercher [...]. L'État doit prendre sa part de responsabilité et accompagner le repreneur. [...] Il fera son devoir, mais [...] l'État ne peut pas être le repreneur et ça, les salariés le savent parfaitement.* »

La situation de Pétroplus s'aggrave, les repreneurs peu crédibles qui se sont présentés étant rejetés par le tribunal de commerce et Shell refusant toute responsabilité dans la situation. Les nerfs des salariés sont mis à rude épreuve, au rythme des annonces d'offre de reprise. À chaque fois, c'est la déception qui l'emporte. Date butoir, le 16 avril : « Où est l'État ? », pourraient-ils à bon droit se demander.

► *Arcelor, Licenciements, Montebourg, PSA*

Pigeons

La campagne médiatique des patrons de *start-up* qui combattaient les annonces du gouvernement en matière de taxation du capital a eu un grand écho. Elle était pourtant fondée sur un mensonge.

Dans le régime existant avant le projet de budget, un créateur d'entreprise qui la vendait était imposé au taux forfaitaire de 34,5 % (19 % sur la plus-value, plus 15,5 % de cotisations sociales), avec une exonération d'imposition si le chef

d'entreprise réinvestissait au moins 80 % de l'argent dans une autre entreprise dont il n'était pas dirigeant.

Toute la campagne portait sur le fait que, avec le projet de budget, les créateurs de start-ups allaient être taxés à 60,5 % sur la plus-value, soit l'addition de la nouvelle tranche à 45 % d'impôt sur le revenu au-delà de 150 000 euros de revenu, et des 15,5 % de cotisations sociales. Pour que ce taux s'applique, il fallait que la plus-value de cession dépasse 150 000 euros, qu'il n'y ait pas d'abattements liés à la durée de détention, qu'il ne s'agisse pas d'un départ en retraite, qu'il n'y ait pas de réinvestissement d'au moins 80 % de la plus-value dans une autre société. Selon les analyses de Bercy, 73 400 contribuables auraient vu leur imposition majorée du fait du passage au nouveau barème, tandis que 57 200 contribuables – les plus modestes des patrons concernés – auraient bénéficié d'un allègement de leur imposition.

Et pourtant le gouvernement a reculé. Non seulement les chefs d'entreprise continueront à bénéficier du système ancien, mais en plus le gouvernement a étendu l'exonération en cas de réinvestissement dans une nouvelle entreprise aux dirigeants de celle-ci, en acceptant, de surcroît, des abattements très larges pour les ventes d'actions.

Après avoir cédé aux « créateurs » d'entreprise, le gouvernement est allé plus loin : ce ne sont plus les seuls créateurs d'entreprise qui seront détaxés à 100 % s'ils réinvestissent la plus-value, mais tous les investisseurs-spéculateurs.

Ces « ajustements » de la réforme de la taxation des plus-values, « coûteront plusieurs centaines de millions d'euros » et « cet impact devra être compensé ». Il y a fort à parier qu'au bout du compte les pigeons seront les salarié-es !

► *Crédit Impôt-recherche, Impôts sur les sociétés, Pacte de compétitivité*

Pôle emploi

Pour tous les chômeurs, le passage obligé, c'est Pôle emploi. La dégradation du marché du travail est telle que les offres d'emploi se font rares, moins de 13 % d'offres collectées

en 2012. Pour essayer de dissimuler cette situation, il est envisagé d'ouvrir le site de Pôle emploi à des sites privés, dont personne ne contrôlera le sérieux des annonces.

Pôle emploi est une administration kafkaïenne : radiations massives (500 000 par an), mauvais calculs des indemnités, accueil défaillant, standard téléphonique déshumanisé et saturé, surcharge de travail et manque de formation des agents, dégradation de la qualité de l'accompagnement, dossiers d'indemnisation retardés ou perdus quand ils ne sont pas bloqués arbitrairement. Cette gestion de masse du chômage entraîne une augmentation de la violence vécue des deux côtés du guichet.

Le 13 février 2013, à Nantes, un demandeur d'emploi s'immole devant son Pôle emploi parce qu'il est radié, laissé sans revenus avec, en plus, un indu à rembourser, parce qu'il avait oublié de déclarer 10 jours de travail. La pression provoquée par l'explosion des portefeuilles des conseillers est telle que certains agents se suicident, en Corse tout d'abord, en Bretagne ensuite.

Un plan stratégique 2012-2015 se met en place depuis janvier 2013. La stratégie annoncée : faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. Bien évidemment, l'enjeu est ailleurs ! Le suivi renforcé entraînera, en effet, des convocations deux à trois fois par mois. Autrement dit, plus de contrôles et plus de possibilités d'absence au rendez-vous, donc plus de radiations. Et, pour le suivi 100 % web, on ira jusqu'à contrôler les connexions quotidiennes, pour vérifier les recherches d'emploi. La seule logique, c'est plus de contrôle pour obtenir une radiation rapide.

La réduction du délai de recours avant une radiation de quinze à dix jours, présentée dans la presse comme une avancée pour les chômeurs, est en fait une régression. La radiation ne s'en fera que plus vite ! Depuis janvier 2013, les radiations sont la variable d'ajustement des chiffres du chômage. Même le site du ministère du travail admet qu'avec cette réforme, les chiffres sont gonflés à la hausse – mais il est indiqué que cela doit rentrer dans l'ordre en avril 2013...

Et la situation pour les chômeurs ne va pas s'améliorer : selon les économistes de l'OFCE, les années 2013 et 2014 verront une dégradation régulière des chiffres du chômage.

► *Chômage, RSA*

Politique agricole

Qu'est-ce qu'une politique agricole de gauche ? À minima, un ensemble de réformes qui visent à soutenir des modes de production et de commercialisation écologiquement et socialement soutenables. Malheureusement, et malgré les apparences (plan protéines, plan ecoantibio), le gouvernement n'a pas encore pris ce genre de dispositions au niveau français ou européen. En effet, l'alternance de gauche n'a pas eu raison de la cogestion en agriculture (dominée par la FNSEA, productiviste), puisque le pluralisme dans les instances n'est pas réellement renforcé et que tous les cotisants ne sont toujours pas autorisés à voter, ni couverts par la mutualité sociale agricole. Le gouvernement ne revient pas non plus sur les cadeaux fiscaux aux entreprises du secteur agroalimentaire (pour les agrocarburants, comme l'a épinglé la cour des comptes, par exemple).

Le « produisons autrement » du gouvernement ressemble fort à un plan de communication (par exemple, aucun programme concret pour soutenir l'agriculture biologique n'a été arrêté). Malgré les bonnes intentions affichées, le gouvernement ne semble pas prendre de mesures courageuses pour diminuer l'usage des pesticides ou sauver les abeilles (interdiction des pesticides systémiques au-delà du Cruiser OSR, reconnaissance des préparations peu préoccupantes – nécessaires pour produire sans pesticides). Contrairement à ses promesses préélectorales, le gouvernement n'a pas aboli la loi sur les certificats d'obtention végétale (COV) sur les semences voulue par la droite et votée in extremis. Au contraire, il suit les recommandations de l'industrie semencière en acceptant une taxe sur les semences de fermes, quand celles-ci ne sont pas tout simplement interdites.

Au lieu de soutenir les petites fermes, de réorienter le budget de la Politique agricole commune vers une agriculture écologiquement durable, créatrice d'emplois, et en capacité de produire suffisamment des produits sains, le gouvernement propose de maintenir les orientations antérieures, largement inscrites dans la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne, comme l'aurait fait n'importe quel gouvernement de droite. Il s'agit toujours d'appuyer l'agriculture industrielle, exportatrice et managériale, de favoriser l'agrandissement par la disparition des exploitations moyennes et petites, d'aider financièrement les grosses exploitations et l'exportation, à rebours de la souveraineté alimentaire et de la coopération internationale non-impérialiste. De plus, de manière décomplexée, le soutien à l'agro-industrie n'est pas remis en cause, comme le montre l'exemple Doux, grand bénéficiaire de la PAC, qui n'hésite pas à licencier ses salariés. Aussi, le gouvernement se contente d'un verdissement de la PAC à la marge, qui n'entraînera aucune modification profonde du modèle agricole actuel.

De la même manière, à l'occasion de la récente crise de la viande chevaline dans les plats congelés, les réponses du gouvernement déçoivent. Au lieu de soutenir avec virulence la relocalisation de la production agricole et de la transformation alimentaire, afin de réduire les intermédiaires et les transports de marchandises, il évite le débat. En effet, changer l'étiquetage d'origine ne résoudra ni le problème du manque de moyens pour contrôler les fraudes, ni celui de la spéculation, constitutive du système agricole actuel dicté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Politiques culturelles

Ce fut l'un des événements de la primaire : en juillet 2012, à l'occasion du festival d'Avignon, François Hollande s'opposait fermement à Martine Aubry. Cette dernière venait de prendre l'engagement, si elle était élue, d'augmenter de 30 à 50 % le budget de la culture. « *Ce n'est pas une surenchère qu'on doit demander, c'est une politique* » avait alors

affirmé François Hollande. Et il est vrai que la réplique avait valeur d'avertissement : sous Hollande, pour la première fois de l'histoire de la 5^e République (et particulièrement depuis 1981), un gouvernement de gauche baissera le budget de la culture... Une baisse de plus de 3 %, qui, si l'on prend les dépenses seulement opérationnelles (investissement et fonctionnement), équivaut à un recul de 4,3 %... La « sanctuarisation » du budget de la culture appelée par François Hollande durant la campagne, à Nantes, en janvier 2012, ne figure d'ailleurs pas dans les deux seuls de ses « *engagements pour la France* » (points 44 et 45) consacrés aux questions culturelles. Ces deux points, d'ailleurs, alternent de rares propositions claires (la TVA sur le livre à 5,5 %, engagement tenu et voté le 31 juillet, et même amplifié, puisque Ayrault s'est engagé à une baisse à 5 % pour 2014), des lieux communs et des propositions fortes, mais évasives. Ainsi, l'annonce d'une loi d'orientation sur le spectacle vivant, dont rien n'annonçait le contenu et dont, à cette heure, toujours aucune vision concrète n'émerge, ou l'affirmation de l'importance de l'éducation artistique, jugée grand projet par la ministre de la culture, et quasi au point mort un an après son élection. Le deuxième grand axe regardait l'annonce par le candidat Hollande d'une loi qui signerait l'« *acte 2 de l'exception culturelle française* » en remplacement de la loi Hadopi. C'est ainsi qu'il a confié à Pierre Lescure, ancien PDG du groupe Canal + et actuel directeur du théâtre privé Marigny, le soin de mener une mission de concertation sur les contenus et la politique culturelle à l'ère du numérique, dont les propositions seront présentées en mars 2013. Si ces annonces ont, sans aucun doute, contribué à apaiser des relations avec le milieu culturel que Nicolas Sarkozy avait, avec grande régularité, tendues, la véritable rupture, au-delà du style, tient plus à l'abandon des « grands projets » sarkozystes : Maison de l'histoire de France (à l'issue, d'ailleurs, d'une longue lutte des personnels des Archives et d'historiens), Musée de la photographie de Paris, Tour Médicis à Clichy-Montfermeil, etc. Car, pour l'heure, c'est bien plutôt l'attentisme qui prévaut, avec les batailles perdues de la ministre pour sauver son

budget, et l'absence flagrante de vision et de projets forts. Les prochains mois, les prochaines échéances (quelle sera la position du gouvernement dans les discussions sur le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, par exemple), seront décisifs pour apprécier s'il ne s'agit que de ratés et de malentendus, ou d'un problème autrement plus profond.

► *Audiovisuel public, Éducation artistique, Maison de l'Histoire de France*

Pouvoir d'achat

Les résultats des comptes nationaux trimestriels du quatrième trimestre 2012, rendus publics le 27 mars par l'Insee font état d'une baisse historique du pouvoir d'achat des ménages (- 0,4 % sur l'année), le premier recul depuis 1984, année qui avait suivi le « tournant de la rigueur » par le gouvernement socialiste de l'époque. L'Insee aussi confirme la contraction du produit intérieur brut (PIB) en volume en fin d'année (- 0,3 %) et sa stagnation en 2012. La suite n'apparaît pas meilleure, dès lors que les politiques, à la fois rivales et concertées, notamment au sein de l'Union européenne, sont toujours marquées du sceau de l'austérité, ce que confirment les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Commission de Bruxelles.

La politique d'austérité, déjà en œuvre sous la présidence de Nicolas Sarkozy, est poursuivie, sinon renforcée, au nom de la compétitivité. La diminution du coût du travail et des prestations sociales, le rabetage continu des services publics accessibles à tous constituent des variables d'ajustement privilégiées dans la guerre économique. Le chômage, la précarité, la menace de licenciements représentent de violents moyens de pression pour faire « accepter » ces politiques et les décisions patronales.

La hausse insignifiante du Smic au premier janvier 2013 compte parmi les mesures significatives du maintien à un niveau très bas des revenus sociaux. S'ajoute à cela la

probable baisse « temporaire » du pouvoir d'achat des retraités. Et aucun effort particulier n'est fait pour s'attaquer aux inégalités de revenus, ni même aux écarts de salaires entre hommes et femmes. Par ailleurs, les tarifs de l'électricité et du gaz connaissent et connaîtront des augmentations qui amputeront d'autant le pouvoir d'achat, alors que les privatisations devaient être le moyen de faire baisser des prix, d'après les anticipations des hérauts de ces dernières. Pendant ce temps, les rémunérations des grands patrons et les revenus du capital continuent de croître.

Cette absence absurde de politique en faveur du pouvoir d'achat, et d'abord de celui des plus démunis, alimente le ralentissement de l'activité et un nouveau recul de l'investissement, en même temps qu'elle accroît les inégalités, dès lors que petits et moyens revenus sont pénalisés. Et ainsi de suite. Ubu a de nombreux disciples.

► *Pauvreté, RSA, Salaires des fonctionnaires, Smic*

Précarité

En 1982, le contrat à durée indéterminée (CDI) était la norme en matière de contrat de travail : il concernait plus de 90 % des salariés, contre environ 87 % aujourd'hui. Fin 2012, huit embauches sur dix se concluaient en contrat à durée déterminée (CDD), en majorité pour une durée de moins d'un mois.

François Hollande et le gouvernement ayant affiché le souhait de faire reculer la précarité, l'ANI du 11 janvier 2013 prévoit la majoration (de + 0,5 à + 3,5 points) de la part employeur de la cotisation d'assurance chômage (4 %) sur certains CDD de moins de trois mois.

Outre que les taux de majoration sont assez faibles (le coût est évalué à 115 millions d'euros pour le patronat, qui a concomitamment obtenu une exonération de cotisations sociales sur l'embauche en CDI de jeunes de moins de 26 ans pour un montant de 150 millions d'euros), ils ne s'appliqueront pas aux contrats d'une durée supérieure à trois mois,

ni aux contrats saisonniers ou à ceux conclus pour remplacer un salarié absent.

Les contrats de travail temporaires (l'intérim) sont également laissés totalement de côté, la branche du travail temporaire étant même invitée à créer un « CDI intérimaire », dont le salaire pourra être inférieur à celui de ceux pratiqués par l'entreprise utilisatrice du salarié intérimaire (une directive européenne de 2008 sur le travail temporaire l'autorise, en effet), recommandation auquel le patronat de l'intérim s'est empressé de donner suite, dès le 1^{er} mars 2013.

Si l'on ajoute à cela l'extension donnée par l'ANI à la possibilité de conclure des contrats à durée indéterminée intermittents (contrats à durée de travail minimale et alternance de périodes travaillées et non travaillées) et le très faible encadrement du travail à temps partiel [► **Temps partiel**], il y a fort à parier qu'on assistera bien plus à la transformation de la précarité qu'à son recul. Les employeurs procéderont à des calculs économiques et concluront des CDD d'une durée excédant le seuil d'assujettissement aux majorations ou utiliseront un motif ou une forme de contrat qui les exempte de les payer.

► *ANI, Code du travail, Coût du travail, Complémentaires santé, Dialogue social, Flexibilité, Licenciements, Medef, Plan de sauvegarde de l'emploi, Temps partiel*

Prison

Prudemment passée sous silence par François Hollande pendant sa campagne, la question pénitentiaire a fait l'objet, dès les premiers mois ayant suivi sa victoire, de déclarations assez audacieuses de la part de la nouvelle garde des sceaux. Christiane Taubira a exprimé la volonté de rompre avec la vision purement sécuritaire qui avait prévalu sous Nicolas Sarkozy.

Prenant acte de l'inefficacité du « tout carcéral » au regard de l'objectif central de prévention de la récidive – 63 % des détenus remis en liberté sans avoir bénéficié d'un aménagement de peine sont de nouveau condamnés dans les cinq années qui suivent – et ayant pris conscience du point de

non-retour atteint dans les conditions matérielles de détention du fait d'une surpopulation permanente, celle-ci avait affirmé la nécessité de changer de paradigme, en proposant notamment de limiter le recours aux courtes peines au profit des peines de probation.

Six mois après, le jury d'experts mis en place dans le cadre de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive dont le principe avait été alors retenu a remis un rapport confirmant cette orientation novatrice tout en lui donnant une tournure plus radicale. Le groupe de travail piloté par l'ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Françoise Tulkens, y propose non seulement la suppression des peines automatiques et le développement de la probation, mais aussi la libération conditionnelle d'office en tant que mode normal de libération, la dépénalisation de certains délits ou encore un meilleur accès des détenus aux dispositifs sociaux à leur sortie.

Si la mise en œuvre de telles mesures marquerait, à n'en pas douter, un tournant majeur par rapport aux politiques carcérales qui ont été menées depuis plusieurs décennies, il est permis d'avoir quelques doutes quant à la volonté réelle de la majorité actuelle de franchir ce pas. Outre le fait que le chef de l'État ne s'est, pour l'heure, déclaré expressément favorable qu'à la création d'une peine de probation, on ne pourra, en effet, que constater qu'aucun changement concret d'envergure n'a été apporté dans ce domaine jusqu'ici. En contradiction avec le discours de début de quinquennat, les pouvoirs publics ont donné la fâcheuse impression de n'avoir toujours pas pris la pleine mesure de la gravité de la situation matérielle de nombreux détenus, comme l'a encore montré, à la fin de l'année dernière, le scandale des conditions de détention à la maison d'arrêt des Baumettes, au cours duquel il aura fallu toute la détermination du contrôleur général des lieux de privation de liberté et du juge des référés pour que l'administration pénitentiaire mette fin à une situation attentatoire à la dignité humaine. Même constat s'agissant du travail en prison, la question centrale du droit des détenus à bénéficier un jour, comme tout travailleur, d'un véritable contrat

ayant, pour l'instant, plus de chances de trouver une issue favorable devant le juge que grâce à une intervention du législateur. Enfin, et même si cet « oubli » devrait en principe être prochainement réparé, on ne pourra qu'être troublé par le fait que la nouvelle majorité n'ait pas éprouvé le besoin d'abroger, dès le lendemain de l'élection, les dispositions relatives aux peines plancher et à la rétention de sûreté dont le pouvoir précédent avait fait les emblèmes de sa politique sécuritaire.

La discussion, annoncée pour juin 2013, d'un nouveau projet de loi de politique pénale devrait, en tous les cas, permettre de savoir rapidement si le discours de rupture de l'été 2012 n'aura été qu'une « parenthèse enchantée » de plus ou si le quinquennat en cours peut réellement répondre aux attentes de ceux qui pensent qu'une autre prison est possible.

► *Justice, Justice des mineurs, Récidive*

Prostitution

François Hollande, candidat à la présidentielle, déclarait : « *La prostitution est une question de droits humains, et d'une triple exploitation que j'entends combattre : exploitation sexuelle des femmes par les hommes, exploitation sexuelle des femmes des pays du Sud et de l'Est par les hommes des pays du Nord, et exploitation sexuelle des femmes en situation de précarité. [...] Je m'engage à supprimer le délit de racolage passif instauré par Nicolas Sarkozy en 2003 et à favoriser, au contraire, les actions de réinsertion sociale et professionnelle des personnes prostituées. Une réflexion sur la pénalisation des clients de la prostitution, sur un modèle similaire à celui de la Suède, doit être engagée.* » En juin 2012, Najat Vallaud-Belkacem déclarait que le gouvernement devait « *se donner les moyens* » d'abolir la prostitution.

Qu'est-il advenu de ces engagements ? Le gouvernement, « *souhaitant avancer de manière globale sur la question de la prostitution* », a fait mettre en place en novembre 2012, par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, un groupe de travail sur le système prostituteur dans son ensemble, proxénètes, clients et prostitué-es. L'abrogation du

délict de racolage devra donc attendre... Le délict de racolage, qui est inefficace pour lutter contre les réseaux mafieux et qui stigmatise les prostitué-es en les transformant en coupables et en aggravant leur vulnérabilité, a été abrogé en mars 2013.

Mais mener une politique cohérente pour défendre les droits et la dignité humaine, lutter contre la traite des êtres humains à destination de prostitution, engager un large programme pour l'insertion sociale et professionnelle des prostitué-es, faire des campagnes d'information et de prévention, des actions de sensibilisation à destination des clients, de protection des mineures, d'éducation à l'égalité, etc., tout cela exige des moyens financiers. Or, la poursuite par le gouvernement Ayrault des politiques d'austérité interdit concrètement toute avancée en la matière.

► *Égalité femmes-hommes*

PSA

En repoussant cyniquement à l'après-présidentielle l'annonce officielle de la fermeture du site d'Aulnay-sous-Bois, la direction du groupe PSA plaçait le nouveau gouvernement devant ses responsabilités.

Le projet de restructuration du groupe PSA prévoit 8 000 suppressions de postes, avec au cœur la fermeture du site d'Aulnay-sous-Bois. Cette fermeture serait la première, en France, depuis celle du site Renault de Billancourt, il y a vingt ans. Au-delà de la casse sociale qui, avec les sous-traitants et les emplois indirects, toucherait plus de 30 000 emplois, il y a là un enjeu politique majeur.

Pendant la primaire socialiste et même encore pendant la campagne présidentielle, Arnaud Montebourg avait multiplié les déclarations fracassantes contre le patron du groupe PSA, Philippe Varin. Certes, à l'occasion du débat Sarkozy-Hollande, ce dernier s'était contenté d'écouter les salariés du groupe et de leur promettre de les rencontrer dès qu'il serait élu. Mais, à l'annonce officielle, à la mi-juillet, de la fermeture d'Aulnay et des 8 000 suppressions de postes de travail, médias et politiques vont feindre la découverte du

projet de PSA. Arnaud Montebourg critique alors la stratégie du groupe et un bras de fer verbal s'engage avec Philippe Varin. Tout cela ne dure pas. Le rapport Sartorius, commandé par le gouvernement, tout en critiquant la stratégie de PSA, en cautionne complètement le plan de restructuration devenu « incontournable ». Pour le gouvernement, la messe est dite : il ne reste plus qu'à négocier les conséquences de la suppression des 8 000 emplois, bientôt portée à 11 000.

Malgré plusieurs courriers et démarches, il faudra attendre le 20 septembre pour que le président de la République reçoive enfin les syndicats et s'engage à imposer à Peugeot une réunion tripartite au contenu bien confus. Mais, pas la moindre pression, la moindre exigence vis-à-vis du groupe Peugeot. Cette tripartite est aussitôt refusée par le numéro deux du groupe, Frédéric Saint-Geours. Cela n'empêche pas le gouvernement d'être d'une très grande fermeté contre les manifestants regroupés autour de ceux de PSA devant le Mondial de l'automobile le 9 octobre. Gazage, matraquage et interdiction d'entrer : une première que Nicolas Sarkozy n'avait pas osée ! Et, cerise sur le gâteau, quelques jours plus tard, le gouvernement vole au secours de PSA en apportant une garantie de l'État de quatre milliards d'euros à la Banque PSA Finance, filiale bancaire du groupe automobile PSA Peugeot Citroën. Avec des exigences de garanties, nous dit-on. Pour financer le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi, ex-plan social) ? À partir de ce moment, aucune réelle intervention du gouvernement. Même la nomination d'un médiateur, explicitement prévue par la loi, n'aboutira, après trois semaines de grève, qu'à la désignation du préfet comme intermédiaire, sans mandat précis. Mais de nouveau et dans le même temps, le gouvernement est ferme contre les salariés avec la convocation d'une dizaine d'entre eux à la Sûreté territoriale, c'est-à-dire par le ministère de l'Intérieur, pour de prétendues violences.

Ainsi, non seulement le gouvernement Hollande soutient complètement le plan de liquidation de l'emploi de PSA, sans avoir même évoqué des solutions économiques susceptibles

de sauver des emplois, mais il n'a dirigé ses coups que contre les salariés en lutte pour la sauvegarde de leur gagne-pain.

► *Arcelor, Licenciements, Montebourg, Pétroplus, Plan de sauvegarde de l'emploi*

PSE (plan de sauvegarde de l'emploi)

Non content d'avoir obtenu des assouplissements de la loi sur les licenciements économiques de plus de dix salariés sur une période de trente jours dans les entreprises de plus de cinquante salariés (en 2003 et 2005), l'autorisation de remplacer les licenciements par des plans de « départs volontaires » ou la possibilité de les contourner par la conclusion de ruptures conventionnelles (2008), le patronat obtient, avec l'ANI du 11 janvier 2013 et la loi qui le transcrit, de nouveaux droits qui lui permettront de licencier plus vite en toute sécurité juridique.

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE, nom donné au « plan social » par le gouvernement de Lionel Jospin en 2002) et la procédure à suivre seront définis par accord d'entreprise (une « possibilité ») ou unilatéralement par l'employeur, puis validés ou homologués par l'administration, qui ne pourra pas mettre en cause leur bien-fondé. Le tout dans des délais extrêmement resserrés et indépassables (deux à quatre mois au plus, contre un mois à deux mois et demi au moins auparavant), dans lesquels il faudra faire rentrer les réunions d'information et de consultation du comité d'entreprise (CE), du ou des CHSCT (ou de la nouvelle instance qui les regroupe pour l'occasion et que l'employeur peut créer), les expertises (elles-mêmes menées dans des délais désormais contraints), la négociation d'un accord et la décision de l'administration. Et peu importe que le temps manque, puisque passé le délai, que le CE ait ou non rendu son avis, il sera réputé l'avoir fait.

Les représentants du personnel disposeront d'un temps très court pour s'informer, informer leurs collègues, tenter de les mobiliser, négocier un accord, analyser les résultats d'une expertise, élaborer et tenter d'imposer un projet alternatif, obtenir des réponses de l'employeur, etc. Ils ne pourront

plus obtenir la suspension de la procédure, ni l'annulation du PSE auprès du juge judiciaire avant les licenciements, car les contestations devront être portées – en toute fin de procédure – devant le juge administratif, devant qui seuls les actes de l'administration peuvent être attaqués (et non pas ceux de l'employeur).

► *ANI, Arcelor, Code du travail, Licenciements, Medef, Pétroplus, Précarité, PSA*

Récidive

Durant le quinquennat précédent, il ne s'est pas écoulé une semaine sans que la question de la récidive ne soit instrumentalisée de manière démagogique à chaque fait divers, entraînant l'adoption immédiate de lois censées éradiquer ladite récidive, notamment par une sévérité accrue des peines. Cet empilement de lois nouvelles, toujours plus sévères, loi sur la récidive de 2005, loi sur les peines planchers de 2007, loi sur la rétention de sûreté de 2008, a provoqué une augmentation du nombre de condamnés, amplifiant le problème de la surpopulation carcérale que connaît la France.

Parallèlement, le constat des professionnels de la justice est unanime : une inefficacité certaine de l'enfermement comme thérapeutique de la récidive, car plus de la moitié des libérés « secs » sont condamnés à nouveau la première année suivant leur libération, faute le plus souvent d'une préparation de la sortie. À l'inverse, la mise en place d'un aménagement de peine et notamment d'une liberté conditionnelle permet de réduire de manière significative le passage à l'acte récidiviste. Plutôt que d'abroger immédiatement la loi sur les peines planchers et la loi sur la rétention de sûreté, ce qui symboliquement n'aurait pas manqué de panache, la nouvelle garde des Sceaux, Christiane Taubira, a, en septembre 2012, installé, pour la première fois en France, une conférence de consensus, dont la mission a été d'examiner l'efficacité des réponses pénales afin de prévenir la récidive.

Cette conférence de consensus, présidée par Nicole Mastracci, secondée par Françoise Tulkens, a, le 20 février

2013, rendu ses conclusions. Elle estime que l'enfermement présente une sécurité illusoire et propose d'abroger tous les dispositifs de peines automatiques et de rétention, de dépenaliser nombre de comportements, de rendre automatique la libération conditionnelle et d'assurer aux condamnés libérés un accès aux dispositifs sociaux d'accompagnement.

Aujourd'hui, la majorité présidentielle ne manque pas de solutions pour s'attaquer enfin de manière pragmatique à la problématique de la récidive. Va-t-elle enfin faire le choix de la rupture et suivre le chemin qui lui est aujourd'hui suggéré par ces travaux de qualité ou se contentera-t-elle de demi-mesures, qui seront autant de cautères sur une jambe de bois ?

► *Justice, Justice des mineurs, Prison*

Refiscalisation des heures supplémentaires

La suppression des exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires, votée en juillet 2012 dans le cadre du budget rectificatif, est une des premières mesures du quinquennat de François Hollande et apparaît comme l'une des seules de ses promesses de campagne qui aient été tenues.

Il s'agit de la suppression d'une mesure emblématique du « travailler plus pour gagner plus » de Nicolas Sarkozy, qui s'inscrivait dans la loi « *en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat* » (TEPA), votée en 2007 dans l'objectif de remettre en cause les 35 heures. Le gouvernement a présenté cette suppression comme une mesure de justice sociale. En effet, ce dispositif ne concernait ni les salariés à temps partiel ni, pour le crédit d'impôt sur le revenu, les salariés non imposables, ni bien sûr les chômeurs. Cette défiscalisation bénéficiait donc avant tout aux salariés des niveaux médians et aux salariés masculins. Le syndicat Solidaires Finances publiques a montré que, pour les salaires les plus faibles, elle s'est, de surcroît, traduite par une diminution de la prime pour l'emploi (PPE) et une augmentation de la taxe d'habitation en cas de plafonnement, (en raison

de l'augmentation du revenu fiscal de référence), annulant ainsi le gain éventuel. De plus, selon plusieurs études, elle a été utilisée comme un outil d'optimisation fiscale par les entreprises par le biais de la déclaration d'heures supplémentaires fictives. Enfin, et surtout, cette défiscalisation, coûteuse pour les finances publiques (4,5 milliards d'euros par an), a contribué à détruire des emplois – plus de 30 000 en 2011 selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) –, davantage si on tient compte des effets de son financement. En sens inverse, pour 2011-2014, l'OFCE estime que cette réforme pourrait permettre la création ou la sauvegarde de 17 900 emplois.

Mais, la portée de cette suppression est en fait limitée : elle ne concerne pas les entreprises de moins de vingt salariés, qui ont le plus utilisé ces exonérations, étant à l'origine de plus de 40 % du total des heures supplémentaires pratiquées. Ainsi, l'économie réalisée ne doit être que de 900 millions en 2012 et 2,8 milliards en 2013.

La droite a accusé cette mesure de faire chuter le pouvoir d'achat des salariés, arguant d'une perte de 500 euros par an pour 9 millions de salariés, dans l'hypothèse invraisemblable où les heures supplémentaires disparaîtraient. Au-delà du chiffre fantaisiste et de l'hypocrisie de l'argument, reste que, pour certains salariés, cette défiscalisation va indubitablement générer une perte de pouvoir d'achat, perte d'autant plus sensible en l'absence de progression des salaires.

Réforme bancaire

« *Mon ennemi, c'est la finance* » avait dit le candidat Hollande. Propos de meeting ? La « banque universelle » regroupe dans une même structure les activités classiques d'une banque – recueil des dépôts et crédits aux ménages et aux entreprises –, et les activités spéculatives faites soit pour son propre compte, soit pour le compte de certains clients. C'est le département Banque de financement et d'investissement (BFI). Dans ce schéma, les dépôts des particuliers (ménages et entreprises) servent de matelas

aux opérations spéculatives de la banque. Ce modèle date de la déréglementation financière. Dans ses soixante propositions le candidat Hollande indiquait : « *Je séparerai les activités des banques qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi, de leurs opérations spéculatives.* » Cette formulation fleurait bon l'ambiguïté. La loi sur la réforme bancaire allait la lever... Pour le plus grand bonheur du lobby bancaire. Elle prévoit une filialisation d'un certain nombre d'activités à risque menées par les banques dans le cadre d'un holding. En fait, de l'aveu même des dirigeants des banques, ce qui est prévu ne touchera qu'une infime partie de leurs activités (entre 0,75 % et 5 %). Ainsi, par exemple, les activités de « tenue de marché », qui représentent une part déterminante de l'activité bancaire actuelle et qui sont, pour la quasi-totalité d'entre elles de nature spéculative, ne seront pas touchées. De plus, les banques de dépôts, pourront continuer à prêter sans retenue aux fonds spéculatifs (*hedges funds*). Bref, l'essentiel des activités spéculatives des banques échappera à la filialisation. Mais, de plus, comment élever un mur de béton entre une filiale et la maison-mère auquel elle appartient ? La loi bancaire indique que cette filiale sera traitée comme une entité extérieure et donc sera soumise à la directive « grands risques », qui interdit à une banque de mettre plus de 10 % de ces fonds propres dans une seule entité à risque. La maison-mère ne pourrait donc théoriquement renflouer sa filiale qu'à la hauteur de ce montant, soit près de 5 milliards d'euros dans le cas de la Société Générale et plus de 8 milliards dans le cas de BNP Paribas, une paille quoi... Au-delà, comment penser qu'une maison-mère pourrait laisser s'écrouler une de ses filiales sans intervenir ? Et si c'est le cas, le holding devra assumer les pertes de sa filiale dans ses comptes. Cette réforme est donc en fait une non-réforme. L'exemple de Chypre montre à quel point la séparation organisationnelle stricte entre banque de dépôts et banque d'affaires est absolument indispensable pour que les déposants soient épargnés en cas de problème.

Pour en savoir plus : Attac : www.france.attac.org/sites/default/files/attac-20-mesures-reforme-bancaire.pdf; Gaël Giraud,

Alain Grandjean : http://thinktank.fnh.org/sites/default/files/documents/publications/note_separation_bancaire.pdf; **Frédéric Lordon** : <http://blog.mondediplo.net/2013-02-18-La-regulation-bancaire-au-pistolet-a-bouchon>

Réforme du lycée

La réforme du lycée a été souhaitée par Nicolas Sarkozy et imposée par le ministre Luc Châtel à la rentrée scolaire 2010, en dépit d'importantes mobilisations. Faisant suite aux résolutions du traité de Lisbonne de 2007, cette réforme visait deux objectifs majeurs : supprimer des postes d'enseignants dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et imposer une logique managériale à la gestion du système éducatif. Or, le gouvernement socialiste n'a pas montré la moindre velléité d'abroger ou, a minima, de modifier la réforme du lycée, de fait grand absent de la loi d'orientation et de refondation de l'école. Qui ne dit mot consent.

La réforme du lycée est pourtant l'un des aspects de la refonte globale de l'école, dont les principales articulations sont l'autonomie des établissements (EPL) et des universités (loi LRU), la mastérisation, l'imposition du livret de compétences et la réforme de l'orientation. Autant de mesures prises ou engagées sous Sarkozy, qui forment un tout dont la modification de l'un des chaînons, ici la réforme du lycée, permettrait d'ébranler l'édifice. Un édifice entièrement dédié à la rentabilisation du système éducatif et à sa mise en concurrence.

La réforme a ainsi globalisé les heures de dédoublement et créé des heures dites d'aide personnalisée (AP) à disposition des chefs d'établissements. Ces heures, qui ne sont plus rattachées aux disciplines, les mettent en concurrence et, déjà, les établissements ne proposent plus la même offre. La logique est celle de l'éclatement de l'offre de formation en première et terminale, au nom d'une personnalisation des parcours qui dissimule en réalité la reproduction de déterminismes sociaux, puisque c'est aux grands établissements de centre-ville que reviendront les options les plus valorisantes.

Cette réforme prévoit également un tronc commun permettant de fusionner l'enseignement de certaines disciplines entre filières (littéraire et économique et social). Sous prétexte de « *casser la hiérarchie des séries* », ce tronc commun justifie la diminution horaire des enseignements, diminution que l'on retrouve dans toutes les disciplines. La création de groupes de compétences en langues vivantes globalise elle aussi les horaires et réduit les coûts. Elle annonce la transformation progressive de l'épreuve de langues en un contrôle continu remettant en question la pérennité du caractère national du baccalauréat. La série technologique connaît les mêmes transformations : création d'enseignements transversaux et fortes diminutions horaires. Enfin, les programmes montrent une volonté de conceptualiser au maximum les enseignements, sans donner les moyens factuels de le faire, accentuant ainsi le clivage social entre les élèves.

Le silence du présent gouvernement sur cette question pourtant essentielle est donc lourd de sens et de conséquences.

► *Loi d'orientation et de refondation de l'école, Enseignement supérieur-recherche*

Répression syndicale

Les conflits sociaux ont la vie dure, autant que les résistances aux plans sociaux annoncés depuis quelques années. Le refus de la part du patronat de toute réelle négociation, le mépris avec lequel les salariés sont traités, le désespoir devant des vies brisées simplement pour que les dividendes versés aux actionnaires puissent continuer à croître, tout cela ne peut que conduire à une exacerbation des antagonismes. Il n'est donc pas étonnant que les employeurs fassent appel à la justice pour essayer d'intimider les salariés, criminaliser leur action et résoudre à leur profit les conflits sociaux. Les exemples sont multiples depuis des années. Sur les quinze postiers de SUD-PTT des Hauts-de-Seine accusés de séquestration depuis mai 2010, trois restent accusés : mais comment séquestrer treize cadres à trois militants ?

Le procureur réclamait en décembre 2012 de 1500 euros à 3000 euros d'amende... À EDF, huit militants de la CGT ont été assignés en correctionnelle en décembre 2012, alors que la première plainte avait été jugée sans suite en juin 2008. À PSA, en plein conflit social, la justice intervient...

La police n'est pas en reste dans la répression, comme le montre ce manifestant blessé par balle à Strasbourg le mercredi 6 février 2013, suite à des tirs tendus de la police. Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, s'est inquiété à ce moment des risques d'« *implosions ou explosions sociales* », on voit la riposte qu'il organise !

Promise par François Hollande, la loi d'amnistie tardait à voir le jour. Une niche parlementaire utilisée par les sénateurs du Front de gauche a permis une première avancée. Cependant, les amendements du groupe socialiste au Sénat, soutenu par la droite, ont amoindri la portée de cette loi, en excluant du bénéfice de l'amnistie les faits liés à des actions concernant la santé, l'environnement (OGM...) ou encore les droits des migrants (Réseau éducation sans frontières), et cela en contradiction avec une loi récente votée au Parlement abrogeant le délit de solidarité. Parce qu'elle ne prend en compte que les poursuites intentées depuis le 1^{er} janvier 2007 et non depuis la dernière loi d'amnistie de 2002 (début des dix ans de gouvernement de droite) et qu'elle exclue une partie de celles et ceux condamnés pour d'autres faits que ceux portant atteinte aux biens, de nombreux syndicalistes ne seront pas concernés par cette amnistie. Les cris d'orfraie du patronat après le vote de cette loi et les déclarations de Manuel Valls, qui s'est dit « *sceptique sur le principe de l'amnistie* », n'augurent rien de bon pour la suite du processus parlementaire. Au moment où nous écrivons, cette loi n'a pas encore été adoptée par l'Assemblée nationale.

► **Droit de grève**

Retraites

François Hollande déclarait dans son programme : « *Je ferai en sorte que tous ceux qui ont 60 ans et qui auront cotisé*

la totalité de leurs annuités retrouvent le droit de partir à la retraite à taux plein à cet âge-là. » De fait, au 1^{er} novembre 2012, le décret mettant en œuvre cet engagement est entré en vigueur. Pourtant les limites de ce dispositif sont importantes. Il faut distinguer les trimestres cotisés, les trimestres assimilés (périodes où le salarié n'a pas cotisé, mais où des trimestres lui sont accordés au nom de la solidarité nationale : congé maternité, congé parental, chômage, long arrêt maladie, invalidité, service militaire) et les majorations qui concernent les mères de famille (bonifications liées aux enfants). Ne sont comptabilisés pour permettre le départ à 60 ans que les trimestres réellement cotisés et un maximum de 6 trimestres obtenus au titre cumulé de maternité, chômage ou accident du travail. Ce qui signifie qu'il faudra avoir travaillé dès l'âge de 18 ou 19 ans et quasiment sans aucune interruption pour prétendre partir à 60 ans. Les majorations pour enfant étant exclues du dispositif, les congés maternité étant limités, les mères sont très peu concernées. Rien n'est prévu pour réduire les inégalités de retraite et d'âge de départ entre les sexes.

Début 2013, le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait procéder à une nouvelle « réforme » des retraites dès l'automne 2013, et non 2014, comme prévu. Les raisons évoquées concernent le redressement des finances publiques, les prévisions récentes du Conseil d'orientation des retraites faisant état d'un déficit de 20 milliards d'ici 2020. Alors que le PS avait critiqué le passage à 62 ans de l'âge de départ, qui devait être effectif en 2018, le gouvernement envisage que cette échéance soit avancée à 2017, voire 2016 ! Les mesures ne sont pas encore décidées, mais il est probable qu'elles incluront aussi une désindexation des pensions et de toute façon, l'allongement de la durée de cotisation. Tout en répétant que la réforme de 2010 ne permet pas de pérenniser le financement des retraites, contrairement à ce qui avait été annoncé, le gouvernement actuel s'apprête à mettre en œuvre une politique similaire, et à mettre à contribution les salarié-es et les retraité-es. Il serait pourtant possible d'agir

sur la répartition des revenus en faveur de ceux du travail, en utilisant le levier de l'augmentation des cotisations patronales.

Rroms

« *L'origine du mal, c'est-à-dire de cette circulation d'une population qui n'est acceptée nulle part et qui vit dans des conditions indignes, c'est de ne pas avoir fixé une règle européenne pour la garder là où elle doit vivre, en Roumanie.* » C'est par ces mots que s'est exprimé le 12 février 2012 le candidat François Hollande lors d'une émission de télévision à propos de la population rom, en proposant par ailleurs la création de camps « *qui puissent être ceux de notre propre décision, c'est-à-dire éviter que ces populations ne s'installent n'importe où* ». Le ton est ainsi donné : pas de vraie « rupture » avec la politique menée par le gouvernement précédent en la matière, simplement un ton plus humaniste, alors même que le Parti socialiste, dans l'opposition à l'époque, avait vertement critiqué le « discours de Grenoble », prononcé par Nicolas Sarkozy le 30 juillet 2010, dans lequel était annoncé le démantèlement des camps illégaux des populations Rroms. Les actes ont vite démenti le ton du discours : dès juillet 2012, le nouveau ministre de l'intérieur, Manuel Valls, reprenait à son compte cette politique d'« évacuation » des terrains occupés illégalement par les Rroms, sous prétexte de la dangerosité ou de l'insalubrité qui règne dans ces endroits. Il annonce, cependant, que ces « évacuations » seront réalisées à la suite d'une décision de justice, ce que la réalité va vite démentir : le 27 août 2012, vers 5 heures du matin, la police vient déloger soixante-douze personnes, dont dix-neuf enfants, d'un terrain situé le long d'une voie ferrée, avec à la clef une proposition d'hébergement dans un hôtel social pour trois ou quatre nuits. Pourtant, aucune décision de justice n'était intervenue à cette date. Le juge désavouera même cette opération quelques jours plus tard.

Ce sont finalement deux à trois mille personnes qui vont être expulsées de leur lieu de vie pendant les seuls mois de juillet et d'août 2012. Afin de se démarquer quelque peu

du gouvernement précédent, une circulaire interministérielle en date du 22 août « *relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* » a été rendue publique, dans laquelle il est prévu un « *diagnostic global et individualisé* » en préalable de toute opération d'évacuation, et la prise en charge sans délai et avec un souci de continuité des enfants présents dans le campement. Cela devrait répondre au souci de fermeté mais aussi d'humanité affiché par Manuel Valls, mais ne relève que de l'affichage politique, tant on sait que ces expulsions ne font que mettre fin à tous les efforts accomplis en matière d'insertion, de scolarisation et de santé. Si l'on ne s'attendait pas à ce que l'arrivée d'un nouveau gouvernement se traduise par un retournement complet de la politique d'immigration, on aurait pu espérer, malgré tout, une rupture avec les pratiques les plus scandaleuses des gouvernements précédents. Or, rien ne change, pas même la brutalité.

► *Sans-papiers (rétections, expulsions), Valls*

RSA

Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a dernièrement été adopté par le gouvernement Hollande. Contre toute attente, il ne comporte pas d'augmentation sérieuse du revenu de solidarité active (RSA). Les quelque 2 millions d'allocataires du RSA devront en effet se contenter d'une hausse de 10% sur cinq ans, soit à peu près à la hauteur de l'inflation. Cela fera passer en 2013 son montant mensuel, pour une personne seule, de 475 euros à 485 euros, soit 10 euros de plus par mois. Le Premier ministre avait pourtant justement déclaré quelque temps auparavant qu'il n'était pas possible de vivre avec le montant actuel du RSA et qu'il s'engagerait dans « *une politique résolue de soutien au revenu des plus pauvres* ».

Au total, cette « revalorisation » représentera un peu plus de 1 milliard d'euros, à comparer aux 20 milliards qui, dans le cadre du pacte de compétitivité, ont été distribués au patronat, sans aucune contrepartie en matière d'emploi. 10 %

d'augmentation en cinq ans ne parviendront même pas à rattraper la perte de pouvoir d'achat enregistrée sur les vingt dernières années par le revenu minimum d'insertion (RMI), puis le RSA, par rapport au Smic. Le RSA continuera donc de décrocher par rapport au salaire minimum, et les pauvres vivront toujours avec un revenu dont le niveau atteint à peine la moitié du seuil de pauvreté.

Quant au million de jeunes de moins de 25 ans en situation de pauvreté, dont le gouvernement nous dit qu'ils constituent la cible principale de son action, ils ne sont pas mieux lotis. Ceux qui espéraient qu'enfin le RSA soit ouvert à tous sans condition de durée préalable d'emploi devront encore attendre. Peu importe que dans les cités près d'un jeune sur deux vive sous le seuil de pauvreté. Refuser d'ouvrir le RSA à tous les jeunes de moins de 25 ans entérine une véritable discrimination par l'âge : majeurs à 18 ans, pénalement responsables, électeurs, potentiellement éligibles... , ils ne bénéficient pas des mêmes droits aux prestations sociales que leurs aînés.

À aucun moment n'ont été discutées les causes véritables de la montée de la pauvreté qui touche aujourd'hui plus de 14 % de la population. Les femmes, les jeunes, les salariés précaires, les chômeurs attendaient des mesures concrètes qui ne sont pas au rendez-vous. Il faut exiger que soit mis en place un véritable plan d'urgence pour les plus pauvres, et que des mesures structurelles soit engagées pour mettre fin aux inégalités économiques et sociales qui ne font que prospérer.

► *Chômage, pauvreté, Pôle emploi, Précarité, Temps partiel*

Rythmes scolaires

Le 24 janvier 2013, Vincent Peillon a fait paraître un décret sur les « rythmes scolaires », qui vise à réduire la journée d'étude des élèves en compensant la perte d'heures par une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin.

Cette réforme instaure une demi-journée de travail en plus pour les professeurs des écoles sans augmentation de

salaire, elle s'inscrit surtout dans le cadre de la décentralisation et de la territorialisation du service public de l'éducation, avec toutes les inégalités que cela induit. Elle s'inscrit dans l'acte 3 de la décentralisation, qui territorialise les contenus de la semaine scolaire et leur organisation, via l'augmentation des temps périscolaires. Les enfants seront désormais sous la responsabilité des communes lorsqu'ils auront terminé leurs cours. Nombreuses sont celles qui ne peuvent aujourd'hui pallier les manques de moyens humains et financiers, c'est pourquoi, beaucoup ont annoncé leur incapacité à s'organiser pour la rentrée 2013, préférant reporter à 2014 une réforme qui ne fera que creuser les inégalités déjà existantes d'une commune à l'autre. Le gouvernement, a certes annoncé un fonds de péréquation mais les modalités d'attribution restent vagues.

Le périscolaire est aujourd'hui assuré par une majorité de personnels vacataires et contractuels occupant des postes d'animateurs ou de surveillants au sein des écoles, et ne bénéficiant ni d'une formation suffisante ni d'un salaire décent. Cette situation ne trouvera pas d'issue en termes de statut, puisque le gouvernement vient de voter la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, qui toucheront 1,5 milliard d'euros en moins.

Les enseignant-es des écoles primaires ont fait grève pour demander le retrait ou le report de la réforme. Le mécontentement ne concerne pas qu'eux. Les associations locales et les collectifs de parents d'élèves y voient une potentielle augmentation tarifaire des activités périscolaires. Nombre d'associations proposant des activités artistiques ou sportives en dehors de l'école voient dans cette réforme la possibilité la potentielle diminution des subventions leur permettant des tarifs abordables par tous, et une baisse de la qualité de leur accueil...

Si, réellement, l'enfant était au centre de cette réforme, c'est d'abord à lui que le gouvernement penserait. Or, le temps passé à l'école par les élèves ne diminuera pas, bien au contraire. Mettre les élèves au centre des préoccupations du système éducatif supposerait que leurs conditions

de travail et ainsi que celles des personnels soient largement améliorées. Ce qui engage une baisse des effectifs par classe, l'abrogation des programmes de 2008, du socle commun, du livret personnel de compétences (LPC), de « Base élèves », une formation initiale adaptée aux nouvelles contraintes du métier, des pédagogies innovantes et émancipatrices, donc des créations de postes à la hauteur des besoins. Ces mesures permettraient de s'adapter au rythme de chaque élève, pour améliorer les conditions de formation intellectuelle, culturelle et sportive, et les chances de réussite, de toutes et tous.

► *Bases élèves, Livret personnel de compétences, Loi d'orientation et de refondation de l'école.*

Salaires des fonctionnaires

Pour les 5,2 millions de fonctionnaires (territoriaux, hospitaliers ou de l'État), la dernière augmentation générale (revalorisation du point d'indice) de 0,5 % remonte au 1^{er} juillet 2010. Dans son budget pour 2013 et ses perspectives financières jusqu'en 2015, le nouveau gouvernement n'a pas prévu un seul euro d'augmentation en dehors de mesures catégorielles. C'est l'annonce de cinq années sans augmentation, un record historique ! Jusqu'ici les plus longs gels avaient duré seize mois, sous deux gouvernements de droite, ceux de Jacques Chirac en 1986-1987 et d'Alain Juppé, entre 1995 et 1997. Sans compter que les précédentes hausses avaient été minimales, environ 0,8 % par an. Au total, depuis le 1^{er} janvier 2000, la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice par rapport à l'augmentation des prix est de -13,28 %.

Le blocage de la valeur du point défavorise particulièrement les fonctionnaires qui atteignent le plus rapidement le sommet de leur carrière, c'est-à-dire en général des agents des catégories B et C. Arrivés au « sommet », leur salaire stagne et perd du pouvoir d'achat. Pour faire passer la pilule, une prime compensatrice non prise en compte dans la retraite, la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), a été créée en 2008.

Le salaire médian (celui au-dessous duquel 50% des salariés sont payés) est, en 2010, de 1675 euros par mois pour un temps plein dans le secteur privé. Il est de 1620 euros dans les collectivités territoriales et de 1869 euros dans le secteur hospitalier public. Il atteint 2232 euros pour les fonctionnaires de l'État, compte tenu de la forte proportion de personnels de catégories A. Rien de commun entre la situation de la masse des fonctionnaires et celle de quelques milliers de privilégiés qui gagnent beaucoup, ne subissent presque pas l'incidence du blocage du point et bénéficient de la garantie de l'emploi, même lorsqu'ils vont « pantoufler » dans le privé.

Les fonctionnaires continuent donc à faire les frais de la politique de compression des dépenses publiques. La garantie de l'emploi ne compense pas l'insuffisance des effectifs, la dégradation du climat dans les services, et l'impact de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) poursuivie sous le nom de « Modernisation de l'action publique » (MAP) par François Hollande. Politique dont les usagers des services publics font aussi les frais, ce qui tend parfois les rapports avec les agents.

► *Journée de carence, salaires des fonctionnaires*

Sans-papiers (circulaire Valls)

Publiée le 28 novembre 2012 et entrée en vigueur le 3 décembre 2013, la circulaire Valls était particulièrement attendue. Il s'agissait du premier texte, d'un gouvernement de gauche sur le droit des étrangers après dix ans de droite au pouvoir, après des années marquées par les mobilisations pour la régularisation des sans-papiers et de leurs enfants (en particulier à travers le Réseau éducation sans frontières) et le mouvement de grève des travailleurs sans papiers.

Dans la lignée de l'article 40 de la loi Hortefeux du 20 novembre 2007, qui ouvrait la brèche d'une possibilité de régularisation par le travail, la circulaire fait de l'activité salariée un motif de régularisation. Elle rend moins restrictive les conditions pour être éligible à cette procédure, en particulier

avec la suppression de la liste des métiers (dits en tension) et de l'employeur unique.

Pour ce qui est des parents d'enfants sans papiers, il est exigé cinq ans de présence sur le sol français et trois ans de scolarisation des enfants. Si cela est moins contraignant que le cadre légal existant, c'est en deçà de ce qui a été appliqué en 2006 (deux ans de présence et un an de scolarisation). Pour les jeunes majeurs, les critères restent flous, évoquant des parcours scolaires « assidus et sérieux », renvoyant à une certaine idée du « bon sans-papiers ».

Le texte de Manuel Valls, s'il marque quelques avancées, ne rompt en rien avec la politique de ses prédécesseurs place Beauvau. Surtout, il ne s'agit que d'une circulaire, elle n'est donc en rien opposable devant les tribunaux, et laisse aux préfets et aux préfetures l'entièreté de leur pouvoir discrétionnaire. D'ailleurs, le ministre de l'intérieur précisait lui-même que cette circulaire « *n'a pas vocation à augmenter le nombre de régularisations* ». C'est dire si l'application des critères contenus dans cette circulaire reste sous contrôle. Car, Manuel Valls ne souhaite pas voire augmenter le niveau des régularisations annuelles qui existait sous Sarkozy, soit 30 000 par an. Or, l'affirmation d'un nombre précis de régularisations est incompatible avec l'application de critères objectifs.

► *AME, Étudiants étrangers, Naturalisation, Rroms, Sans-papiers (rétentions, expulsions), Valls*

Sans-papiers (expulsions et rétentions)

En 2001, sous le gouvernement Jospin, il y avait eu 9 227 expulsions. Avec les politiques menées par Nicolas Sarkozy, comme ministre de l'intérieur puis comme président, ces chiffres se sont envolés, atteignant les 32 911 en 2011.

« *Je conduirai une lutte implacable contre l'immigration illégale* » : tel était le cinquantième engagement de François Hollande. Aussi, à la fin de l'année 2012, la France a-t-elle atteint le chiffre de 36 822 expulsions. En 2012, le tandem

Guéant/Valls, qui s'est succédé place Beauvau, a ainsi battu tous les records.

En dix ans, la droite a intensifié la traque des sans-papiers, en équipant l'État de moyens inédits. Les lois de 2003, 2006, 2007 et 2011 ont fait de la rétention un automatisme, ont étendu la durée de rétention possible de douze à quarante-cinq jours, ont limité les délais de recours contre une mesure d'éloignement à un mois (quarante-huit heures dans certains cas), élargi les cas d'interdiction du territoire français, etc. Bien qu'à l'époque, des parlementaires socialistes aient saisi le Conseil constitutionnel pour chacune de ces lois, une fois au pouvoir, le PS ne manifeste aucune volonté de revenir sur ces dispositions.

Les Roms continuent également d'être une cible : les nombreux démantèlements de camps s'accompagnent d'expulsions. Bien qu'un fichier spécifique mis en œuvre par la droite enregistre les empreintes digitales des expulsés pour éviter de leur accorder plusieurs fois une maigre « aide au retour », Manuel Valls entend supprimer cette dernière.

Seules deux avancées peuvent être notées. D'une part, la circulaire du 6 juillet 2012 est supposée interdire l'enfermement des enfants ; en réalité, elle le prévoit encore dans certains cas, et dès septembre, deux enfants afghans étaient placés en rétention. D'autre part, l'aide au séjour irrégulier « sans contrepartie » (le « délit de solidarité ») est dépénalisée. Mais cette suppression est réalisée dans le cadre d'une loi, du 31 décembre 2012, qui a pour principal objectif de réarmer la chasse aux sans-papiers, après l'invalidation de la garde à vue pour séjour irrégulier prononcée par la Cour de cassation le 5 juin. À cette occasion est créé un nouveau dispositif de privation de liberté spécifique aux sans-papiers, la « retenue », qui peut durer jusqu'à seize heures.

► *AME, Étudiants étrangers, Naturalisation, Roms, Sans-papiers (circulaire Valls), Valls*

Smic

Le salaire interprofessionnel de croissance (Smic) est le taux de salaire horaire plancher, en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé (il existe des exceptions non négligeables : avant tout des jeunes, en premier lieu les apprentis, mais aussi des handicapés et les prisonniers au travail). Créé en 1970, il a succédé au salaire interprofessionnel garanti (Smig) qui, lui, datait de 1950. Quelle différence entre les deux ? Une différence essentielle : si l'un comme l'autre suivent la hausse des prix, seul le premier est annuellement (actuellement au 1^{er} janvier de chaque année) automatiquement augmenté de la moitié du gain de pouvoir d'achat du taux de salaire de base ouvrier. À cette hausse légale peut, en outre, s'ajouter un « coup de pouce », décidé de façon discrétionnaire par le gouvernement.

François Hollande ayant promis de « *rattraper ce qui n'a pas été fait pendant le quinquennat précédent* », l'espoir était permis, puisqu'aux élections de 2007, le PS proposait l'augmentation du Smic à 1 500 euros bruts par des coups de pouce réguliers, pour atteindre ce montant au plus tard en 2012. Chose dite, chose faite ? Qu'on en juge. Il s'est contenté d'une modification à la marge du régime d'indexation et d'un coup de pouce dérisoire de 0,6 %. Au 1^{er} juillet 2013, le Smic est passé de 9,22 euros bruts/heure à 9,40 euros, et est donc de 1 425,67 euros/mois pour 35 heures par semaine (moins, naturellement, pour les temps partiels, très nombreux au Smic). Cette augmentation de 2 % correspondant à une hausse des prix de 1,4 %, le « coup de pouce » a donc été de 0,6 % soit... 2 euros bruts par semaine ! Net de cotisation, cela représente de l'ordre de 6,50 euros par mois. Les comparaisons sont pour le moins cruelles pour François Hollande : le coup de pouce avait été de 2,8 % en 1997 et de 10 % en 1981. Quant à 1968, c'est une hausse du Smig de... 35,1 % que la lutte avait permis d'arracher à Pompidou !

« Promesse tenue », osera, néanmoins, dire Michel Sapin aux 2,5 millions de salariés concernés.

► **Pouvoir d'achat, Pauvreté**

Socle commun

La loi d'orientation et de refondation de l'école de 2013 a maintenu l'existence du socle commun mis en place par Gilles de Robien en 2005. Le socle commun est pourtant basé sur une vision rétrograde et utilitariste du service public d'éducation, au détriment d'une école démocratique et émancipatrice.

Le socle commun renvoie, en effet, à des représentations datées des apprentissages. La conception des connaissances y est linéaire et les savoirs s'accumulent sans lien ni sens. La complexité est mise de côté au profit d'un apprentissage fonctionnel et technique. Les compétences et connaissances transversales sont ignorées. Le socle commun est l'antithèse des apprentissages complexes, dans lesquels l'élève construit sa propre démarche vers les savoirs.

Le socle commun ouvre à une culture de l'évaluation, via le livret personnel de compétences (LPC), les enseignant-es recentrant leurs enseignements sur ce qui sera au final évalué : les savoirs et savoir-faire en mathématiques et en français. Cette évaluation, qui permet de valider l'entrée au collège, est une négation des évaluations diagnostiques et formatives. Ces dernières facilitant, respectivement, l'ajustement par l'enseignant-e des contenus d'enseignement et pour l'élève la compréhension de ses difficultés et l'adaptation de ses efforts.

Le socle commun de connaissances et de compétences correspond à une demande patronale pour bénéficier d'une main-d'œuvre peu qualifiée et apte à se subordonner pour accomplir des tâches fonctionnelles qui ne requièrent aucune formation spécifique.

Le socle commun, qui se veut un outil « productif », encourage la marchandisation et la privatisation de l'école. L'institution scolaire profite à la classe sociale dominante, comme facteur de conservation et de reproduction sociales. Le socle commun conforte ce processus, en réduisant l'enseignement pour les enfants issus des classes sociales les plus défavorisées au minimum commun défini comme suffisant,

quand une élite aura accès à d'autres disciplines jugées trop coûteuses et non rentables pour toutes et tous.

Aussi peut-on légitimement craindre que ces disciplines ne disparaissent des programmes et ne soient plus dispensées que dans des cadres territorialisés, publics ou privés – cadres territorialisés dont on retrouve les prémisses dans le décret sur les rythmes scolaires.

Socle commun et culture de l'évaluation viennent donc conforter une école inégalitaire et ségrégationniste, qui encadre une main-d'œuvre adaptée aux demandes de l'économie de marché. Au détriment d'une école soucieuse de former des individus capables de comprendre et d'agir sur le monde auquel ils participent. Drôle de renoncement de la part d'un gouvernement « socialiste ».

► *Loi d'orientation et de refondation de l'école, Base élèves, Livret personnel de compétences*

Soutien à la production de logements sociaux

La loi relative à la « *mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social* » a été adoptée le 18 décembre. Elle prévoit, en premier lieu, la mise à disposition de terrains publics pour la construction de logements sociaux avec une décote pouvant aller jusqu'à 100 % de la valeur du terrain, selon la part de logements locatifs sociaux intégrée aux programmes. À vrai dire, cette politique de mobilisation des terrains publics n'est pas nouvelle, puisqu'elle avait été lancée en 2004 par De Robien et qu'elle devait permettre en théorie la construction de 100 000 logements sociaux. Cette politique est, néanmoins, dotée de moyens plus ambitieux pouvant aller jusqu'à la gratuité des terrains. Mais le saut quantitatif reste assez réduit, car les terrains recensés par l'administration ne devraient permettre de produire que 110 000 logements sociaux sur la période 2012-2016. Par ailleurs, pour accroître la production de logements sociaux, le texte porte aussi de 20 à 25 % le quota de HLM exigé pour chaque commune

de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France). Gain estimé : 63 000 logements par an, à condition que toutes les communes fassent preuve de bonne volonté (rien n'est moins sûr). Il y a du mieux par rapport à l'absence de volontarisme public antérieur, mais près de 200 000 logements sociaux par an seraient nécessaires, pour résorber le manque actuel. On est donc encore loin du compte. Les villes aujourd'hui déficitaires auront à rattraper progressivement leur retard, et des objectifs quantifiés de construction leur sont assignés par période de trois ans. Tant mieux. Néanmoins, on se hâte tout de même bien lentement. Car, chaque commune n'est supposée parvenir à son quota de 25 % qu'à l'horizon 2025 ! Les maires hostiles au logement social ont vraiment le temps de voir venir... plusieurs autres ministres et beaucoup d'autres politiques. Certes, contre les maires réfractaires, la loi renforce les sanctions : le montant des amendes par logement social non construit est multiplié par cinq. Là encore, tant mieux. Cependant même la Fondation Abbé Pierre, peu suspecte de radicalité, en vient à « *regretter que cette mesure ne soit qu'un plafond et une simple option pour les préfets qui disposent d'une large marge d'appréciation* ». On peut, d'autre part, également regretter que la version finalement votée de la loi, contrairement à la première version censurée par le Conseil constitutionnel, n'ait pas repris une disposition qui avait indisposé les sénateurs radicaux de gauche : l'obligation, pour les petites communes (entre 1 500 et 3 500 habitants), donc plutôt en secteur rural, de réaliser au moins 10 % de logements sociaux. Surtout quand on sait à quel rythme continue de s'accroître la pauvreté en milieu rural. Le 21 mars, François Hollande a annoncé un « plan d'urgence » pour le logement social. Mesure phare, la construction de logements locatifs sociaux bénéficiera d'une TVA réduite à 5 %. En contrepartie, les bailleurs doivent s'engager à remplir l'objectif de 150 000 nouveaux logements sociaux par an à l'horizon 2017, contre 100 000 aujourd'hui. Ils devront procéder à la rénovation énergétique de 120 000 logements par an, pour laquelle ils bénéficient également de la TVA à 5 %. Attendons de voir pour juger. Mais en matière d'urgence

sociale, les associations attendaient aussi un programme immédiat de réquisition des logements vides. Car l'urgence, c'est maintenant, c'est immédiatement, pour ceux qui la vivent.

► *Encadrement des loyers, Livret A, Niche fiscale Duflot*

Taubira (Christiane)

Femme politique noire (le symbole n'est pas anodin, dans une société qui refuse de voir les discriminations qui la traversent), nommée à l'un des ministères les plus emblématiques de la République, celui de la justice, dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, Christiane Taubira a incontestablement acquis une nouvelle stature à l'occasion du débat sur le projet de loi « Mariage pour tous ». Tenant la dragée haute à l'opposition, n'hésitant pas à clore son discours de présentation du projet de loi par les vers du poète Léon-Gontran Damas – « *L'acte que nous allons accomplir est beau comme une rose dont la tour Eiffel assiégée à l'aube voit s'épanouir enfin les pétales [...]. Il est grand comme un besoin de changer d'air, fort comme l'accent aigu d'un appel dans la nuit longue*⁸ » –, elle a imposé par la poésie une hauteur de vue salutaire aux députés de droite, qui ont instrumentalisé ce débat jusqu'à l'écoeurement. Ainsi porté, le projet de loi traduisant l'engagement 31 du candidat devrait être adopté dans le courant du deuxième trimestre 2013.

S'il convient de saluer la force de conviction de Christiane Taubira, dont la cote de popularité a considérablement progressé, cela suffit-il à faire une politique ? Rien n'est moins sûr. Force est de constater que cette ministre volontaire, qui se doit d'appliquer les choix du gouvernement, a du mal à mettre en musique la feuille de route du candidat Hollande – parfois floue, au demeurant.

Certes, concernant le fonctionnement des institutions judiciaires, les tribunaux correctionnels pour mineurs ont été supprimés, et la présence des jurés populaires dans les

8. Extrait de « Grand comme un besoin de changer d'air », *Névralgies*, 1966.

juridictions correctionnelles a été abandonnée, mais la loi sur les peines plancher, tout comme la loi sur la rétention de sûreté, est toujours en vigueur, et une grande incertitude pèse sur leur disparition effective (François Hollande ayant annoncé le 28 mars 2013 que les peines plancher seraient supprimées « *quand on aura trouvé un dispositif qui permet d'éviter la récidive* », ce qui revient, de fait, à y renoncer). Sur le fond, le délit de séjour a bien été abrogé (et encore, sous l'impulsion de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme), tout comme le délit de racolage passif, mais là encore sous la pression, en l'occurrence d'une sénatrice EELV, Esther Benbassa. En revanche, plus question de récépissé délivré lors d'un contrôle d'identité.

Dans les mois à venir, la réforme du Conseil de la magistrature est programmée, mais sans remise en cause du lien qui unit le parquet à l'exécutif, qui aurait pourtant permis d'asseoir l'indépendance de ces magistrats. Une réforme pénale est également programmée pour juin 2013 : espérons qu'elle soit alimentée par les conclusions pragmatiques de la conférence de consensus, mise en place en septembre 2012.

Enfin, une réforme de la justice des mineurs est annoncée pour la fin 2013. Autant de modifications institutionnelles qui nécessitent, d'une part, une grande cohésion au sein du cabinet de la ministre, alors que l'Élysée lui a imposé, le 25 mars 2013, une directrice de cabinet, conseillère d'Etat, opposée à l'adoption par une personne homosexuelle, et, d'autre part, de dégager des moyens, humains et matériels. En sachant que, si le budget 2013 de ce ministère a augmenté de 4,3 %, il a, durant la décennie précédente, été en constante diminution, au point que la France est, aujourd'hui, selon le rapport comparatif 2010 sur les systèmes judiciaires européens de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), au trente-septième rang européen sur quarante-trois.

► *Justice, Justice des mineurs, Mariage, Récidive*

Taxation à 75 %

La proposition, faite par François Hollande lors de la campagne présidentielle, d'une taxation à 75 % de la part des revenus dépassant le million d'euros par an avait surpris les commentateurs. Elle correspondait à une volonté du candidat de « marquer à gauche » sa campagne, alors même que son déroulé laissait entrevoir le flou de ses propositions. Cette promesse de campagne a été fortement édulcorée. Tout d'abord, la mesure a été présentée comme exceptionnelle (pour deux ans). De plus elle ne représentait en réalité qu'une imposition supplémentaire de 18 %. En effet, la taxation à 75 % comprend le prélèvement au taux marginal de 45 % de l'impôt sur le revenu, les 8 % de prélèvements sociaux et les 4 % de contribution exceptionnelle sur les hauts revenus instaurée en 2011. Enfin, elle ne touchait, contrairement à l'impôt sur le revenu, que les revenus du travail et pas ceux du capital. Or, à ce niveau de revenus, une part importante est justement liée aux revenus du patrimoine. Interrogé sur ce fait lors d'une interview télévisuelle, François Hollande a justifié cette exemption en indiquant que le patrimoine était déjà taxé par l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Or l'ISF ne taxe que le stock de patrimoine et non le flux des revenus. Cette contre-vérité, que les journalistes n'ont pas relevée, est significative de l'embarras du gouvernement sur ce sujet. Au lieu d'une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu, le gouvernement s'est contenté d'une mesure, dont l'aspect est essentiellement symbolique et dont le rendement est dérisoire.

Le Conseil constitutionnel a rejeté cette mesure au prétexte qu'elle violait l'égalité devant l'impôt, car cette taxation aurait dû, d'après le Conseil, s'appliquer aux revenus d'activité des foyers fiscaux et non des personnes physiques, alors même que le mode de taxation par foyer est discriminatoire envers les femmes, car il revient à augmenter le taux d'imposition effectif du conjoint ayant les revenus les moins élevés (en général la femme).

Quoi qu'il en soit, cette mesure, telle qu'elle avait été envisagée à l'origine, semble avoir du plomb dans l'aile, ce d'autant que le Conseil d'État a indiqué que le taux de 75% était confiscatoire, intrusion d'une instance judiciaire dans ce qui devrait relever, d'après la Constitution, du législateur. François Hollande essaye d'en sauver le principe en la transférant sur les salaires versés par les grandes entreprises.

► *ISF, Impôt sur le revenu*

Taxe sur les transactions financières de Hollande

Une taxe sur les transactions financières (TTF) est rentrée en application le 1^{er} août 2012. Il s'agit d'une taxe de 0,2% sur les achats d'actions des cent neuf entreprises françaises pesant plus d'un milliard d'euros en Bourse. Les recettes de cette taxe seront de 1,6 milliard selon le gouvernement, et 1 milliard selon Oxfam. Le diable est dans les détails ! L'assiette de cette taxe est très étroite : elle ne concerne que la bourse et les grandes sociétés ; elle exclut les opérations sur le marché des changes (ce qui était l'objet initial de la taxe Tobin) et les opérations sur produits dérivés, instruments principaux de la spéculation. Puisque seuls sont taxés les achats, les ventes à découvert, autre instrument de spéculation, sont également exclues. De même, pour la négociation à haute fréquence, basée sur des achats et ventes effectuées par ordinateurs à la micro-seconde, car la taxe n'est payée que si les titres sont gardés jusqu'à la clôture du marché. De son côté, la nouvelle loi bancaire ne taxe que les opérations de négociation à haute fréquence taxables !

La TTF de François Hollande est une caricature de la TTF défendue par Tobin et par les altermondialistes. En fait, elle ne fait que réintroduire l'impôt de bourse qui a existé en France de 1893 à 2007, et a été supprimé par Nicolas Sarkozy. Aujourd'hui, onze pays appliquent déjà des TTF de nature diverse, y compris le Royaume-Uni dont l'impôt de Bourse, le « *stamp duty* », rapporte cinq fois plus que la TTF de Hollande. Par l'étroitesse de son assiette et la faiblesse de

son taux, la TTF de Hollande n'aura aucun impact sur la spéculation, ce qui est l'objectif premier de la TTF. Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris sur l'utilisation des (maigres) recettes de cette TTF, qui risquent de renflouer les caisses de l'État plutôt que de financer le développement des pays du Sud. La bataille de la TTF doit continuer : plusieurs pays européens – Allemagne, France, Espagne, Italie – ont dit être favorables à une TTF européenne et ont proposé une coopération renforcée pour atteindre cet objectif. Prenons-les au mot!

Temps partiel

L'emploi à temps partiel concerne aujourd'hui près de 19% des salarié-es (contre 8% en 1980) et il est féminin à plus de 80%. Il constitue, de l'avis de la délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social, « *un concentré des inégalités dont [celles-ci] pâtissent dans la société en général* », et contre lesquelles François Hollande disait vouloir lutter. Lors de la Conférence sociale de juillet 2012, il s'était engagé à faire avancer la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En septembre, c'était le ministre du travail qui fixait la feuille de route des négociations en demandant une attention particulière sur cette question. En vain! Les négociations sur la sécurisation de l'emploi ne s'en sont pas préoccupées, alors que la précarité de l'emploi touche plus durement les femmes.

En effet, outre leur prépondérance dans le temps partiel, les femmes sont, de manière constante, plus souvent au chômage, en sous-emploi et en CDD. Les trois quarts des salariés à bas salaires sont des femmes. Parmi tous ces aspects, l'ANI ne traite que du temps partiel, et de manière tout à fait insuffisante. S'il institue une durée minimale de travail de 24 heures par semaine, il exclut qu'elle puisse s'appliquer aux salariés des particuliers employeurs (12% des salarié-es à temps partiel), aux salariés âgés de moins de 26 ans qui poursuivent leurs études et aux contrats en cours à la date d'entrée en vigueur de la loi. Il suffira, de plus, d'obtenir que

le salarié en fasse la demande « écrite et motivée » pour que la durée soit inférieure.

Si l'ANI instaure une majoration de salaire de 10% pour des heures complémentaires qui n'étaient pas majorées jusqu'à présent (elles ne sont majorées qu'au-delà du seuil correspondant à 1,1 fois la durée du contrat), il prévoit également que le taux actuel de majoration des heures complémentaires pourra être ramené, par accord de branche, de 25% à 10% !

Mais surtout, le problème avec le temps partiel concerne le fait qu'il est souvent imposé par les employeurs, à qui il est très profitable. Il était possible d'interdire aux employeurs toute embauche à temps partiel. Le problème vient aussi de l'amplitude des journées (tôt le matin, tard le soir), morcelée par des coupures non rémunérées, des horaires qui varient souvent avec des délais de prévenance courts, ce qui rend difficile de s'organiser. Les pauses sont le plus souvent des temps morts, car les temps de transport ne permettent pas de rentrer au domicile. La législation limite normalement la durée des coupures, mais elle n'est pas souvent appliquée, ce qui renvoie au besoin d'effectifs dans l'Inspection du travail.

Rien n'a donc été prévu pour limiter ces pratiques. Pire : l'accord autorise la pratique actuellement interdite permettant aux employeurs de ne pas s'engager sur une durée de travail trop importante (et sur sa rémunération), mais de « proposer » aux salarié-es des « compléments d'heures » temporaires, qui augmentent temporairement leur temps de travail, avant de le ramener à la durée initiale du contrat. Cette pratique vise à permettre l'adaptation permanente de la durée du travail du salarié aux aléas de l'activité de l'entreprise, et à s'exempter du respect des limites fixées par la loi et/ou du paiement des heures complémentaires. Les députés de l'ancienne majorité de droite au Parlement ont tenté à deux reprises de légaliser cette pratique. En 2011, les sénateurs du PS s'y opposaient fermement, n'hésitant pas à déclarer : « *Cette mesure de régression sociale est très grave.* »

► ANI, Chômage, Code du travail, Coût du travail, Flexibilité, Medef, Pauvreté, Précarité, RSA

Transition énergétique

Le gouvernement conduit-il vraiment une transition énergétique, et vers quoi ? Il y a de quoi sérieusement se poser la question. « *Diminuer nucléaire et pétrole tout en finançant le renouvelable est irréaliste* » a, en effet, déclaré Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, le 18 septembre 2012 dans *Le Monde*. Une déclaration qui prend le contre-pied de ce qu'il faudrait faire : réaliser des économies d'énergie (notamment par la sobriété énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique), organiser une montée en puissance des énergies renouvelables, planifier la sortie progressive du nucléaire, réduire la consommation d'énergies fossiles et permettre un contrôle social sur la production énergétique qui ne laisse pas ce secteur aux mains du marché.

Côté nucléaire, le président a confirmé les déclarations du candidat et toute perspective de sortie du nucléaire, même à moyen-long terme, a été écartée. On nous annonce simplement un vague rééquilibrage du mix énergétique. Si le gouvernement a bien confirmé son intention de fermer la centrale de Fessenheim, les modalités annoncées laissent pourtant planer un doute sérieux : l'échéance est fixée à fin 2016, début 2017, soit quelques mois avant la prochaine présidentielle. L'autorité de sûreté nucléaire annonce qu'il faudra deux ans de plus.

Côté hydrocarbures, le remplacement de Nicole Bricq de son poste de ministre de l'écologie, suite à son attitude vis-à-vis du pétrolier Shell, à qui elle s'opposait sur les conditions de forage au large de la Guyane, n'augure rien de bon. Certes, François Hollande a maintenu l'interdiction d'exploiter les gaz de schiste. Mais, cette position se fonde sur le seul argument de la dangerosité de la technique de fracturation hydraulique, pas sur le principe de laisser dans le sol de nouvelles quantités d'hydrocarbures, afin d'éviter toute nouvelle augmentation des émissions de gaz à effet de serre, compte tenu du réchauffement climatique. On nous indique ainsi périodiquement que la découverte d'une nouvelle technique ouvrirait la voie à l'exploitation de ces gisements. Côté

renouvelables, après la politique du gouvernement précédent qui avait entraîné des suppressions massives d'emploi dans la filière solaire, le flou le plus total règne. Côté économies d'énergie, il n'est prévu aucun objectif chiffré de baisse de la consommation, contrairement aux recommandations – pourtant modestes – du « paquet climat énergie » de l'Union européenne en 2008. Dans le dossier crucial de la rénovation thermique des bâtiments, tous les arbitrages ne sont pas rendus. L'enjeu est considérable, à la fois écologique et social. Il s'agit de rénover massivement les logements, notamment ceux des foyers à revenus modestes, qu'ils soient propriétaires ou locataires : comment un tel objectif peut-il être conciliable avec les coupes budgétaires massives prévues ? Or, la rénovation des logements existants et de tous les bâtiments publics serait source à la fois de créations d'emplois et d'économies d'énergie : autant d'avantages économiques et sociaux.

Enfin, la transition énergétique suppose d'offrir le cadre juridique garantissant aux salariés les conditions de leur reconversion dans les secteurs où elle est inévitable. Un gouvernement de gauche devrait donner la priorité à cette question en garantissant salaire, qualification, reconversion des collectifs de travail, et absence de tout licenciement, tout en permettant que les salariés soient parties prenantes de leur avenir en les associant aux décisions.

► *Climat, Notre-Dame-des-Landes*

TVA sociale

La TVA « sociale », c'est l'idée de diminuer les cotisations sociales en gageant financièrement cette réduction par une augmentation de la TVA. Ainsi, selon la vulgate libérale, ferait-on d'une pierre deux coups. D'un côté, on réduit le coût du travail et on gagne en compétitivité ; de l'autre, la TVA étant déductible à l'export, on taxe plus fortement les importations. Belle fable en vérité, qui oublie « simplement » deux choses, essentielles. La première c'est que, taxant la seule consommation, la TVA est un impôt injuste, qui frappe plus

lourdement les ménages aux revenus faibles et moyens qui n'épargnent pas. La seconde, c'est qu'en finançant de cette façon une réduction des cotisations patronales, on réalise un transfert de financement qui pèse sur les seuls ménages et réduit leur pouvoir d'achat.

Cette idée était celle promue par Nicolas Sarkozy à la fin de son mandat, qui voulait une augmentation du taux de TVA de 19,6 % à 21,2 %, soit 12 milliards d'euros, pour compenser la suppression jusqu'à 2,1 Smic des cotisations patronales finançant les allocations familiales.

Le candidat François Hollande n'avait pas manqué d'exprimer à de multiples occasions sa complète hostilité à la TVA « sociale ». Ainsi, disait-il, lors d'un meeting à Brest, le 30 janvier 2012, la TVA sociale est une mesure « *inopportune, injuste, infondée et improvisée [...] la compétitivité est un faux prétexte...* » Patatras, après avoir en juillet abrogé la mesure Sarkozy, qui devait s'appliquer dès octobre 2012, voilà, en novembre, le « pacte de compétitivité », tout droit tiré du rapport Gallois. Résultat, un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros, en partie (7 milliards d'euros) gagé par une hausse de la TVA, le taux « normal » devant passer de 19,6 % à 20 % et le taux « intermédiaire » de 7 % à 10 % !

Rappelons donc au président François Hollande l'analyse qui était celle du candidat Hollande François : « *Cela ne protégera pas les importations et cela aura des conséquences graves sur la croissance.* » CQFD.

► *Coût du travail, Pacte de compétitivité*

Valls

En septembre 2012, Manuel Valls déclare au *Point* qu'être comparé à Sarkozy « *ne le gêne pas si c'est en référence à son énergie et à sa combativité* ». Pourtant, le 4 février 2011, le PS pointait l'« *inhumanité* » de la politique Sarkozy concernant les Roms. Qu'importe : sitôt nommé, Manuel Valls multiplie les démantèlements de camps de Roms, arguant qu'ils sont un « *défi au vivre ensemble* ».

Selon le Gisti, près de 3 000 Rroms sont évacués, « *un chiffre comparable à celui de l'été 2011 et nettement supérieur à celui de l'été 2010, à l'époque du sarkozysme* ». L'action ultérieure de Manuel Valls emprunte la même voie. Dès septembre, le droit de vote promis aux étrangers pour les élections locales est enterré et Manuel Valls de se féliciter d'être suivi, car « *ce n'est pas un élément puissant d'intégration* », indique-t-il.

En septembre toujours, il se prononce contre les récépissés lors des contrôles d'identité, destinés à freiner les contrôles au faciès, car, dit-il, ceux-ci vont « *compliquer de manière déraisonnable le travail* » des forces de l'ordre « *sur le terrain* ».

Puis en mars 2013, le voici qui fustige la loi d'amnistie sociale (pourtant restrictive), qui prévoit d'effacer les condamnations pour des atteintes aux biens lors de conflits sociaux. Le « ministre de la police » juge alors qu'« *il n'y a pas de place pour la violence [...] on ne peut admettre qu'on cherche à casser l'outil de travail* ». Assimiler des syndicalistes qui résistent pour sauver l'emploi à des casseurs, nul ministre de gauche n'avait osé.

Mais rien ni personne n'arrête Manuel Valls. À croire qu'il est d'une vraie utilité. Notamment pour jeter aux oubliettes beaucoup de promesses un peu progressistes de la campagne Hollande.

Adieu le non-cumul des mandats, renvoyé à 2017, car l'envisager « *serait une faute* », assène l'ex-porte-parole de campagne. Adieu toute régularisation améliorée pour les sans-papiers : comme hier, l'horizon annuel de 30 000 reconduites à la frontière est affiché. Xavier Bertrand prétendait : « *Valls, c'est Sarkozy sans le son.* » Il a tort. Manuel Valls fait entendre tambour battant à tous les conservateurs, qu'il a mission de rassurer, que le « changement », ça n'est pas pour « maintenant ». Mais il va plus loin, en oubliant, comme lors des émeutes d'Amiens, que l'insécurité économique et sociale cause la grande majorité des formes d'insécurité, et consacre, et accélère, conseillé par Alain Bauer et Renaud Vedel (dignitaires du sarkozysme), l'*aggiornamento* de la gauche gouvernementale quant à sa vision de la « sécurité » :

sa conversion aux représentations étroitement policières du maintien de l'ordre, dont la répression constitue la boussole.

► *AME, Amiens, Délinquance, Droit de vote des étrangers, Étudiants étrangers, Naturalisation, Récidive, Roms, Sans-papiers (circulaire Valls), Sans-papiers (rétections, expulsions), Taubira*

Violences, harcèlement

En août 2012, une nouvelle loi contre le harcèlement sexuel était promulguée. La précédente avait été abrogée par une décision du Conseil constitutionnel, suite à une question prioritaire de constitutionnalité. La nouvelle loi constitue une nette avancée, mais ne correspond toujours pas à la directive européenne de 2002 et à la réalité du harcèlement. En effet, selon cette loi, un acte unique qui porte atteinte à la dignité ou crée une situation intimidante, hostile ou offensante, ne peut être réprimé. Il faut qu'il y ait forcément « *pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle* ». L'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) cite un exemple : si un employeur fait du chantage à l'embauche pour forcer une femme à passer une soirée avec lui, il ne pourra être poursuivi, car le but d'obtenir un acte de nature sexuelle ne sera pas manifeste.

Le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012 a fixé la « feuille de route » de l'action du ministère des droits des femmes. Une « grande campagne d'information » sur la question des violences était prévue début 2013 (à ce jour non lancée). Un effort doit être fait pour améliorer le premier accueil des victimes, favorisant, entre autres, le dépôt de plainte et l'accompagnement.

La formation des professionnel·les doit être développée. La prise en charge des auteurs de violences doit être étendue. Le « téléphone grand danger » doit être généralisé. Bref, une série de mesures volontaristes, qui ne doivent pas être laissées à la bonne volonté des actrices et acteurs locaux, mais gravées dans le marbre et l'obligation de la loi. Une mission interministérielle pour la protection des femmes contre les

violences est créée, qui ne s'est pas encore réunie à la date où nous écrivons.

En matière de changement législatif, le Comité prévoit de transposer en droit français les dispositions de la convention d'Istanbul, relatives à la création d'un délit de contrainte au mariage et d'un délit d'incitation à subir une mutilation génitale.

Plus largement, François Hollande vient de réaffirmer la présentation en mai 2013 d'une loi-cadre sur les droits des femmes avec un volet violences. Il semblerait que la durée de l'ordonnance de protection devrait être étendue mais peu de chose filtre. Un changement législatif majeur serait pourtant de rigueur.

► *Avortement, Égalité femmes-hommes, Prostitution*



Les auteur-es

Denis Auribault, inspecteur du travail
Julien Bach, juriste
Louis-Marie Barnier, sociologue, syndicaliste
Pierre Barron, sociologue
Claudia Charles, juriste, membre du GISTI
Sylviane Charles, secrétaire départementale adjointe du SNUipp-FSU Paris
Véronique Decker, directrice d'école, membre du CNRBE (Collectif national de résistance à Base Élèves)
Sandra Demarcq, agent des finances publiques
Emmanuelle Desjean, cadre territoriale
Vincent Drezet, porte-parole de Solidaires Finances publiques
Guillaume Étievant, économiste, expert auprès des comités d'entreprise
Nathalie Ferré, maître de conférences en droit privé à l'université Paris 13, membre du GISTI
Vincent Gay, militant écologiste
Laurent Garrouste, juriste du travail
Didier Gelot, économiste
André Grimaldi, professeur de médecine au CHU de la Pitié-Salpêtrière
Norbert Holcblat, économiste
Camille Jouve, professeure d'histoire-géographie
Nicolas Jounin, sociologue
Pierre Khalfa, coprésident de la Fondation Copernic, membre du Conseil économique, social et environnemental
Jean-Claude Laumonier, syndicaliste
Jacques Le Bohec, professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université Lyon 2
Claire Le Strat, politiste, déléguée générale de la Fondation Copernic
Patrick Le Moal, inspecteur du travail à la retraite
Danièle Lochak, professeure émérite de droit de l'université Paris-Ouest Nanterre, membre du Gisti
Jean Malifaud, universitaire, syndicaliste SNESup-FSU
Marc Mangenot, économiste sociologue
Christiane Marty, ingénieure, membre du conseil scientifique d'Attac
Roxanne Mitralias, militante écologiste
Caroline Mécary, avocate, coprésidente de la Fondation Copernic
Joëlle Moreau, membre d'AC!
Olivier Neveux, professeur d'études théâtrales à l'université Lyon 2
Robert Pelletier, syndicaliste métallurgie CGT
Willy Pelletier, sociologue, coordinateur général de la Fondation Copernic
Dominique Plihon, professeur d'économie financière à l'université Paris 13, porte-parole d'Attac
Jacques Rigaudiat, économiste
Sandra Rigoni, membre de la commission Genre d'Attac
Suzy Rojzman, militante féministe

glissement néolibéral

Linda Sehili, membre du comité de la Campagne BDS France (Boycott Désinvestissement Sanctions)

Évelyne Sire-Marin, magistrate, présidente d'honneur de la Fondation Copernic

Sylvie Thénault, historienne, directrice de recherche CNRS

Axel Trani, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche

Stéphanie Treillet, économiste, université Paris-Est Créteil

Aude Van Kerckhove, professeure d'histoire-géographie, SNES-FSU

Fondation Copernic
Pour remettre à l'endroit ce que le libéralisme
fait fonctionner à l'envers

La Fondation Copernic a été fondée en octobre 1998, à l'initiative de 331 chercheurs, universitaires, militants associatifs, culturels, syndicalistes ou politiques. Son appel fondateur constate que «le libéralisme n'a pas cessé d'occuper des positions décisives. Qu'il imprègne aujourd'hui toute la pensée de la droite est dans l'ordre des choses. Qu'il influence encore largement la gauche est plus préoccupant. C'est en effet une imposture que de présenter, face à l'effondrement des économies du socialisme dit réel, le libéralisme comme l'alternative de la démocratie et de la liberté. Les marchés ne sont pas la démocratie: bien au contraire, tout concourt à ce que s'instaurent à travers les marchés des cohérences et des initiatives forgeant un ordre mondial qui fait fi de la liberté des peuples et des citoyens, et de leurs besoins. [...] Il faut [...] rompre avec les politiques anciennes, définir et promouvoir des réformes audacieuses. Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'alternative que dans la transformation profonde de notre société. [...] C'est à cette tâche que nous voulons contribuer en montrant [...] sur chaque problème, que d'autres politiques que celles qu'inspire le libéralisme sont possibles». Plus de dix ans après, en pleines crises, ces lignes sont d'une brûlante actualité.

La Fondation Copernic met en place des groupes de travail sur des questions extrêmement diverses, chaque fois qu'il y a interrogation dans la société, nécessité de changer et de résister aux offensives libérales. Ces groupes de travail sont constitués en tenant compte du pluralisme de la Fondation; pluralisme politique, syndical, associatif, pluralisme des écoles de pensée, mais aussi des disciplines universitaires et de la recherche. Ces groupes publient leurs résultats sous la forme d'une «Note» ou de «Cahiers» qui sont publiés aux Éditions Syllepse et disponibles en librairie (voir la liste complète des ouvrages parus sur www.fondation-copernic.org et www.syllepse.net).

Fondation Copernic
Boîte postale 32 – 75921 Paris cedex 19
fondation.copernic@fondation-copernic.org.
www.fondation-copernic.org/

